



Services partagés Canada

Sollicitation par défi pour une offre à commandes - Initiale

Pour

Solutions d'automatisation des processus robotisés

N° de l'invitation	2BS-1-91027- Initiale	Date	2021-06-03
--------------------	-----------------------	------	------------

Bureau de diffusion	Services Partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5	
Autorité de l'offre à commandes (L'autorité de l'offre à commandes est la personne désignée par ce titre dans la sollicitation, ou dans un avis aux offrants, pour agir comme « point de contact » du Canada pour tous les aspects du processus de sollicitation.)	Titre	Meghan MacKenzie
	N° de téléphone:	343-571-3953
	Adresse de courriel	coeaip-ceaan@ssc-spc.gc.ca
Date et heure de clôture		
Invitation à se qualifier	[Être déterminé] à 15 h.	
Clôture des Sollicitation	30 juillet 2021 à 15 h	
Adresse électronique pour la présentation des offres	[Être déterminé]	
Fuseau horaire	HNE	
Destination des biens/services		
Nom et adresse du fournisseur ou de l'entreprise		
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entreprise	N° de téléphone:	
	Nom/Titre	
	Signature	Date



Table des matières

PARTIE A – Solutions d’automatisation des processus robotisés (APR)	6
A1 - Renseignements Généraux	6
A1.1 Exigences	6
A1.2 Processus de la sollicitation par défi pour une offre à commandes	7
A1.3 Étapes de la sollicitation par défi pour une offre à commandes	7
A1.4 Segments de travail (ST) - Commandes subséquentes à une offre à commande	10
A1.5 Commandes subséquentes - Services professionnels (Type 1)	11
A1.6 Choix des solutions	11
A1.7 Évaluation de la capacité financière	11
A1.8 Exigences relatives à la sécurité	11
A2 - Instructions à L’intention des Offrants	13
A2.1 Instructions uniformisées, clauses et conditions	13
A2.2 Instructions uniformisées	13
A2.3 Prise en compte de conditions additionnelles	15
A2.4 Demandes de renseignements – sollicitation	15
A2.5 Point de contact (PDC)	16
A2.6 Webinaire d’information pour les offrants	16
A2.7 Invitation à peaufiner (IAP)	17
A2.8 Occasions pour les groupes sous-représentés (GSR), y compris les petites et moyennes entreprises (PME)	19
A2.9 Lois applicables	19
A2.10 Accords commerciaux	19
A2.11 Attestations préalables à l’émission de l’offre à commandes et renseignements supplémentaires	20
A3 - Instructions Pour la Préparation de l’offre	21
A4 - Procédures d’Évaluation et Critères de Sélection	22
PARTIE B – DEMANDE D’OFFRE	23
B1 Offre	23



B2	Séries de offre à commandes	23
B3	Émission d'offre à commandes et commandes subséquentes du segment de travail 1 - Preuve de concept	24
B4	Segments de travail - Commandes subséquentes aux offres à commandes	25
B5	Instrument de commande subséquente et procédures	27
B6	Attribution des méthodes de commande subséquente à l'offre à commandes	28
B8	Ajouts à la liste des titulaires d'offres à commandes	29
B9	Suspension ou annulation de l'offre à commandes par le Canada	29
B10	Rapports sur les offres à commandes – Utilisateurs des offres à commandes	30
B11	Clauses et conditions uniformisées	30
B12	Exigences relatives à la sécurité	30
B13	Processus continu d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement (ICA)	31
B14	Propriété des données et souveraineté	31
B15	Durée de l'offre à commandes	31
B16	Autorités	32
B17	Utilisateurs désignés	34
B18	Mécanisme de rajustement des prix	34
B19	Fluctuation du taux de change	34
B20	Limitation financière - totale	35
B21	Demande directe du ministère client	35
B22	Taxes – entrepreneur établi à l'étranger	35
B23	Conformité d'attestations	35
B24	Lois applicables	36
B25	Ressortissants étrangers	36
B26	Assurance - aucune exigence particulière	36
B27	Limitation de la responsabilité – gestion de l'information ou technologie de l'information 36	
B28	Préservation des supports électroniques	38
B29	Ordre de priorité des documents	39
	PARTIE C - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	40



C1	Énoncé des défis	40
C2	Clauses et conditions uniformisées	40
C3	Durée du contrat	42
C4	Paiement	43
C5	Instructions relatives à la facturation	46
C6	Limitation des dépenses	47
Annexe 1 -	Énoncé des défis	49
	Énoncé du problème, défis et exigences minimales réalisables	49
Annexe 2 -	Persona.....	68
Annexe 3:	Exigences en matière de langues officielles.....	100
	Exigences en matière de langues officielles	100
Annexe 4:	Exigences en matière d'accessibilité	101
	Exigences en matière d'accessibilité	101



Services Partagés Canada

Sollicitation par défi pour une offre à commandes

Le Canada, représenté par le ministre du Gouvernement numérique, demande par la présente une (des) offre (s) à commandes au nom des utilisateurs identifiés aux présentes.

Le Centre d'expertise pour l'approvisionnement agile et novateur (CEAAN) mène actuellement un projet pilote de cadre renouvelé de passation de marchés : Processus d'approvisionnement agile 3.0 (PAA 3.0). Ce processus propose des outils et des mécanismes d'approvisionnement flexibles qui permettent d'améliorer la capacité du Canada concernant la rapidité et la production de meilleurs résultats à l'aide de la fonction d'approvisionnement. Cette sollicitation par défi pour une offre à commandes (SPDOC) est l'un des projets pilotes du CEAAN.

Structure de la sollicitation par défi pour une offre à commandes

La sollicitation par défi pour une offre à commandes est divisée en trois parties: Partie A - Solution d'automatisation des processus robotisés, Partie B - Offre à commandes et Partie C - Clauses du contrat subséquent, ainsi que les annexes et Pièces jointes.

Le Canada prévoit émettre plusieurs offres à commandes - Solution d'automatisation des processus robotisés.

Remarque: à la suite de la publication de la sollicitation par défi pour une offre à commandes - Solution d'automatisation des processus robotisés, le Canada prévoit publier une seconde sollicitation par défi pour offre à commandes - Services professionnels d'automatisation des processus robotisés (APR) afin de soutenir le projet de solution d'automatisation des processus robotisés.

Partie A - Solution d'automatisation des processus robotisés (sections)

Section A1 Renseignements généraux; fournit une description générale de l'exigence.

Section A2 Instructions aux offrants; fournit les instructions, les clauses et les conditions applicables à la demande d'offre à commandes par défi.

Section A3 Instructions pour la préparation des offres; fournit aux offrants des instructions sur la façon de préparer leurs offres.



Section A4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection; décrit comment l'évaluation sera menée, les critères d'évaluation qui seront utilisés et la base de sélection pour l'attribution de l'offre à commandes.

Partie B - Offre à commandes

Offre à commandes: comprend l'offre à commandes contenant l'offre de l'offrant et les modalités applicables.

Partie C - Clauses du contrat subséquent

Clauses du contrat subséquent: comprend les clauses et conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente effectuée conformément à l'offre à commandes.

Annexe et pièces jointes

Annexe et pièces jointes: comprend les annexes, le matériel supplémentaire à la sollicitation par défi pour une offre à commandes et les pièces jointes, le matériel supplémentaire à l'offre à commandes et les clauses du contrat subséquent.

PARTIE A – Solutions d'automatisation des processus robotisés (APR)

A1 - Renseignements Généraux

A1.1 Exigences

Le Canada ne dispose pas de solutions d'automatisation des processus robotisés (APR) pour permettre aux ressources commerciales, techniques et non techniques d'automatiser les activités manuelles grâce à des automatisations assistées et non assistées avec une dépendance minimale aux experts en GI / TI.

Le Canada aimerait qualifier les solutions APR pour étendre l'utilisation de l'automatisation dans tous les ministères, des tâches administratives aux processus complexes. Le Canada recherche des solutions APR qui offrent le degré de flexibilité et d'évolutivité requis pour répondre aux besoins des ministères où ils se trouvent, en fonction de leur parcours d'automatisation respectif.

Le Canada recherche des solutions existantes (CoTS) qui serait possible de configurer.

Reportez-vous à la pièce jointe 1 - Énoncé des défis (EDD) pour une description détaillée de l'énoncé du problème, des défis et des exigences minimales viables.



A1.2 Processus de la sollicitation par défi pour une offre à commandes

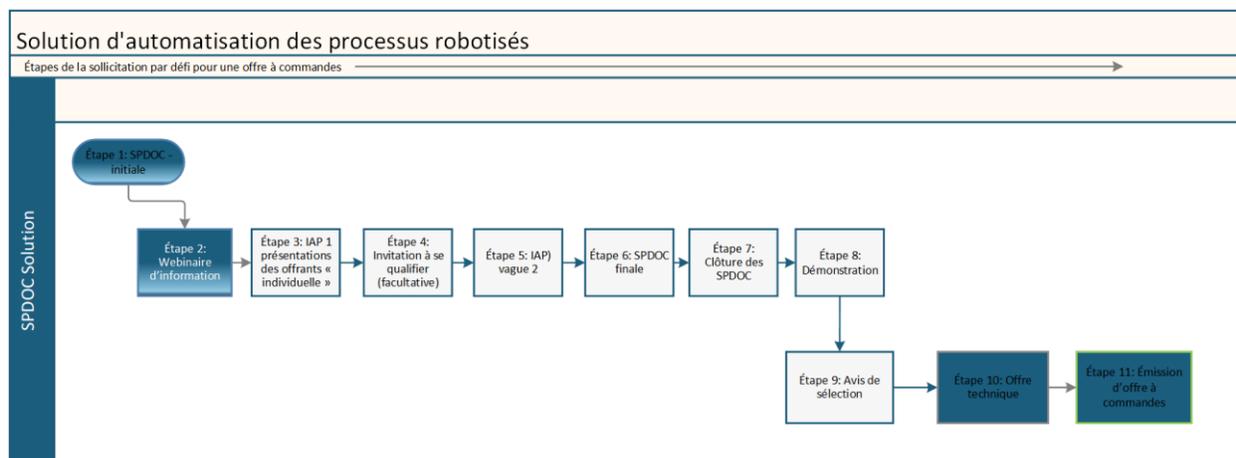
Contrairement à l'approvisionnement traditionnel, les sollicitations par défi pour une offre à commandes reposent sur le concept selon lequel le Canada peut le mieux exécuter l'approvisionnement s'il présente l'exigence comme un besoin (énoncé(s) du problème) et laisse à l'industrie la liberté de proposer des solutions novatrices qui répondent au besoin. Les sollicitations par défi pour une offre à commandes sont émises en fonction des besoins et sont accompagnées de conditions contractuelles décrivant la participation de l'industrie, y compris des mécanismes d'évaluation des solutions proposées. Les solutions prennent généralement la forme de « preuve de concepts » et les évaluations déterminent dans quelle mesure les solutions répondent au besoin.

Le processus de sollicitation par défi pour une offre à commandes est divisé en deux volets : **invitation à peaufiner (IAP) - vagues 1 et 2, et SPDOC finale.**

Au cours de l'IAP - vagues 1 et 2, les soumissionnaires sont invités à formuler des commentaires sur l'énoncé ou les énoncés du problème en participant à des interactions par vidéoconférence (séances d'invitation à peaufiner), en répondant à des sondages et en participant à d'autres types d'activités facilitées par le Canada afin d'aider le Canada à peaufiner la SPDOC.

À la suite des vagues 1 et 2, la SPDOC finale est publiée et comprendra des conditions contractuelles expliquant la participation de l'industrie, ainsi que les mécanismes d'évaluation des solutions proposées.

A1.3 Étapes de la sollicitation par défi pour une offre à commandes



Étape 1: Sollicitation par défi pour une offre à commandes - initiale

L'avis de projet de marché (APM) et la sollicitation par défi pour une offre à commandes initiale sont publiés sur Achatsetventes.gc.ca.

Étape 2: Webinaire d'information



Les offrants sont invités à assister à un webinaire d'information. Au cours du webinaire d'information, le Canada donnera un aperçu de l'approche, expliquera les « vagues » du processus d'invitation à peaufiner (IAP) et recueillera les commentaires de l'industrie sur le processus de sollicitation et le cadre d'évaluation proposés.

Étape 3: Invitation à soumissionner – vague 1

Au cours de l'IAP - vague 1, les offrants sont invités à faire part de leurs commentaires sur l'énoncé ou les énoncés du problème et de leurs points de vue en participant à divers événements interactifs (vidéoconférences, interactions de groupe, sondages et présentations des soumissionnaires) facilités par le Canada (de façon « individuelle » ou en présence de tous les soumissionnaires). Les commentaires et les présentations des offrants ne seront pas cotés ni pris en compte dans le processus d'évaluation de la sollicitation, et les questions et les réponses de l'IAP seront consignées. Le but de l'IAP (vague 1) est d'aider le Canada à peaufiner la sollicitation par défi pour une offre à commandes. À la discrétion du Canada, des séances supplémentaires sur les IAP (en présence de tous les offrants ou de façon « individuelle ») peuvent être organisées aux mêmes fins que celles décrites ci-dessus.

Étape 4: Invitation à se qualifier (facultative)

En fonction des conclusions de l'IAP - vague 1, le Canada pourrait inviter des offrants à se qualifier. L'objectif de l'étape de l'invitation à se qualifier est d'établir un bassin d'offrants qualifiés qui pourraient fournir des solutions novatrices. Le Canada pourrait sélectionner les fournisseurs les plus qualifiés conformément à l'Annexe [X] – Invitation à se qualifier - Critères de qualification et procédures d'évaluation.

(Remarque aux offrants: Si le Canada choisit de qualifier les offrants (étape 4), l'annexe [AX] - Invitation à se qualifier - Méthode de qualification et procédures d'évaluation, sera énoncée dans une modification à la sollicitation par défi pour une offre à commandes - initiale).

Étape 5: Invitation à peaufiner (IAP) – vague 2

Au cours de la sollicitation APR - invitation à peaufiner - vague 2, les offrants sont invités à formuler des commentaires supplémentaires sur le ou les énoncés du problème et à faire part de leurs points de vue en participant à d'autres événements interactifs facilités par le Canada (de façon « individuelle » ou en présence de tous les offrants). Les commentaires et les présentations des offrants ne seront pas cotés ni pris en compte dans le processus d'évaluation de la sollicitation, et les questions et les réponses de l'IAP seront consignées. Le but de l'IAP (vague 2) est d'aider le Canada à régler les derniers détails de la SPDOC.

(Remarque à l'intention des soumissionnaires : si le Canada choisit de qualifier des soumissionnaires [étape 4], la vague 2 de l'invitation à peaufiner sera limitée aux offrants qui ont été sélectionnés pour faire partie du bassin d'offrants qualifiés).

Étape 6: Sollicitation par défi pour une offre à commandes finale



À l'étape 6, sur la base des observations faites au cours des activités de l'IAP, le Canada peaufinera et publiera la version finale de la sollicitation par défi pour une offre à commandes, ce qui commencera la composante 2 du processus de sollicitation. Les participants de l'IAP seront invités à fournir des commentaires et suggestions afin de contribuer à l'amélioration du Processus d'approvisionnement agile 3.0.

Étape 7: Clôture des soumissions - Formulaire de présentation de l'offre et formulaire de proposition financière

Les offrants soumettent une offre en utilisant l'Annexe [X] - Formulaire de présentation de l'offre et la Pièce jointe [X] - Formulaire de proposition financière. Contrairement aux marchés publics traditionnels, les offrants ne sont pas tenus de fournir une offre technique écrite complète à la clôture des offres. Veuillez vous reporter à la clause intitulée *Présentation de documents écrits par les offrants* de la section 3 - Instructions pour la préparation des offres - pour des renseignements sur la présentation de documents écrits par les offrants.

Étape 8: Démonstration

Les offrants qui se conforment aux exigences procédurales obligatoires et aux critères d'évaluation financière obligatoires décrits aux présentes sont invités à effectuer une démonstration.

Étape 9: Avis de sélection

Les offrants les mieux classés suivant les procédures d'évaluation et les critères de sélection (section A4 du SPDOC) seront avisés (*avis de sélection*) de l'intention du Canada de leur octroyer une offre à commandes.

(Remarque aux offrants: les étapes 10 à 12 et les étapes 15 à 18 s'appliquent à la partie B: APR - Services professionnels, de la SPDOC.)

Étape 10: Offre technique

Les offrants avisés à l'étape 9 de l'intention du Canada de leur octroyer un offre à commandes sont invités à soumettre leur offre technique.

(Remarque à l'intention des offrants : les offres techniques des offrants ne doivent pas être fournies à la clôture des offres, c.-à-d. à l'étape 7.)

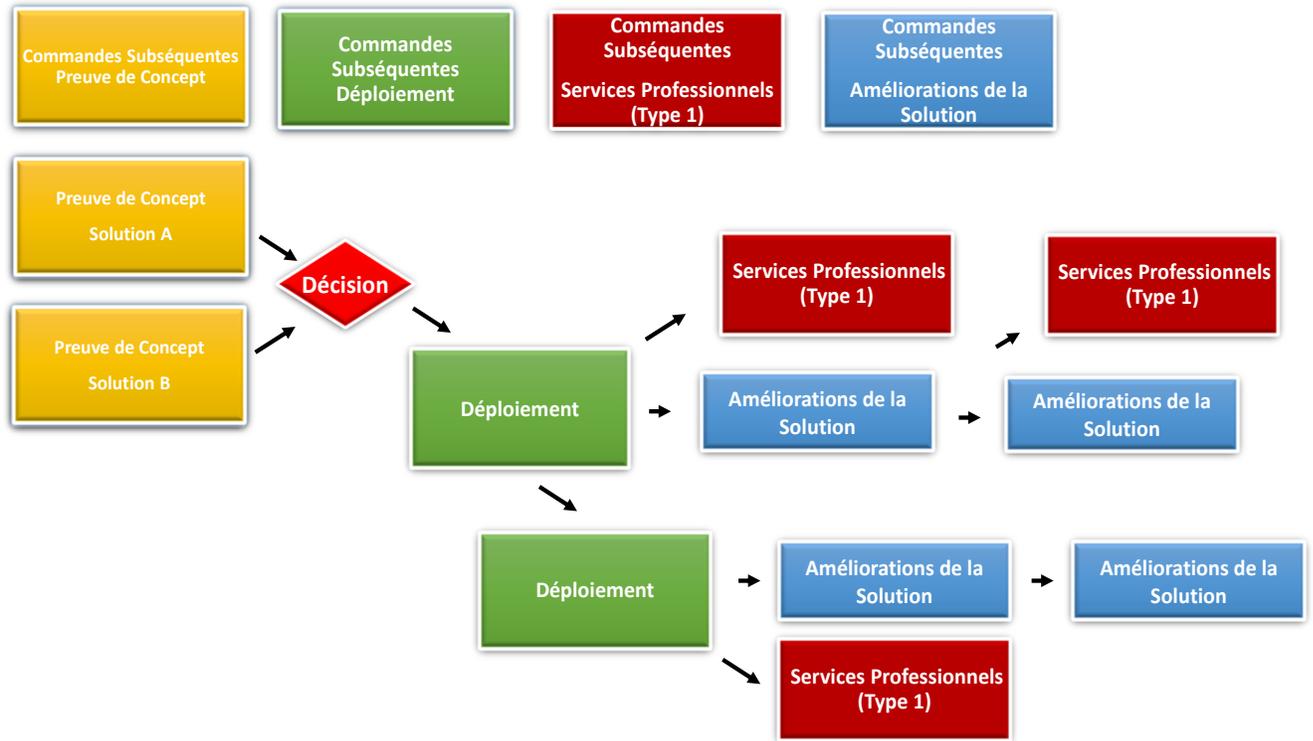
Étape 11: Émission d'offre à commandes - ST 1 Commandes subséquentes - Preuve de concept(s)

Le Canada prévoit émettre de multiples offres à commandes pour la solution APR. Lors de l'émission de l'offre à commandes, le responsable de l'offre à commandes peut émettre une commande subséquente pour ST 1 - Preuve de concept aux offrants titulaires d'une offre à commandes (titulaires de l'offre), afin de développer, tester et évaluer les solutions sélectionnées en parallèle. La phase de développement, de test et d'évaluation de la preuve de concept a une durée prévue de 2 ou 3 mois et un coût total estimatif maximal de 25 000 \$, excluant les taxes applicables.



A1.4 Segments de travail (ST) - Commandes subséquentes à une offre à commande

Cette infographie est une représentation visuelle des segments de travail de l'énoncé des défis et aux commandes subséquentes correspondantes au segment de travail.



Commandes subséquentes ST 1 - Preuve de concept

Le responsable de l'offre à commandes peut émettre des commandes subséquentes ST 1 - Preuve de concept, pour développer, tester et évaluer des solutions sélectionnées en parallèle.

Commandes subséquentes ST 2 - Déploiement

Le responsable de l'offre à commandes peut émettre des commandes subséquentes ST 2 pour:

- déployer la (les) solution (s) dans l'environnement opérationnel de Services partagés Canada et à;
- déployer la (les) Solution (s) sur un ou plusieurs environnements opérationnels de son Client.

SPC est un ministère du gouvernement fédéral qui agit comme une organisation de services partagés. SPC peut utiliser la (les) solution (s) résultant du SPDOC pour fournir une (des) solution (s) à un ou plusieurs de ses clients. Le client principal initial sera [insérer le nom du client ou à déterminer], et SPC peut sélectionner d'autres clients pour utiliser la ou les solutions, par exemple, pour des tests supplémentaires de la solution développée. Les clients de SPC comprennent SPC elle-même, les institutions



gouvernementales pour lesquelles les services de SPC sont obligatoires et les autres organisations pour lesquelles les services de SPC sont facultatifs et qui choisissent d'utiliser ces services de temps à autre. En plus du gouvernement du Canada, SPC peut également servir un gouvernement d'une province ou d'une municipalité au Canada, un organisme d'aide canadien, un organisme de santé publique, une organisation intergouvernementale ou un gouvernement étranger.

Commandes subséquentes ST 3 - Améliorations de la solution

Le responsable de l'offre à commandes peut émettre des commandes subséquentes ST 3, pour des améliorations de solution (s).

A1.5 Commandes subséquentes - Services professionnels (Type 1)

Le responsable de l'offre à commandes peut émettre des commandes subséquentes - Services professionnels (type 1) pour exiger de l'offrant qu'il fournisse les ressources énumérées dans la pièce jointe 1 - Énoncé des défis (EDD), section *intitulée Volets de services professionnels*.

A1.6 Choix des solutions

Au cours de la phase de preuve de concept, diverses solutions seront comparées. Sur la base des résultats de tests et d'évaluation probants, à partir de l'étape de preuve de concept, de test et d'évaluation de la preuve de concept, le Canada peut sélectionner la ou les solutions à déployer (commandes subséquentes ST 2 - déploiement). Bien que la décision d'émettre des commandes subséquentes ST 2 - Déploiement soit entièrement à la discrétion du Canada, il le fera conformément au paragraphe de la pièce jointe 1 - Énoncé des défis, intitulé *Cadre décisionnel pour le choix des solutions à déployer*.

À la suite de la sélection des solutions à déployer, le Canada peut, en envoyant un avis écrit à l'offrant, exercer son droit, à sa seule discrétion, de suspendre ou d'annuler l'offre à commandes selon ce qui convient le mieux.

A1.7 Évaluation de la capacité financière

Au moment de l'émission de l'offre à commandes, le Canada peut procéder à une évaluation complète de la capacité financière des offrants. Le Canada peut demander aux offrants toute information financière dont il peut avoir besoin pour effectuer l'évaluation, ce qui peut comprendre notamment les états financiers vérifiés, si ceux-ci sont disponibles, ou les états financiers non vérifiés (préparés par le cabinet comptable externe du offrant, si ceux-ci sont disponibles, ou préparés à l'interne si aucun état financier n'a été préparé par un tiers) pour les trois derniers exercices financiers du offrant ou pour les années où l'entreprise du offrant a été en activité, si celle-ci exerce ses activités depuis moins de trois ans. Les états financiers doivent comprendre, au minimum, le bilan, l'état des bénéfices non répartis, l'état des résultats et les notes y afférentes.

A1.8 Exigences relatives à la sécurité

[Supprimer le paragraphe au complet s'il y a des exigences relatives à la sécurité.] Il n'y a pas d'exigences relatives à la sécurité liées à cette sollicitation.



[Supprimer le paragraphe au complet s'il n'y a pas d'exigences de sécurité.] Les exigences suivantes relatives à la sécurité doivent être respectées [« avant la date de clôture des offres » ou « à la date d'émission de l'Offre à commandes » ou « avant que le Canada n'émette les commandes subséquentes ST1 – Preuve de Concept »].

[Insérer l'article ou les articles concernant l'attestation de sécurité établis en collaboration avec le responsable technique, Cybersécurité et sécurité de la technologie de l'information (CSTI) et la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de TPSGC.

[Supprimer si S. O.] Pièce jointe [X] - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.

[Supprimer si S. O.] En plus de ces exigences, il existe des exigences de sécurité spécifiques au client dans un ou plusieurs sites où les travaux sont exécutés, qui sont détaillées dans la Pièce jointe [X], Annexe [X], Exigences de sécurité spécifiques au site.

(Remarque aux offrants: une section d'information générale finalisée comprenant toutes les annexes et pièces jointes sera présentée dans la sollicitation par défi pour une offre à commandes.)



A2 - Instructions à L'intention des Offrants

A2.1 Instructions uniformisées, clauses et conditions

Toutes les instructions, clauses et conditions désignées dans la sollicitation par défi pour une offre à commandes par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les offrants qui présentent une proposition s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la sollicitation par défi pour une offre à commandes, et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes subséquente et du contrat subséquent.

A2.2 Instructions uniformisées

Les Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels CCUA 2006 (2020-05-28), sont incorporées par renvoi dans la sollicitation, en font partie intégrante et sont modifiées comme suit :

a) Où "Demande d'offre à commandes (DOC) apparaît;

Supprimer au complet.

Insérer : "Sollicitation par défi pour une offre à commandes (SPDOC)"

b) Section 03 : *Instructions, clauses et conditions uniformisées* :

Supprimer : « Conformément à la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*, L.C., 1996, ch. 16 ».

c) Section 05 : paragraphe 4, *Présentation des offres* :

Supprimer : « Les offres seront valables pendant au moins 60 jours à compter de la date de clôture de la DOC, à moins d'avis contraire dans la DOC. ».

Insérer : « Les offres seront valables pendant au moins 180 jours à compter de la date de clôture de la SPDOC, à moins d'avis contraire dans la SPDOC. ».

d) Section 08 : *Transmission par télécopieur ou par Connexion postal* :

Supprimer au complet.

e) Section 09 : *Dédouanement* :

Supprimer au complet.

f) Section 13 : *Communications en période de soumission*:



Supprimer : « Afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, toutes les demandes de renseignements et autres communications ayant trait à la DOC doivent être adressées uniquement au responsable de l'offre à commandes dont le nom est indiqué dans la DOC. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que l'offre soit déclarée non recevable. »

Insérer : « *Point de contact* : Afin d'assurer l'intégrité du processus d'approvisionnement concurrentiel, toutes les questions formelles et autres communications ayant trait à cette sollicitation doivent être adressées uniquement au point de contact dont le nom est indiqué dans la sollicitation.

L'intégrité du processus d'approvisionnement concurrentiel ne peut être garantie lorsque les offrants cherchent à soulever des questions avec d'autres représentants de SPC, ce qui peut influencer le résultat d'un marché en cours. Les offrants ne doivent donc pas s'adresser à un représentant de SPC autre que le point de contact pour soulever des questions. Cela garantira que les questions soient soulevées et traitées par écrit, puis diffusées à tous les offrants.

Bien que les fonctionnaires (prenant part ou non à ce processus d'approvisionnement) pourraient participer à des échanges dans d'autres forums, notamment les médias sociaux, les offrants qui souhaiteraient se fier à d'autres renseignements le font à leurs propres risques.

Les renseignements échangés entre les participants lors des vagues de l'invitation à peaufiner seront publiés dans les rapports « Ce que nous avons entendu » sur Achatsetventes.gc.ca, en temps opportun.

Les renseignements officiels qui lient le Canada ne seront rendus disponibles que par le point de contact sur Achatsetventes.gc.ca.

Le non-respect de la section 13 : *Communications en période de soumission* peut entraîner le rejet d'une offre.

g) Section 14, *Justification des prix* :

Supprimer : « Lorsque l'offre d'un offrant est la seule offre déclarée recevable, l'offrant doit fournir, à la demande du Canada, un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix : ».

Insérer : « L'offrant doit fournir, à la demande du Canada, un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix : ».

Tous les renvois contenus dans les Instructions uniformisées CCUA 2005 (2017-06-21) - Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux seront interprétés comme des renvois au ministre responsable de Services partagés Canada et tous les renvois au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux seront interprétés comme des renvois à Services partagés Canada.



A2.3 Prise en compte de conditions additionnelles

L'acceptation de toutes les modalités et conditions contenues dans la partie 6 – Offre à commandes et Clauses du contrat subséquent (y compris les clauses relatives au permis d'utilisation du logiciel et les clauses incorporées par renvoi) constitue une exigence obligatoire de cette sollicitation.

Toutefois, les soumissionnaires peuvent proposer au Canada **au plus tard le 30 juin 2021 à 15 h** des conditions générales supplémentaires aux fins d'examen. Les demandes d'examen de conditions supplémentaires qui ne respectent pas ce délai ne seront pas prises en considération pour inclusion dans toute offre à commandes et clauses du contrat subséquent.

L'acceptation ou non par le Canada de toute proposition de clauses contractuelles supplémentaires et leur inclusion subséquente dans l'offre à commandes et les clauses contractuelles finales relèvent de la seule discrétion du Canada et seront déterminées conformément aux procédures suivantes :

A2.3.1. Les offrants doivent soumettre uniquement au point de contact les clauses supplémentaires qu'ils proposent pour compléter l'offre à commandes et les clauses du contrat subséquent. Les offrants ne doivent pas présenter les modalités standard de licence intégrales de l'éditeur de logiciels (parce que les modalités standard de licence intégrales contiennent généralement des dispositions qui ne traitent pas uniquement de l'utilisation du logiciel; par exemple, elles traitent souvent de questions telles que la limite de la responsabilité ou la limite de garantie qui ne constituent pas des modalités d'utilisation du logiciel).

A2.3.2 Le Canada examinera les modalités et conditions supplémentaires proposées par l'offrant pour compléter les clauses de l'offre à commandes et du contrat subséquent afin de déterminer s'il les juge acceptables.

A2.3.3 Si le Canada estime que les modalités et conditions supplémentaires proposées sont acceptables, elles seront incluses dans l'offre à commandes et les clauses du contrat subséquent de la SPDOC finale publiées à l'étape 6.

A2.3.4 Si le Canada estime que les modalités et conditions supplémentaires proposées ne sont pas acceptables, il en informera l'offrant par écrit.

A2.4 Demandes de renseignements – sollicitation

Les questions et commentaires concernant la présente sollicitation peuvent être soumis conformément aux Instructions uniformisées CCUA 2006 (2020-05-28) – demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels section 13, *Communication – Communications en période de soumission*, il y aura 2 périodes de questions, comme suit.

Période de questions 1 (vagues 1 et 2) : Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit au point de contact au plus tard 3 jours civils avant le webinaire d'information, et au plus tard 3 jours civils avant chaque invitation à peaufiner (IAP). Il est possible qu'on ne réponde pas aux demandes



reçues qui ne répondent pas à cette condition pendant le webinaire d'information, ou l'invitation à peaufiner (IAP).

Période de questions 2 (Invitation à se qualifier- si applicable): Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit au point de contact au plus tard 5 jours civils avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à se qualifier. Les demandes de renseignements reçues qui ne satisfont pas à cette condition peuvent ne pas recevoir de réponse avant la date et l'heure de clôture de l'invitation à se qualifier. Les demandes de renseignements reçues après cette date ne seront pas traitées.

Les offrants doivent indiquer aussi fidèlement que possible le numéro de l'article de la sollicitation auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent également formuler soigneusement chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada d'y répondre de manière précise. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut réviser les questions ou peut demander aux offrants de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

A2.5 Point de contact (PDC)

L'autorité de l'offre à commandes est la personne désignée par ce titre dans l'invitation, ou dans un avis aux offrants, pour agir comme « point de contact » du Canada pour toutes les demandes de renseignements concernant le processus de sollicitation.

Nom : Meghan MacKenzie

Ministère : Services partagés Canada

Adresse : 180 rue Kent, Ottawa, ON K1G 4A8

Numéro de téléphone : 343-571-3953

Courriel : coeaip-ceaan@ssc-spc.gc.ca

A2.6 Webinaire d'information pour les offrants

Un webinaire d'information facultatif pour les offrants aura lieu aux dates et heures suivantes :

- a) Le webinaire en anglais aura lieu le **7 juin 2021 à 13 :00 HNE**

Rejoignez la réunion Microsoft Teams ici :

[Réunion Microsoft Teams US](#)

Participez sur votre ordinateur ou votre application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Ou par téléphone (audio seulement)



Numéro de téléphone de la conférence : +1 343-803-4324 Ottawa, Canada
Code de conférence : 624 585 391 #

b) Le webinaire en français aura lieu le **7 juin 2021 à 14 :00 HNE**

Rejoignez la réunion Microsoft Teams ici :

Réunion au moyen de Microsoft Teams

Participez sur votre ordinateur ou votre application mobile

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

Ou par téléphone (audio seulement)

Numéro de téléphone de la conférence : +1 343-803-4324 Ottawa, Canada

Code de conférence : 743 271 246 #

Dans le cadre de ce webinaire d'information, on examinera la portée du besoin précisé dans la présente SPDOC et répondra aux questions qui seront posées. On recommande aux offrants ayant l'intention de déposer une offre de participer à l'un des webinaires d'information. Les offrants qui ne participeront pas au webinaire d'information pourront tout de même soumettre une offre. Selon les commentaires reçus au cours du webinaire d'information, le Canada peut peaufiner et modifier la sollicitation ou la publier de nouveau.

À la discrétion du Canada, d'autres webinaires d'information peuvent être organisés aux mêmes fins que celles décrites ci-dessus; les détails logistiques seront publiés dans une modification de la SPDOC.

Les webinaires d'information pour les offrants sont enregistrés à des fins de référence.

A2.7 Invitation à peaufiner (IAP)

Vagues de l'invitation à peaufiner



Les offrants sont invités à faire part de leurs commentaires sur l'énoncé ou les énoncés du problème et de leurs points de vue en participant à divers événements interactifs (vidéoconférences, interactions de groupe et sondages) facilités par le Canada (de façon « individuelle » ou en présence de tous les



offrants). Les offrants peuvent être invités à effectuer une présentation de 10 - minutes de leur solution en expliquant comment elle pourrait résoudre l'énoncé ou les énoncés du problème.

Les offrants sont invités à confirmer leur intention de participer aux séances de l'IAP, conformément à la clause suivante intitulée *Inscription aux sessions de l'invitation à peaufiner*.

A2.7.1 Calendrier actuel des sessions de l'IAP

- IAP – vague 1 : du 9 juin 2021 au 23 juin 2021
 - ❖ Pour participer à l'IAP - vague 1, les offrants doivent s'inscrire au plus tard le **8 juin 2021 à 15:00 HNE**].

- IAP – vague 2 : du [Être déterminé] au [Être déterminé]

Après réception de la confirmation de leur intention de participer, le PDC enverra par courriel une invitation officielle comprenant les détails logistiques aux offrants inscrits.

Les commentaires et les présentations des offrants ne seront pas cotés ni pris en compte dans le processus d'évaluation de la sollicitation, et les questions et les réponses de l'IAP seront consignées. Le but de l'IAP est d'aider le Canada à régler les derniers détails de la SPDOC. À la discrétion du Canada, des sessions supplémentaires sur les IAP (en présence de tous les offrants ou de façon « individuelle ») peuvent être organisées aux mêmes fins que celles décrites ci-dessus.

(Remarque à l'intention des offrants : selon les conclusions de l'IAP - vague 1, le Canada peut inviter des offrants à se qualifier [étape 4]. Si le Canada choisit de qualifier des offrants, la vague 2 l'invitation à peaufiner sera limitée à ceux qui ont été sélectionnés pour faire partie du bassin d'offrants qualifiés).

A2.7.2 Inscription aux séances de l'invitation à peaufiner

Les offrants sont priés de confirmer leur intention de participer aux sessions de l'invitation à peaufiner en envoyant un courriel au PDC à : coaip-ceaan@ssc-spc.gc.ca

Pour participer aux séances de l'IAP – vague 1, les offrants doivent s'inscrire au plus tard le **8 juin 2021 à 15:00 HNE**, et pour participer aux sessions de l'IAP – vague 2, trois (3) jours civils avant le début de la vague 2, comme il est mentionné dans la clause intitulée *Calendrier actuel des sessions de l'IAP*. Les offrants peuvent cesser de participer à tout moment s'ils le souhaitent.

Les offrants sont priés d'inclure dans la confirmation de leur intention de participer aux séances de l'invitation à peaufiner ce qui suit :

- nom de l'organisation;
- nom de chacun des représentants de l'organisation qui participeront aux séances de l'IAP;
- adresse de courriel de chacun des représentants de l'organisation qui participeront aux sessions de l'IAP;
- langue officielle privilégiée.



Les « règles d'engagement » pour les séances de l'IAP seront présentées aux offrants lors du webinaire d'information. En participant aux séances de l'IAP (vagues 1 et 2), les offrants acceptent ces règles d'engagement.

A2.8 Occasions pour les groupes sous-représentés (GSR), y compris les petites et moyennes entreprises (PME)

Dans le cadre du Processus d'approvisionnement agile 3.0, les groupes sous-représentés et les petites et moyennes entreprises sont invités à mettre sur pied un réseau avec l'industrie et le gouvernement par le biais de processus participatifs, p. ex. webinaires et séances de l'invitation à peaufiner.

Les principaux objectifs de ces processus participatifs sont les suivants :

- créer des occasions pour les GSR et les PME de participer activement au processus de sollicitation;
- être « vus » par les participants de l'industrie;
- aider les GSR et les PME à trouver des intérêts communs, ainsi que des idées créatives et novatrices;
- forger d'éventuelles alliances avec d'autres membres de l'industrie participant au processus de sollicitation;
- créer des occasions pour les GSR et les PME de participer en tant que « offrants » au processus de sollicitation.

Le mécanisme de participation au-delà de la vague de l'invitation à peaufiner sera déterminé dans la version finale de la SPDOC.

A2.9 Lois applicables

Toute offre commandes à subséquente sera interprétée et régie selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Les offrants peuvent, à leur discrétion, substituer les lois applicables dans une province ou un territoire canadien de leur choix sans compromettre la validité de l'offre en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix à l'Annexe [X] - Formulaire de présentation d'offre (proposition). Si aucun changement n'est effectué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

A2.10 Accords commerciaux

La présente sollicitation est assujettie aux dispositions des accords commerciaux suivants :

Accord de libre-échange canadien (ALEC) Accord de libre-échange Canada-Colombie Accord de libre-échange Canada-Corée	Accord de libre-échange Canada-Chili Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)	Accord global et progressif de partenariat transpacifique (AGPPT) Accord de libre-échange Canada-Honduras
--	---	--



Accord de libre-échange Canada-Ukraine	Accord de libre-échange Canada-Panama Organisation mondiale du commerce - Accord sur les marchés publics (OMC-AMP)	Accord de libre-échange Canada-Pérou
---	--	---

A2.11 Attestations préalables à l'émission de l'offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires doivent être soumis à l'aide de l'Annexe [X] - Formulaire de présentation d'offre (proposition). Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni comme il a été demandé, le PDC informera l'offrant, au moyen d'un avis écrit, du délai dont il dispose pour le faire. S'il ne répond pas à la demande dans ce délai, l'offrant verra sa offre déclarée non recevable.

Les attestations que les offrants remettent au Canada font toujours l'objet d'une vérification par ce dernier. Le gouvernement du Canada déclarera une offre irrecevable ou un entrepreneur en situation de manquement s'il est établi qu'une attestation fournie par un offrant se révèle fautive, peu importe si l'erreur a été commise de façon délibérée ou non et si elle s'est produite dans l'offre, pendant la période d'évaluation des offres ou pendant la offre à commandes.

Le PDC aura le droit, en envoyant à tout moment un avis au offrant, de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du offrant. Le non-respect de cette demande rendra l'offre non conforme ou constituera un manquement dans le cadre de toute commande subséquente qui pourrait émis à la suite du processus de sollicitation.

(Remarque à l'intention des offrants: une section finale des instructions de l'offrant sera présentée dans la version finale de la sollicitation par défi pour une offre à commandes.)



A3 - Instructions Pour la Préparation de l'offre

(Remarque à l'intention des offrants: une section définitive des instructions de la préparation de l'offre sera présentée dans la version finale de la sollicitation par défi pour une offre à commandes.)



A4 - Procédures d'Évaluation et Critères de Sélection

(Remarque à l'intention des offrants: une section finale des procédures d'évaluations et des critères de sélection sera présentée dans la version finale de la sollicitation par défi pour une offre à commandes.)



PARTIE B – DEMANDE D’OFFRE

DEMANDE D’OFFRE

[Remarque à l’intention des offrants: les modalités et conditions du contrat qui suivent sont destinées à former la base de tout offre à commandes découlant de cette sollicitation par défi pour une offre à commandes. Sauf indication contraire dans les conditions générales de l’offre à commandes, l’acceptation par les offrant de toutes les clauses et conditions est une exigence obligatoire de cette sollicitation.

Aucune modification aux modalités et conditions de l’offre à commandes incluses dans l’offre de l’offrant ne s’appliquera à l’offre à commandes subséquente, même si la offre peut faire partie de l’offre à commandes subséquent.

Aucune autre condition de licence pour le logiciel sous licence inclu dans la offre de l’offrant et aucune modalité et condition de l’offre de l’offrant en ce qui concerne les limitations de responsabilité, ou toute modalité et condition incorporée dans la offre du offrant par renvoi, ne s’appliquera au offre à commandes subséquent, bien que l’offre puisse faire partie de l’offre à commandes subséquent. [Les modalités et conditions supplémentaires, y compris les conditions de licence de rechange pour les logiciels sous licence, approuvées par le Canada [le cas échéant], ne lient le Canada que si elles ont été incluses dans l’offre à commandes subséquente, à l’article intitulé Modalités et conditions supplémentaires – approuvées par le Canada.]

Les offrants qui présentent des offres contenant des déclarations selon lesquelles l’offre est conditionnelle à la modification des présentes conditions générales de l’offre à commandes [y compris tous les documents incorporés dans l’offre à commandes par renvoi] ou contenant des conditions générales qui prétendent remplacer ces conditions générales du offre à commandes seront considérés comme non recevables. Par conséquent, les offrants qui ont des préoccupations concernant les modalités et conditions de l’offre à commandes doivent exprimer ces préoccupations, conformément à la clause intitulée Demandes de renseignements – SPDOC.]

B1 Offre

L’offrant offre de remplir les exigences conformément à la Pièce jointe [X] - Énoncé du défi (EDD).

B2 Séries d’offre à commandes

L’offrant reconnaît que le présent offre à commandes fait partie d’une série de [insérer le nombre] offre à commandes attribués à la suite de la sollicitation par défi publiée par Services partagés Canada le [insérer la date]] sous le numéro [insérer le numéro].

L’attribution de cet offre à commandes marque le début du segment de travail n° 1 (ST-1) de l’initiative globale du [insérer le nom du projet, p. ex., Défi n° 1 de SPC] décrite dans la sollicitation.



Au cours du segment de travail n° 1 (la phase de preuve de concept), les offre à commandes attribués seront exécutés simultanément, formant ainsi un écosystème d’approvisionnement.

La phase de preuve de concept a une durée prévue de [insérer le nombre] mois.

Le Canada informera tous les offrants, à la fin de la phase de preuve de concept, de son intention de passer à l’étape du déploiement

B3 Émission d’offre à commandes et commandes subséquentes du segment de travail 1 - Preuve de concept

Parallèlement à l’émission de l’offre à commandes, le responsable de l’offre à commandes peut émettre des commandes subséquentes au segment de travail 1 - Preuve de concept, pour développer, tester et évaluer la solution.

B3.1 Commandes subséquentes du segment de travail 1 - Preuve de concept

L’offrant doit fournir la preuve de concept [insérer le nom de la solution] et exécuter tous les travaux conformément aux modalités et conditions de toute commande subséquente du segment de travail 1, de la présente offre à commandes, y compris la pièce jointe [X] – Énoncé des défis (EDD) et offre technique de l’entrepreneur intitulée [insérer le nom de l’offre], datée du [insérer la date] et conformément aux prix indiqués dans la pièce jointe [X] - Base de paiement.

B3.1.1 Plateforme d’équité et de transparence - Solution APR

Pour assurer l’équité procédurale, les éléments suivants seront mis en œuvre.

B3.1.2 Processus d’essais par étapes progressives - Solution APR

En se fondant sur le modèle fourni par le Canada, chaque offrant élaborera un plan d’essai et démontrera que sa solution satisfait aux exigences minimales viables (reportez-vous à la paragraphe intitulé de l’Énoncé du défi intitulée [insérer le nom de la section]).

Au cours du segment de itérations d’amélioration de la phase de preuve de concept (voir la section de l’Énoncé du défi intitulée [insérer le nom de la section]), le Canada testera la solution, formulera des commentaires et fournira à l’entrepreneur des occasions d’améliorer sa solution. Il peut y avoir jusqu’à [insérer le nombre] itérations d’amélioration.

B3.1.3 Engagement(s) du Canada pendant le ST-1

- Tout au long du ST-1, le Canada s’engage à échanger tout renseignement important sur le choix de la solution à déployer, en temps opportun et de façon équitable, avec tous les offrant participant à l’écosystème d’approvisionnement.
- Tout au long du ST-1, le Canada s’engage à divulguer toute fonctionnalité supplémentaire non obligatoire dont il a pris connaissance et à veiller à ce qu’elle soit explorée, en temps opportun et de façon équitable, avec tous les entrepreneurs participant à l’écosystème d’approvisionnement.

B3.1.4 Rapport qualité-prix



Le Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'ajouter des fonctionnalités supplémentaires non obligatoires « trouvées » à la solution. L'offrant aura la responsabilité de démontrer le rapport qualité-prix, conformément à paragraphe intitulé *Modèle de tarification personnalisable*, pour toute fonctionnalité supplémentaire non obligatoire que le Canada choisit d'ajouter à la solution.

Le Canada peut retenir les services d'un expert indépendant pour valider les éléments de tarification et conseiller le Canada à cet égard, ce qui comprend les fonctionnalités supplémentaires non obligatoires « trouvées » de la solution. Les conclusions de l'expert indépendant seront mises à la disposition de l'offrant en question.

B3.1.5 Choix des solutions à déployer (segment de travail no 2)

Le Canada informera, en temps opportun et de manière égale, tous les offrants de l'écosystème d'approvisionnement des solutions à déployer (segment de travail n° 2).

B4 Segments de travail - Commandes subséquentes aux offres à commandes

Les segments de travail (ST) suivants et les commandes subséquentes sont disponibles au Canada dans le cadre de cette offre à commandes.

- Commandes subséquentes ST 1 - Preuve de concept
- Commandes ST 2 - Déploiement
- Commandes subséquentes ST 3 - Améliorations de la solution; et
- Commandes subséquentes - Services professionnels (Type 1)

Les prix des commandes subséquentes exercées 24 mois après la date d'attribution de l'offre à commandes, et à la demande de l'offrant, seront ajustés conformément au paragraphe intitulé Mécanisme d'ajustement des prix. Commandes subséquentes ST 2 - Le déploiement n'inclut pas les améliorations de la solution une fois que la solution a reçu l'approbation de déploiement (ST 1). Si le Canada souhaite affiner la solution après ST 1, le Canada émettra des commandes subséquentes ST 3 pour des améliorations de la solution, comme décrit dans les présentes.

B4.1 ST 1 Commandes subséquentes - Preuve de concept

Le responsable de l'offre à commandes peut émettre des commandes subséquentes ST 1 - Preuve de concept, pour développer, tester et évaluer la solution de l'offrant, conformément au paragraphe intitulé *Émission de l'offre à commandes et ST1 commandes subséquentes - Preuve du concept*.

B4.2 ST 2 Commandes subséquentes - Déploiement de la solution [insérer le nom de la solution] dans l'environnement opérationnel de Services partagés Canada

Le responsable de l'offre à commandes peut émettre des commandes subséquentes ST 2 pour exiger de l'offrant qu'il déploie la solution [insérer le nom de la solution] dans l'environnement opérationnel de Services partagés Canada conformément aux modalités et conditions de la présente offre à commandes, y compris Pièce jointe [X] - Déclaration de contestation, et conformément aux prix indiqués dans la pièce jointe [X] - Base de paiement.



Bien que la décision d'émettre des commandes subséquentes ST 2 relève entièrement de la discrétion du Canada, si le Canada choisit d'émettre des commandes subséquentes ST 2, il [insérer «peut» ou «fera»] le faire conformément à [par exemple: « Pièce jointe [X] - Énoncé des défis, paragraphe intitulé Cadre décisionnel pour le choix des solutions à déployer »].

Le Canada prévoit sélectionner [insérer #] offrants pour procéder au déploiement de la solution [Insérer le nom de la solution] dans l'environnement opérationnel de Services partagés Canada. Cependant, le Canada peut, à sa discrétion, émettre des commandes subséquentes ST 2 à d'autres offrants à tout moment avant la date d'expiration de l'offre à commandes.

ST 2 a une durée prévue de [insérer #] mois.

B4.2.1 ST 2 Commandes subséquentes: déploiement sur des environnements opérationnels de clients supplémentaires

Le responsable de l'offre à commandes peut émettre des commandes subséquentes ST 2 pour exiger de l'offrant qu'il déploie la solution [insérer le nom de la solution] dans les environnements opérationnels supplémentaires du client, conformément aux modalités et conditions de la présente offre à commandes, y compris Pièce jointe [X] – énoncé des défis, et conformément aux prix indiqués dans la pièce jointe [X] - Base de paiement.

Les « clients » de SPC comprennent SPC elle-même, les institutions gouvernementales pour lesquelles les services de SPC sont obligatoires et les autres organisations pour lesquelles les services de SPC sont facultatifs et qui choisissent d'utiliser ces services de temps à autre. En plus du gouvernement du Canada, SPC peut également servir un gouvernement d'une province ou d'une municipalité au Canada, un organisme d'aide canadien, un organisme de santé publique, une organisation intergouvernementale ou un gouvernement étranger.

En déployant la solution pour des clients supplémentaires, il existe des «économies d'échelle» potentielles qui peuvent être réalisées et qui peuvent réduire les coûts de l'offrant pour l'exécution des travaux; par conséquent, une «réduction de prix» des prix indiqués dans la pièce jointe [X] - Base de paiement, peut être un facteur pris en considération par le Canada dans sa décision d'émettre des commandes subséquentes ST 2 pour un déploiement dans des environnements opérationnels supplémentaires du client.

L'offrant reconnaît que le Canada, avant d'émettre des commandes subséquentes ST 2, peut demander une réduction de prix par rapport aux prix indiqués dans la pièce jointe [X] - Base de paiement, en fonction d'économies d'échelle. Le responsable de l'offre à commandes peut demander à l'offrant de présenter une ventilation des prix indiquant, le cas échéant, le coût de la main-d'œuvre directe, les matériaux directs, les articles achetés, les frais généraux d'ingénierie et d'usine, les frais généraux et administratifs, le transport, la majoration et toute autre documentation à l'appui.

Le responsable de l'offre à commandes peut émettre des commandes subséquentes ST 2 pour un déploiement dans des environnements opérationnels supplémentaires du client, à tout moment après l'émission des commandes ST 2 - Déploiement dans l'environnement opérationnel de Services partagés Canada.



À des fins administratives seulement, le responsable de l'offre à commandes, le responsable technique et le représentant de l'offrant dans le cadre des commandes subséquentes ST 2 pour le déploiement dans des environnements opérationnels supplémentaires du client seront déterminés par le client de SPC et l'offrant. Les responsabilités de toutes les autorités, telles que spécifiées dans l'offre à commandes, sont transférées aux autorités énumérées dans l'instrument de commande ST 2.

B4.3 ST 3 Commandes subséquentes - Améliorations de la solution

Lorsque le contexte technologique rend disponible des «améliorations» technologiques, administratives, commerciales ou autres à la Solution qui résolvent mieux le (s) problème (s) décrit (s) dans la pièce jointe [X] - Énoncé de défi, l'offre à commandes L'autorité peut émettre des commandes subséquentes ST 3 pour demander à l'offrant de fournir ces améliorations conformément aux modalités et conditions de la présente offre à commandes, y compris la pièce jointe [X] - Énoncé de contestation, et conformément au paragraphe intitulé *Base de paiement - Améliorations de la solution*.

B4.4 Commandes subséquentes - Services professionnels de solution

Le responsable de l'offre à commandes peut émettre des commandes subséquentes - Services professionnels de solutions pour exiger de l'offrant qu'il fournisse toutes les ressources énumérées dans l'annexe A - Énoncé des défis (EDD), au paragraphe intitulé *Services professionnels*.

B4.4.1 CUA M3020C (2016-01-28): Statut et disponibilité du personnel - offre à commandes

Cette clause sera intégrée dans le SPDOC par référence.

B5 Instrument de commande subséquente et procédures

B5.1 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le responsable de l'offre à commandes au moyen de la commande subséquente dûment remplie - pièce jointe [X] qui doit contenir au minimum les renseignements suivants:

- numéro de l'offre à commandes;
- un énoncé qui intègre les modalités et conditions de l'offre à commandes;
- description et prix unitaire de chaque article;
- valeur totale de la commande subséquente;
- point de livraison;
- la confirmation que des fonds sont disponibles en vertu de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
- la confirmation que l'utilisateur est un utilisateur identifié dans le cadre de l'offre à commandes avec le pouvoir de conclure un contrat.

(Remarque aux offrants: l'instrument de commande subséquente - pièce jointe [X], sera présenté dans la demande d'offre à commandes finale fondée sur un défi.)

B5.2 Procédures pour les commandes



Le chargé de projet fournira à l'offrant une description des travaux à exécuter dans le cadre de l'offre à commandes; conformément aux modalités et conditions de l'offre à commandes, y compris la pièce jointe [X] - Énoncé des Défis, avec suffisamment de détails pour permettre à l'offrant d'établir un prix ferme pour les travaux.

L'offrant soumettra un tableau « barème des coûts » avec les détails à l'appui au chargé de projet afin d'établir un prix ferme pour les travaux.

Le prix ferme sera établi conformément à la pièce jointe [X] - Base de paiement, et lorsque cela est justifié et jugé approprié par le chargé de projet;

i) les frais de déplacement et de séjour, le cas échéant, seront calculés conformément aux directives actuelles du Conseil du Trésor sur les voyages, sans allocation pour les bénéficiaires ou les frais généraux; et lorsque cela est justifié et jugé approprié par le chargé de projet;

ii) autres coûts éligibles non inclus dans la pièce jointe [X] - Base de paiement, à un coût direct sans prise en compte des bénéficiaires ou des frais généraux.

Les travaux seront à un prix ferme; toutefois, chaque fois que les travaux ne peuvent pas être bien définis, au lieu d'un prix ferme, le chargé de projet peut préautoriser un paiement au taux horaire, c'est-à-dire des taux quotidiens, conformément aux Services professionnels (type 1) de la pièce jointe [X] - Base de paiement.

L'autorisation de procéder aux travaux sera accordée par l'émission d'une commande subséquente dûment signée par le responsable de l'offre à commandes et le chargé de projet.

B5.3 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser \$ [insérer montant] (Taxes Applicables incluses).

B6 Attribution des méthodes de commande subséquente à l'offre à commandes

(Remarque aux offrants: les méthodes d'attribution des commandes subséquentes aux offres à commandes seront énoncées dans la version finale de la sollicitation par défi pour offre à commandes.)

B7 Rapports sur les offres à commandes - titulaires d'offres à commandes

L'offrant doit compiler et conserver des dossiers sur la fourniture de biens, de services ou des deux au Canada dans le cadre des commandes subséquentes à l'offre à commandes. La question de savoir si les rapports d'utilisation de l'offre à commandes de l'offrant sont acceptables pour le Canada est entièrement à la discrétion du Canada. Si le Canada détermine que les rapports de l'offrant fournissent des données suffisantes, le PdC demandera, en envoyant un avis écrit à l'offrant, que l'offrant corrige ses rapports d'utilisation dans les délais indiqués dans l'avis.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière de rapports décrites dans les présentes. Si aucun bien ou service n'est fourni au cours d'une période donnée, l'offrant doit quand même



fournir un rapport «NÉANT». Le Canada se réserve le droit de modifier à tout moment la procédure de déclaration «NUL».

Les données doivent être soumises tous les trimestres, au plus tard 15 jours civils après la fin de la période de rapport trimestriel. Les périodes de reporting trimestrielles sont définies comme suit:

Périodes de rapport trimestrielles

Trimestre	Période couverte	arrive à échéance le ou avant le
1er	1er avril au 30 juin	15 juillet
2ème	1er juillet au 30 septembre	15 octobre
3ème	1er octobre au 31 décembre	15 janvier
4ème	1er janvier au 31 mars	15 avril

À défaut de fournir des rapports entièrement remplis conformément aux instructions ci-dessus, cela peut entraîner l'annulation de l'offre à commandes.

B8 Ajouts à la liste des titulaires d'offres à commandes

À la suite de l'établissement de la liste des titulaires de l'offre à commandes et pendant toute la durée de l'offre à commandes, le Canada peut, à sa seule discrétion, et à tout moment pendant la période de validité de l'offre à commandes, afficher de nouveau la SPDOC sur Achatsetventes.gc.ca.

Cela permettrait à d'autres fournisseurs / entreprises de se qualifier et d'être ajoutés à la liste des titulaires d'offre à commandes, et de permettre aux titulaires d'offre à commandes existants de soumettre des propositions pour modifier leur offre à commandes existante.

Les offres seront soumises aux mêmes exigences de qualification que celles exigées dans la SPDOC originale, numéro de sollicitation: [insérer le numéro de sollicitation de la SPDOC].

Remarque: Aucun titulaire d'offre à commandes existant ne sera retiré de la liste des titulaires d'offre à commandes à la suite de l'ajout d'offrants nouvellement qualifiés; cependant, le classement des titulaires d'offres à commandes peut être ajusté en conséquence, en raison de l'ajout de nouveaux offrants qualifiés.

B9 Suspension ou annulation de l'offre à commandes par le Canada

Le Canada peut, en envoyant un avis écrit à l'offrant, exercer son droit, à sa seule discrétion, de suspendre ou d'annuler l'offre à commandes pour la commodité de la Couronne.

La suspension ou l'annulation de l'offre à commandes n'affectera pas le droit du Canada de poursuivre d'autres recours ou mesures qui pourraient être disponibles. Il n'affectera pas, à lui seul, toute commande subséquente conclue avant l'émission de l'avis. Le responsable de l'offre à commandes retirera toutefois l'offrant de la liste des titulaires d'offre à commandes admissibles à recevoir des commandes subséquentes dans le cadre de cette OC. L'offrant ne sera pas en mesure de présenter une autre offre, et l'offrant ne sera pas autorisé à soumettre une nouvelle offre pour examen jusqu'à ce que le besoin soit remis en concurrence.



B10 Rapports sur les offres à commandes – Utilisateurs des offres à commandes

(Remarque aux offrants: les dispositions relatives aux rapports sur l'offre à commandes - Utilisateurs de l'offre à commandes seront énoncées dans la version finale de la sollicitation par défi pour une offre à commandes.)

B11 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions désignées dans le offre à commandes par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC].

B11.1 Conditions générales

La condition générale suivante est incorporée par renvoi.

CCUA 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services

[Supprimer l'article au complet s'il n'y a pas de modalités et conditions supplémentaires approuvées.]

B11.2 Modalités et conditions supplémentaires - approuvées par le Canada

L'offrant reconnaît que les modalités et conditions supplémentaires spécifiquement énoncées dans le présent paragraphe ont été approuvées par le Canada, et qu'aucune modalité ou condition supplémentaire incluse dans la offre du offrant ou aucune condition incorporée dans la offre de offrant par renvoi, ne sera exécutoire, même si la offre peut faire partie du offre à commandes subséquent, sauf si elles ont été énumérées dans le ou les sous-articles suivants.

B11.2.1 [Insérer les conditions supplémentaires approuvées (conformément à la clause intitulée *Examen des conditions supplémentaires de la SPDOC*).] Conditions supplémentaires approuvées (conformément au paragraphe intitulé Examen des conditions supplémentaires de la SPDOC):

B12 Exigences relatives à la sécurité

[Supprimer l'article au complet s'il y a des exigences relatives à la sécurité.] Il n'y a pas d'exigences relatives à la sécurité liées à cette sollicitation.

[Supprimer l'article au complet s'il n'y a pas d'exigences relatives à la sécurité.] Les exigences relatives à la sécurité qui suivent doivent être respectées [« au plus tard à la date de clôture des offres » ou « au plus tard à la date d'émission de l'offre à commandes » ou « avant que le Canada n'exerce l'option 1 – Déploiement dans l'environnement opérationnel de Services partagés Canada »].

[Insérer l'article ou les articles sur l'attestation de sécurité établis avec le responsable technique, la CSTI et la DSIC de TPSGC.]

[Supprimer si S. O.] Pièce jointe [X] - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité.



[Supprimer si S. O.] En plus de ces exigences, il existe des exigences de sécurité propres aux clients sur un ou plusieurs sites où les travaux sont exécutés, qui sont détaillées dans la Pièce jointe [X], Annexe [X], Exigences de sécurité spécifiques au site.

B13 Processus continu d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement (ICA)

Les parties conviennent qu'une évaluation du processus d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement sera un élément clé du processus d'approvisionnement. Dans le cadre de ce processus d'évaluation, le Canada a évalué l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement (ISCA) de l'offrant sans déceler de préoccupations en matière de sécurité.

Les parties reconnaissent également que la sécurité représente un facteur essentiel pour le Canada à l'égard du présent contrat et qu'une évaluation continue de l'ISCA sera exigée tout au long de la période visée par le offre à commandes.

Le Canada se réserve le droit de réaliser une évaluation complète et indépendante de toute ISCA (nouvelle ou existante). L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante et dans les délais précisés dans l'avis écrit, fournir tout renseignement dont le Canada a besoin pour effectuer ses évaluations, conformément aux modalités et conditions du présent offre à commandes, y compris la Pièce jointe [X] – Processus d'intégrité de la chaîne d'approvisionnement (ICA).

B14 Propriété des données et souveraineté

Les parties conviennent que ni le fonctionnement de la solution, ni la fourniture de services d'entretien ou d'assistance relative à la solution, n'exigent à tout moment que l'offrant accède au contenu transmis par le Canada à l'aide de la solution. L'offrant reconnaît que :

- a) il est interdit à ses employés, représentants et agents d'accéder au contenu transmis par la solution à tout moment sans le consentement écrit de l'autorité contractante;
- b) il est interdit d'autoriser un tiers à accéder au contenu transmis par la solution à tout moment sans le consentement écrit de l'autorité contractante.

L'offrant convient que, même s'il peut accéder à la solution à distance, il ne doit le faire que depuis des emplacements situés au Canada et il accepte de séparer son réseau ou l'accès à son réseau de toutes les manières nécessaires pour garantir qu'aucune personne ne se trouve en dehors des limites géographiques du Canada ne puisse accéder à la solution à distance en utilisant l'infrastructure de l'offrant. L'offrant reconnaît que le Canada peut vérifier la conformité à cet article et s'engage à fournir l'accès à ses locaux et à ses systèmes pendant les heures normales de bureau afin de permettre au Canada ou à ses représentants de mener une telle vérification.

B15 Durée de l'offre à commandes

B15.1 Période de l'offre à commandes



La période de l'offre à commandes va de la date d'émission jusqu'à ce que le Canada choisisse de remettre en concurrence l'offre à commandes, ne juge plus l'offre à commandes nécessaire ou procède avec un autre moyen d'approvisionnement.

Le Canada peut, par avis écrit à tous les titulaires d'offre à commandes et en affichant sur Achatsetventes.gc.ca, annuler cette offre à commandes en donnant à tous les titulaires d'offre à commandes un préavis d'annulation d'au moins 30 jours civils.

B15.2 Modification de l'offre à commandes (Clause renouvelable à perpétuité)

Étant donné que l'offre à commandes est perpétuelle, de temps à autre, SPC peut également modifier toute partie de l'offre à commandes en raison, mais sans s'y limiter d'une notification de politique, d'une législation ou d'un changement de procédure. Un tel changement n'affectera pas les contrats existants en place avant la date de la modification. Un avis de modification sera envoyé au titulaire de l'offre à commandes via un courriel générique. Si un titulaire d'offre à commandes n'est pas d'accord avec ces modifications et ne souhaite plus être considéré pour les exigences émises dans le cadre de l'offre à commandes à la suite des changements, le titulaire de l'offre à commandes en informera le responsable de l'offre à commandes et ce titulaire de l'offre à commandes ne figurera plus sur la liste des titulaires d'offre à commandes.

B15.3 Points de livraison Delivery Points

La livraison sera effectuée au(x) point(s) de livraison spécifié à la pièce jointe [X] – Énoncé des défis.

B16 Autorités

B16.1 Responsable de l'offre à Commandes

Le responsable de l'offre à commandes est responsable de la gestion du l'offre à commandes et elle doit approuver par écrit toute modification au contrat. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du offre à commandes ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que Le responsable de l'offre à commandes.

B16.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

(Remarque à l'intention des offrants : ce renseignement sera inséré à l'attribution du offre à commandes.)

Le chargé de projet est chargé de toutes les questions qui concernent le contenu technique des travaux aux termes du offre à commandes. On peut discuter des questions techniques avec le Le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à la portée des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au offre à commandes émise par le responsable de l'offre à commandes.



B16.3 Représentant de l'offrant

(Remarque à l'intention des offrants : ce renseignement sera inséré à l'attribution du offre à commandes.)

[Insérer le nom du représentant] _____ a été désigné comme représentant de l'offrant et a le plein pouvoir d'agir à titre de mandataire pour l'offrant en ce qui a trait à toutes les questions se rapportant au offre à commandes.

[Supprimer l'article au complet s'il ne s'agit pas d'un offrant constitué en coentreprise.] B16.4 Coentreprise

(Remarque à l'intention des offrant: le présent article sera supprimé si le offrant auquel on attribue le offre à commandes n'est pas constitué en coentreprise. Si l'offrant est une coentreprise, cette clause sera complétée à l'aide des renseignements contenus dans sa offre.)

- a. L'offrant confirme que le nom de la coentreprise est _____ et que cette dernière est constituée des membres suivants : [énumérer tous les membres de la coentreprise nommés dans la proposition originale du offrant).
- b. En ce qui concerne la relation entre les membres de cette coentreprise, chaque membre accepte, déclare et atteste (selon le cas) que :
 - i. _____ a été nommé comme « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cette coentreprise pour ce qui est de toutes les questions se rapportant au offre à commandes;
 - ii. en signifiant les avis et préavis au représentant, le Canada sera réputé les avoir signifiés également à tous les membres de cette coentreprise;
 - iii. tous les paiements versés par le Canada au représentant seront réputés l'avoir été à tous les membres de la coentreprise.
- c. Tous les membres de la coentreprise acceptent que le Canada puisse, à sa discrétion, résilier le offre à commandes en cas de différend entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce différend influe de quelque façon que ce soit sur l'exécution des travaux.
- d. Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution de ce offre à commandes.
- e. L'offrant reconnaît que toute modification dans la composition des membres de la coentreprise (c.-à-d. une modification du nombre de membres ou la substitution d'un membre par une autre entité juridique) constitue une cession et est assujettie aux dispositions sur les cessions prévues dans les conditions générales.
- f. L'offrant reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences contractuelles relatives aux marchandises contrôlées et à la sécurité s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.



B17 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11.

B18 Mécanisme de rajustement des prix

À la demande de l'offrant, les prix des commandes subséquentes exercées 24 mois après la date d'émission de l'offre à commandes seront ajustés conformément au mécanisme de rajustement de prix suivant.

Les prix seront ajustés pour tenir compte de l'inflation selon le [tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation, mensuel, non désaisonnalisé, Tous les articles, Canada](#)

Nouveau prix = prix initial * $(1 + [\text{IPC à la date d'exercice de l'option} - \text{IPC à l'attribution de l'offre à commandes}])$

IPC à l'attribution du contrat

Par exemple :

Le prix initial de l'option 3 est de 1 000 \$.

Attribution de l'offre à commandes le 31 mars 2019.

L'option 3 pour le déploiement de la solution dans l'environnement opérationnel du client supplémentaire est exercée le 2 juin 2021.

IPC pour mars 2019 = 134 [valeur hypothétique]

IPC pour mai 2021 = 136

Le nouveau prix = $1\ 000 * [1 + (136 - 134) / 134] = 1\ 014,93 \$$

B19 Fluctuation du taux de change

Le Canada assume certains risques et avantages liés à la fluctuation des taux de change. Le montant de rajustement relatif à la fluctuation du taux de change est déterminé conformément à la disposition du présent article.

a) Entre l'attribution de l'offre à commandes et le ou les paiements de facture, si le Canada ou l'offrant soulève la question, le Canada rajustera le ou les prix, tel qu'il est précisé dans la Pièce jointe [X] – Base de paiement, pour tenir compte de la fluctuation du taux de change, en dollars canadiens (CAD), si la fluctuation du taux de change est supérieure à 8 % (augmentation ou diminution) par rapport à la date d'attribution de l'offre à commandes. Si l'une ou l'autre de ces dates tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié (jours ouvrables autres que ceux du gouvernement fédéral), le Canada calculera le taux en utilisant le jour ouvrable suivant. Le rajustement du taux de change en dollars canadiens sera calculé en utilisant la formule suivante :



rajustement = prix à l'attribution du contrat X (taux de change pour le rajustement – taux de change initial) / taux de change pour le rajustement

- b) Le taux de change initial (CAD) correspond habituellement au cours quotidien moyen publié par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
- c) Le Canada se réserve le droit de vérifier tout rajustement de prix conformément aux dispositions relatives aux comptes et à la vérification du [insérer soit « CCUA 2030 (insérer la date), Conditions générales – besoins plus complexes – biens » ou « CCUA 2035 (insérer la date), Conditions générales – besoins plus complexes – services »].
- (d) Cette clause ne s'appliquera qu'aux biens et services directement touchés par le taux de change, p. ex. le matériel, les logiciels et certains services de soutien opérationnels et d'entretien.

B20 Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de [insérer le nombre] _____ \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

B21 Demande directe du ministère client

CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes - Entrepreneur établi à l'étranger.

Cette clause sera intégrée au SPDOC par référence.

B22 Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

[Utiliser la clause suivante dans les offre à commandes lorsqu'une offre peut être reçue d'un offrant établi à l'étranger.]

CCUA C2000C (insérer la date), Taxes - Entrepreneur établi à l'étranger.

Cette clause sera intégrée au SPDOC par référence.

B23 Conformité d'attestations

Le respect des attestations fournies par l'offrant est une condition d'autorisation de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la période de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui se poursuivrait au-delà de la période de l'offre à commandes. Dans le cas où l'offrant ne se conforme pas à une attestation ou qu'il est déterminé que



toute cattestation faite par l'offrant dans son offre est fausse, qu'elle soit faite sciemment ou non, le responsable de l'offre à commandes a le droit de résilier tout contrat subséquent pour défaut et mettre de côté l'offre à commandes.

B24 Lois applicables

L'offre à commandes doit être interprétée et régie selon les lois en vigueur dans la province ou le territoire de _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois. (Remarque à l'intention des offrants: cette information sera intégré à l'émission de l'offre à commandes.)

B25 Ressortissants étrangers

[Insérer la clause suivante dans les offre à commandes de biens et services passés avec un offrant canadien qui pourrait avoir besoin d'embaucher des ressortissants étrangers (c.-à-d. des non-Canadiens ou des résidents non permanents) qui viendraient travailler au Canada.]

CCUA A2000C (insérer la date) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien).

Cette clause sera intégrée au SPDOC par référence.

Ou

[Insérer la clause suivante dans les offre à commandes de biens et services passés avec un offrant étranger qui pourrait avoir besoin d'embaucher des ressortissants étrangers (c.-à-d. des non-Canadiens ou des résidents non permanents) qui viendraient travailler au Canada.]

CCUA A2001C (insérer la date) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger).

Cette clause sera intégrée au SPDOC par référence.

B26 Assurance - aucune exigence particulière

L'offrant est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations sous le offre à commandes et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue est à la charge de l'offrant; elle vise son propre bénéfice et sa propre protection. Elle ne le dégage en rien de ses responsabilités au titre du offre à commandes ni ne les diminue.

B27 Limitation de la responsabilité – gestion de l'information ou technologie de l'information

a) La présente section s'applique malgré toute autre disposition du offre à commandes et remplace la section des CCUA (2020-05-28), Conditions générales - besoins plus complexes - services intitulée Responsabilité. Toute mention dans cet article de dommages causés par l'offrant comprend les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants, et leurs employés. Cet article s'applique, que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite. L'offrant n'est pas responsable envers le Canada en ce qui concerne l'exécution ou l'inexécution du offre à commandes, sauf dans les cas précisés dans le présent article et dans tout autre article du offre à commandes préétabliant des dommages-intérêts. L'offrant est



uniquement responsable des dommages indirects, particuliers ou consécutifs, dans la mesure décrite dans cet article, même si l'offrant a été avisé de la possibilité de ces dommages.

b) Responsabilité de la première partie :

i) L'offrant est entièrement responsable envers le Canada de tous les dommages, y compris les dommages indirects, particuliers et consécutifs, causés par l'exécution ou l'inexécution du offre à commandes par l'offrant et qui se rapportent à :

A) toute violation des droits de propriété intellectuelle dans la mesure où l'offrant viole l'article des Conditions générales - besoins plus complexes - [insérer « biens » ou « services »] intitulé Atteinte aux droits de propriété intellectuelle et redevances;

B) toute blessure physique, y compris la mort.

ii) L'offrant est responsable de tous les dommages directs causés par l'exécution ou la non-exécution du offre à commandes et touchant des biens personnels ou des biens immobiliers qui appartiennent ou qui sont occupés par le Canada.

iii) Chaque partie est responsable de tous les dommages directs causés par son manquement à l'obligation de confidentialité en vertu du offre à commandes. Chaque partie est aussi responsable de tous les dommages indirects, particuliers ou consécutifs relatifs à sa divulgation non autorisée des secrets industriels de l'autre partie (ou des secrets industriels d'un tiers fournis par une partie à une autre, dans le cadre du offre à commandes) qui concernent la technologie de l'information.

iv) L'offrant est responsable de tous les dommages directs qui se rapportent à une charge ou à une réclamation liée à toute portion des travaux pour lesquels le Canada a effectué un paiement. Cela ne s'applique pas aux charges ou réclamations relatives aux droits de propriété intellectuelle, lesquelles sont traitées au sous-alinéa (i)(A) ci-dessus.

v) L'offrant est aussi responsable envers le Canada de tous les autres dommages directs qui ont été causés par l'exécution ou l'inexécution du offre à commandes par l'offrant et qui se rapportent à:

A) tout manquement aux obligations en matière de garantie au titre du offre à commandes, jusqu'à concurrence du coût total payé par le Canada (y compris toute taxe applicable) pour les biens et les services touchés par le manquement;

B) tout autre dommage direct, y compris l'ensemble des frais directs identifiables encourus par le Canada pour trouver une autre partie qui exécutera les travaux si le offre à commandes est résilié en tout ou en partie pour inexécution avant l'achèvement des travaux, jusqu'à concurrence d'un maximum global pour ce sous-alinéa B) du montant le plus élevé entre 0,25 fois le coût total estimatif (le montant indiqué à la première page du offre à commandes dans la case intitulée « Coût total estimatif » ou le montant indiqué sur chaque commande subséquente, bon de commande ou tout autre document utilisé pour commander des biens ou des services), ou 1 000 000 \$.



En aucun cas, la responsabilité totale de l'offrant aux termes de l'alinéa v) ne dépassera le montant le plus élevé entre le coût total estimatif (tel qu'il est défini plus haut) du offre à commandes ou 1 000 000 \$.

vi) Si les dossiers ou les données du Canada sont endommagés à la suite d'une négligence ou d'un acte délibéré de l'entrepreneur, la seule responsabilité de l'offrant consiste à rétablir à ses frais les dossiers et les données du Canada en utilisant la copie de sauvegarde la plus récente conservée par le Canada. Il incombe au Canada de conserver une copie de sauvegarder adéquate de ses documents et de ses données.

c) Réclamations de tiers :

i) Que la réclamation soit faite au Canada ou à l'entrepreneur, chaque partie convient qu'elle est pleinement responsable des dommages subis par un tiers relativement au offre à commandes, comme il est défini dans un accord de règlement ou déterminé par une cour compétente, si celle-ci détermine que les parties sont solidairement responsables ou qu'une seule partie est uniquement et entièrement responsable des dommages subis par le tiers. Le montant de la responsabilité sera celui précisé dans l'accord de règlement ou déterminé par la cour comme étant la portion des dommages ayant été causés par la partie. Aucun accord de règlement n'engage la responsabilité d'une partie, à moins que les représentants autorisés de cette partie n'aient approuvé par écrit le règlement.

ii) Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et solidaire, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'offrant doit rembourser au Canada le montant ultimement déterminé par une cour compétente comme étant la portion de l'offrant des dommages qu'il a lui-même causés au tiers. Toutefois, malgré le sous-alinéa i), en ce qui concerne les dommages-intérêts particuliers, indirects et consécutifs causés à un tiers visé par le présent article, l'offrant doit uniquement rembourser au Canada sa partie des dommages, qui correspond à la somme que le Canada doit payer à un tiers, sur ordre d'un tribunal, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle en lien avec une violation des droits de propriété intellectuelle d'un tiers, une blessure physique causée à un tiers, y compris la mort, des dommages qui touchent les biens personnels matériels ou immobiliers d'un tiers, toute charge ou tout privilège sur toute portion des travaux ou un manquement à l'obligation de confidentialité.

iii) Les parties sont seulement responsables devant les autres des dommages causés à des tiers dans la mesure décrite au sous-alinéa c).

B28 Préservation des supports électroniques

a) L'offrant doit soumettre à la détection électronique, à l'aide d'un progiciel mis à jour à intervalles réguliers, l'ensemble des supports électroniques utilisés dans l'exécution des travaux, en vue de détecter des virus électroniques et d'autres codes visant à causer des défauts, avant de s'en servir sur l'équipement du Canada. Il devra immédiatement informer le Canada si des médias



électroniques utilisés dans le cadre des travaux renferment des virus informatiques ou d'autres codes visant à causer des défauts.

b) Si des renseignements ou des documents électroniques sont endommagés ou perdus pendant qu'ils se trouvent sous la garde de l'offrant ou avant d'être livrés au Canada conformément au offre à commandes, y compris en cas d'effacement accidentel, l'entrepreneur doit les remplacer immédiatement, à ses frais.

B29 Ordre de priorité des documents

[Sélectionner les conditions applicables et supprimer le reste.]

Les parties conviennent que seules les conditions faisant explicitement partie du offre à commandes en texte intégral dans les articles de convention ou dans une annexe du offre à commandes énumérée dans l'article intitulé « Ordre de priorité des documents » des articles de convention font partie du offre à commandes.

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

a) la commande subséquente à l'offre à commandes, y compris les pièces jointes et les annexes;

b) l'offre à commandes, y compris les pièces jointes et les annexes;

c) CUA 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services);

d) l'offre de l'offrant en date du _____ [insérer la date de l'offre], telle que modifiée le _____ [insérer la (les) date (s) de modification (s), le cas échéant], sans inclure les conditions de licence d'éditeur de logiciel pouvant être incluses dans l'offre. , n'incluant pas les modalités et conditions de l'offre en ce qui concerne les limitations de responsabilité, et n'incluant pas les modalités et conditions incorporées par référence (y compris au moyen d'un lien Web) dans l'offre.

(Note aux offrants: une section finalisée de l'offre à commandes sera présentée dans la version finale de la sollicitation par défi pour l'offre à commandes.)



PARTIE C - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Clauses du contrat subséquent

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes et en font partie intégrante.

C1 Énoncé des défis

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

C2 Clauses et conditions uniformisées

C2.1 Conditions générales

La condition générale suivante est incorporée par renvoi.

CCUA 2035 (2020-05-28), Conditions générales – besoins plus complexes de services

C2.2 Conditions générales supplémentaires

(Remarque à l'intention des offrants : toutes les conditions générales supplémentaires suivantes peuvent ne pas être incorporées dans le offre à commandes subséquent. Après l'invitation à peaufiner vagues 2, la sollicitation par défi finale comprendra les conditions générales supplémentaires applicables.)

Les conditions générales supplémentaires suivantes sont incorporées par renvoi.

[Sélectionner les conditions générales applicables et supprimer les autres.]

CCUA 4001 [insérer la date], Conditions générales supplémentaires - Achat, location et maintenance de matériel.

CCUA 4002 [insérer la date], Services d'élaboration ou de modification de logiciels.

CCUA 4003 [insérer la date], Conditions générales supplémentaires - Logiciels sous licence.

CCUA 4004 [insérer la date], Conditions générales supplémentaires - Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence.

CCUA 4005 [insérer la date], Services et produits de télécommunication.

CCUA 4006 [insérer la date], Conditions générales supplémentaires – L'entrepreneur détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux.

CCUA 4007 [insérer la date], Conditions générales supplémentaires – Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux.

CCUA 4008 [insérer la date], Conditions générales supplémentaires – Renseignements personnels.



CCUA A9117C [insérer la date], T1204 - Demande directe du ministère client.

CCUA C2000C [insérer la date], Taxes - Entrepreneur établi à l'étranger.

C2.2.1 4003, Conditions générales supplémentaires - Logiciels sous licence

a) Conformément aux dispositions des conditions générales supplémentaires 4003, ce qui suit s'applique.

Logiciel sous licence	Le logiciel sous licence, défini dans le document 4003, comprend tous les produits offerts par l'entrepreneur dans sa proposition, ainsi que tout autre logiciel requis pour que ces produits fonctionnent conformément à la documentation du logiciel et aux spécifications, y compris sans s'y limiter les produits suivants : (Remarque à l'intention des offrants: ce renseignement sera inséré à la date d'attribution du offre à commandes à partir de l'information contenue dans la offre du offrant.)
Type de licence octroyée	Licence [insérer, utilisateur ou appareil ou entité], conformément à la section [insérer 04, 05 ou 06] de 4003.
Langue du logiciel sous licence	Le logiciel sous licence doit être fourni en [insérer anglais ou français ou les deux].
Lieu de livraison	Tel que précisé dans la Pièce jointe [X] - Énoncé du défi.
Support d'information sur lequel le logiciel sous licence doit être livré	DVD, USB, lien internet pour téléchargement (compris n'importe quel code de hachage du fichier)
Dépôt du code source requis	Non

C2.2.2 4004 Conditions générales supplémentaires - Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence

a) Les modalités et conditions des Conditions générales supplémentaires 4004 sont modifiées comme suit.

ST 2 Commandes subséquentes - Déploiement, services de soutien opérationnel et de maintenance et services de soutien opérationnel et de maintenance continue	(Remarque à l'intention des offrants: ce renseignement sera inséré à la date d'attribution du offre à commandes à partir de l'information contenue dans la offre du offrant.)
Heures pour la prestation des services de soutien par ligne d'assistance	(Remarque à l'intention des offrants: ce renseignement sera inséré à la date d'attribution du offre à commandes à partir de l'information contenue dans la offre du offrant.)
L'entrepreneur doit faire le suivi des versions de logiciel aux fins de contrôle de la configuration	(Remarque à l'intention des offrants: ce renseignement sera inséré à la date d'attribution du offre à commandes à partir de l'information contenue dans la offre du offrant.)



Coordonnées pour l'accès aux services de soutien de l'entrepreneur	Conformément à l'article 05 Services de soutien de 4004, l'entrepreneur rendra ses services de soutien disponibles par les moyens suivants: Accès téléphonique sans frais: Accès fax sans frais: Accès aux e-mails: (Remarque à l'intention des offrants: ce renseignement sera inséré à la date d'attribution du offre à commandes à partir de l'information contenue dans l'offre de l'offrant.)
Site Web	Conformément à l'article 05, Services de soutien, du document 4004, l'entrepreneur doit fournir des services de soutien sur Internet. Pour ce faire, l'entrepreneur doit inclure, à tout le moins, une foire aux questions et des routines de diagnostic de logiciels, ainsi que des outils d'aide en ligne. En dépit des heures requises pour la prestation des services de soutien, les utilisateurs du Canada devront pouvoir accéder au site Web de l'entrepreneur 24 heures sur 24, 365 jours par année, et ce service devra être disponible 99 % du temps. L'adresse du site Web de l'entrepreneur aux fins du soutien sur Internet est : (Remarque à l'intention du soumissionnaire : ce renseignement sera inséré avec l'exercice des options 2, 4 et 5 en utilisant l'information fournie par le soumissionnaire.) (Remarque à l'intention des offrants: ce renseignement sera inséré à la date de l'émission de l'offre à commandes à partir de l'information contenue dans l'offre de l'offrant.)
Langue des services de soutien	Les services de soutien doivent être fournis en anglais et en français, au choix de l'utilisateur demandant le soutien.
Section 07, paragraphe 1 du document 4004 : Responsabilités du gouvernement du Canada	Pendant la période d'assistance de logiciel, le gouvernement du Canada ne maintiendra pas de ligne téléphonique et d'accès à Internet pour une utilisation liée aux services

C3 Durée du contrat

C3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être exécutés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

C3.2 Date de livraison



La livraison doit être effectuée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

C4 Paiement

(Remarque à l'offrant: la ou les bases de paiement suivantes peuvent ou non être incorporées au contrat subséquent. Après l'invitation à peaufiner des vagues 1 et 2, la version finale de la sollicitation par défi pour une offre à commande inclura la ou les bases de paiement applicables).

C4.1 Base de paiement

C4.1.1 Base de paiement: ST 1 Commandes subséquentes – Preuve de Concept

En contrepartie de l'exécution satisfaisante de toutes ses obligations au titre du contrat, l'entrepreneur recevra le prix ferme, tel qu'il est précisé dans la Pièce jointe [X] – Base de paiement, de [insérer le montant d'argent]. Les droits de douane sont compris, mais les taxes applicables sont en sus.

C4.1.2 Base de paiement – limitation des dépenses

- ST 2 Call-ups - Deploiement
- Commandes subséquentes – Services professionnels (Type 1)

En contrepartie de l'exécution satisfaisante de toutes ses obligations au titre du contrat, l'entrepreneur recevra le montant, tel qu'il est précisé dans la Pièce jointe [X] – Base de paiement, jusqu'à concurrence de dépenses au montant de [insérer le montant d'argent]. Les droits de douane sont compris, mais les taxes applicables sont en sus.

C4.1.3 Base de paiement: Commandes subséquentes – Amélioration de la Solution

[Choisir l'option 1] En contrepartie du fait que l'entrepreneur s'acquitte de manière satisfaisante de toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé; pour les améliorations fournies par l'entrepreneur lui-même, les prix déterminés conformément aux principes applicables pour la justification des prix, qui se trouvent dans le paragraphe 14 des Instructions uniformisées CCUA 2006 (2020-05-28) - Demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels Justification du prix.

En contrepartie de l'exécution satisfaisante de toutes ses obligations au titre du contrat, l'entrepreneur sera payé le coût plus une majoration de 5 % pour les améliorations fournies par un tiers (autre que lui-même).

Ou

[Choisir l'option 2] En contrepartie de l'exécution satisfaisante de toutes ses obligations au titre du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix déterminés conformément aux formulaires applicables de soutien des prix pour les améliorations fournies par lui-même.

À la demande de l'autorité contractante, l'entrepreneur doit soumettre les formulaires suivants de soutien des prix:



- a) la liste de prix publiée la plus récente et le pourcentage de rabais dont peut disposer le Canada (lequel rabais doit être proportionnel aux rabais offerts pour les autres services déjà fournis au Canada);
- b) des factures payées pour des biens ou services comparables (de qualité et de quantité comparables) vendus à d'autres clients; si l'entrepreneur est tenu d'assurer la confidentialité des renseignements relatifs à un autre client, celui-ci pourra dissimuler, sur les factures, les renseignements qui pourraient raisonnablement permettre de révéler l'identité du client, pour autant que l'entrepreneur joigne à ses factures une attestation de son agent financier supérieur en ce qui concerne le profil du client (p. ex., précisant s'il s'agit d'un client du secteur privé ou du secteur public ainsi que l'envergure de celui-ci et ses points de service ainsi que la nature des biens ou services qu'il reçoit de l'entrepreneur), afin de permettre au Canada d'établir si les biens ou services reçus par le client sont comparables à ceux proposés au Canada par l'entrepreneur;
- c) une ventilation des prix indiquant, s'il y a lieu, le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux directs et des articles achetés, les frais généraux liés aux services techniques et aux installations, les frais généraux administratifs, les frais de transport, la marge bénéficiaire, etc.;
- d) une attestation des prix de l'entrepreneur;
- e) en conformité avec les principes des coûts contractuels CUA 1031-2 (2012-07-16).

En contrepartie de l'exécution satisfaisante de ses obligations au titre du contrat, l'entrepreneur sera payé le coût plus une majoration de 5 % pour les améliorations fournies par un tiers (autre que lui-même).

C4.2 Méthode de paiement

(Remarque à l'offrant: les méthodes de paiement suivantes peuvent ou non être intégrées au contrat subséquent. Après l'invitation à peaufiner des vagues 1 et 2, la version finale de la sollicitation par défi pour une offre à commande comprendra la ou les méthodes applicables de Paiements).

C4.2.1 Paiement unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront exécutés et livrés conformément la pièce jointe [X] - Base de paiement si :

- i) une facture exacte et complète et tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions relatives à la facturation prévues au contrat;
- ii) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- iii) les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

C4.2.2 Paiement mensuel

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux achevés pendant le mois visé par la facture conformément à la Pièce jointe [X] - Base de paiement si :



- i) une facture exacte et complète et tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions relatives à la facturation prévues au contrat;
- ii) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- iii) les travaux exécutés ont été acceptés par le Canada.

C4.2.3 Paiements progressifs - généralités

Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément à la Pièce jointe [X] - Base de paiement, à raison d'une fois par mois au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de [insérer le nombre] % du montant réclamé et approuvé par le Canada si :

- i) une demande de paiement progressif exacte et complète et tout autre document prescrit par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation qui figurent dans le contrat;
- ii) le montant réclamé est conforme à la base de paiement;
- iii) le montant total de tous les paiements progressifs versés par le Canada ne dépasse pas [insérer le nombre] % du montant total à verser au titre du contrat.

Le solde du montant dû sera payé conformément aux dispositions de paiement du contrat lorsque les travaux sont effectués et fournis si les travaux ont été acceptés par le Canada et une demande finale pour le paiement est présentée.

Les paiements progressifs sont uniquement des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et à des vérifications provisoires du temps et des coûts et se réserve le droit de modifier, s'il y a lieu, le contrat pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

C4.2.4 Paiements progressifs - PME

Le Canada effectuera les paiements progressifs conformément à la Pièce jointe [X] - Base de paiement, à raison d'une fois par mois au plus, pour les frais engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à concurrence de ([insérer le nombre] % de la somme engagée pour les PME) du montant réclamé et approuvé par le Canada si :

- i. une demande de remboursement complète et exacte et tout autre document exigé dans le cadre du contrat sont soumis, conformément aux instructions de facturation précisées dans le contrat;
- ii. le montant réclamé est conforme à la base de paiement;



- iii) le montant total de tous les paiements progressifs versés par le Canada ne dépasse pas ([insérer le nombre] % de la somme engagée pour les PME) du montant total à verser au titre du contrat.

Le solde du montant dû sera versé à la fin de la période d'option, conformément aux modalités de paiement du contrat, lorsque le contrat aura dûment été exécuté et à la livraison de tous les travaux requis dans le cadre du contrat s'ils ont été acceptés par le Canada et que le paiement a été versé aux PME.

Les paiements sont uniquement des paiements provisoires. Le Canada peut procéder à une vérification gouvernementale et à des vérifications provisoires du temps et des coûts et se réserve le droit de modifier, s'il y a lieu, le contrat pendant l'exécution des travaux. Tout paiement en trop qui résulte du versement des paiements progressifs ou d'une autre cause doit être remboursé rapidement au Canada.

C5 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur peut soumettre ses factures par le biais du portail APL de SPC

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément aux CCUA 2035 (2020-05028), Conditions générales - besoins plus complexes – Services de la section intitulée *Instructions pour la soumission des factures*. La facture de l'entrepreneur doit comporter une ligne distincte par rubrique correspondant à chaque élément de la disposition - Base de paiement du contrat.

En présentant des factures (portant sur des articles qui ne font pas l'objet d'un paiement anticipé), l'entrepreneur atteste que les biens et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la base de paiement du contrat, y compris tous les frais pour des travaux effectués par des sous-traitants.

Le Canada ne sera tenu d'effectuer le paiement qu'après réception d'une facture qui répond aux exigences du présent article.

L'entrepreneur doit utiliser son propre modèle de facture, qui doit comprendre les renseignements suivants :

- la date;
- la raison sociale et l'adresse de l'entrepreneur;
- la destination;
- le numéro de série du contrat;
- les codes financiers, ainsi que le numéro d'inscription à la TPS ou à la TVH (selon le cas);
- la description des travaux;
- la(les) catégorie(s) de personnel et le nombre de jours travaillés;
- le taux horaire ferme sur lequel le montant total de la facture est établi;
- le montant facturé (excluant la taxe sur les produits et services [TPS] ou la taxe de vente harmonisée [TVH], selon le cas) et le montant de la TPS ou de la TVH, le cas échéant, libellés séparément;



- le numéro de référence du client (NRC);
- le numéro d'entreprise;
- le montant total facturé jusqu'à présent et le montant restant à facturer au titre du contrat.

L'entrepreneur doit envoyer l'original de la facture au bureau de paye du responsable technique [insérer le service des comptes créditeurs applicable] et une copie de la facture à le responsable de l'offre à commandes.

L'original et une copie de la facture doivent être envoyés à l'adresse suivante :

(Remarque à l'intention des soumissionnaires : ce renseignement sera inséré à l'attribution du offre à commandes.)

Le bureau de paye du responsable technique [insérer le service des comptes créditeurs applicable] enverra les factures au responsable technique aux fins d'approbation et d'attestation; les factures seront renvoyées au bureau de paye pour les attestations restantes et l'ordre de paiement.

Toute facture comportant des articles ou des groupes d'articles ne pouvant pas être facilement identifiés sera renvoyée à l'entrepreneur pour qu'il clarifie la facture, sans que des intérêts ou des frais pour retard de paiement soient applicables au gouvernement du Canada.

Si le gouvernement du Canada conteste une facture pour quelque motif que ce soit, il s'engage à régler à l'entrepreneur la tranche de la facture non contestée, à la condition que les articles non contestés soient indiqués distinctement sur la facture et que leur paiement soit exigible en vertu du contrat. Nonobstant ce qui précède, les dispositions des CUA 2035 (2020-05028), Conditions générales - besoins plus complexes – Services de la section intitulée Intérêt sur les comptes en souffrance ne s'appliqueront pas à de telles factures tant que le différend n'aura pas été résolu, après quoi la facture sera réputée avoir été « reçue » conformément à la clause « Mode de paiement » du contrat.

C6 Limitation des dépenses

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de [insérer le montant d'argent]. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par le responsable de l'offre à commandes avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par le responsable de l'offre à commandes. L'entrepreneur doit informer, par écrit, le responsable de l'offre à commandes concernant la suffisance de cette somme :



lorsque 75 % de la somme est engagée, ou

quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou

dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.

Lorsqu'il informe le responsable de l'offre à commandes que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

(Remarque à l'intention des offrants: une section finalisée des clauses du contrat subséquent sera présentée dans la sollicitation par défi pour une offre à commandes.)



L'automatisation robotisée des processus – Solution

Annexe 1 - Énoncé des défis

Énoncé du problème, défis et exigences minimales réalisables

1. CONTEXTE

Le Canada souhaite qualifier les solutions d'automatisation robotisée des processus (ARP) afin d'intensifier l'utilisation de l'automatisation dans l'ensemble des ministères, des tâches administratives aux processus complexes. Le Canada cherche à qualifier les fournisseurs de solutions d'ARP qui offrent le degré de souplesse et d'évolutivité requis pour répondre aux besoins des ministères là où ils en sont dans leur parcours d'automatisation respectif.

2. ÉNONCÉ DU PROBLÈME

Le Canada ne dispose pas de solutions permettant aux ressources opérationnelles, techniques et non techniques d'automatiser les activités manuelles par l'intermédiaire d'automatisations avec ou sans assistance, avec une dépendance minimale à l'égard des experts en GI/TI.

2.1 Défis

- **Processus assistés et non assistés** : La solution doit avoir une visibilité et une capacité de sauvegarde des flux de travail ou des processus assistés et non assistés. La visibilité comprend un environnement de création de scripts qui est contrôlé de manière centralisée.
- **Souplesse** : Série d'outils évolutifs, transférables et interopérables dans l'ensemble des infrastructures du gouvernement du Canada.
- **Portée de la solution** : L'éventail de l'automatisation s'étend depuis les petites tâches répétitives chronovores ou sensibles au temps, élaborées directement par des employés motivés et engagés... jusqu'aux processus très complexes et bien définis qui peuvent améliorer la prestation de services.
- **Systèmes existants** : Les processus automatisés créés avec le logiciel doivent pouvoir tirer parti des investissements dans les systèmes actuels. Nous disposons d'anciens systèmes que nous ne pouvons pas modifier. Nous devons donc être en mesure d'interagir sans modifier ces systèmes.
- **Réponse aux politiques et procédures alambiquées du gouvernement du Canada** : Nous avons besoin d'une sécurité forte, avec de la souplesse – Politiques et procédures alambiquées. La solution doit nous aider à répondre à ces exigences et doit satisfaire à ces exigences.
- **Experts en la matière limités** : Le Canada dispose de ressources limitées ayant une expertise dans l'automatisation des processus – besoin d'une solution qui inclue la formation et le soutien et qui soit facile à utiliser.



- **Absence de code/codes limités** : Une application accessible et évolutive pour les utilisateurs techniques ou moins techniques grâce à des fonctionnalités reposant sur moins de codes, par glisser-déposer, qui réduirait la dépendance à l'égard de l'expertise en matière de TI.
- **Formation** : Une formation adaptée aux différents niveaux de compétence en matière de TI et d'automatisation sera une composante importante de l'adoption par l'utilisateur final.
- **Évolutivité** : Permet la croissance, l'expansion et la compressibilité de la main-d'œuvre et des processus.
- **Données permettant de démontrer les avantages pour l'entreprise** : Rapports incluant des indicateurs de rendement clés pour évaluer le rendement du capital investi. La solution doit pouvoir définir, mesurer et produire des rapports sur des indicateurs de rendement clés qui comprennent l'évaluation du rendement du capital investi.
- **Exigences uniques du Canada en matière d'audit** : Nécessité, pour le Canada, d'être transparent pour les auditeurs, les organismes de conformité et les citoyens – exigences en matière d'audit et possibilité de sauvegarder certains renseignements indéfiniment.

3. EXIGENCES

3.1 Définitions

Flux de travail – Modèle d'activités orchestrées et reproductibles, réalisé grâce à l'organisation systématique des ressources dans des processus qui permettent de transformer les matériaux, de fournir des services ou de traiter de l'information.

Processus de travail – Une ou plusieurs séquences de transactions ou de tâches requises pour produire un résultat conforme aux règles en vigueur.

Tâche – Une activité qui se déroule dans un processus.

Composantes d'application – Code, intergiciels, bases de données, conteneurs, systèmes d'exploitation, serveurs (virtuels et physiques) et stockage qui sont requis par l'application. Les composantes d'application peuvent être hébergées sur place ou dans des déploiements infonuagiques.

Composantes de centre de données – Intergiciels, bases de données, systèmes d'exploitation, serveurs (virtuels et physiques), stockage et mise en réseau qui sont requis par l'application. Les composantes de centre de données peuvent être hébergées sur place ou dans des déploiements infonuagiques.

Console complète – Panneau de contrôle de gestion central d'un déploiement d'automatisation. Il permet d'approvisionner et de déployer de nouvelles instances, de déclencher et de planifier des flux d'automatisation et de configurer les renseignements d'identification de sécurité pour chaque robot non géré de l'organisation.

Flux de travail assisté – Conçu pour assister un utilisateur. L'utilisateur contrôle le moment de l'exécution du flux de travail. Celui-ci est conçu pour interagir avec l'utilisateur afin de l'aider pour les tâches reproductibles ou pour des parties spécifiques d'un processus.



Flux de travail non assisté – Se déclenche automatiquement, en arrière-plan. Aucune interaction directe avec l'utilisateur n'est nécessaire pour aucune partie de l'automatisation du flux de travail. Les flux de travail sont généralement configurés pour s'exécuter sur des hôtes dédiés plutôt que sur les ordinateurs de bureau des utilisateurs.

Flux de travail intelligent – Associe les éléments de base de l'automatisation des processus et les avancées de l'intelligence artificielle (IA) et de l'apprentissage machine (AM).

Traitement des exceptions – Gestion des exceptions dans l'automatisation sans assistance. Il permet de résoudre les problèmes automatiquement si possible, ou facilement identifiables et réparables par les administrateurs système, ou de les transmettre à un humain au besoin.

Plateforme de développement low-code (peu de codage) / no-code (aucun codage) – Environnement de développement logiciel visuel qui permet aux développeurs citoyens de glisser et déposer des composantes d'application, de les relier entre elles et de créer une application mobile ou Web.

Développeur citoyen – Utilisateur qui crée de nouvelles applications d'entreprise destinées à être utilisées par d'autres à l'aide d'environnements de développement et d'exécution approuvés par le service informatique de l'entreprise.

Tableau de bord – Panneau de contrôle et d'établissement de rapports en temps réel destiné à l'équipe responsable de la solution et portant sur des mesures importants, comme le nombre de robots actifs, les temps d'exécution, la correspondance entre robots et processus, les taux de réussite et les renseignements relatifs aux exceptions. Les équipes peuvent personnaliser les affichages et les mesures importants à leurs yeux pour s'assurer que le travail est fait.

Transaction – Interaction bien définie avec les fonctions particulières de l'application.

Suivi de session – Données sur l'apparence de l'application pour l'utilisateur et les interactions de l'utilisateur avec l'application au cours d'un intervalle de temps (par exemple, de la connexion à la déconnexion).

Mesure – Valeur ou horodatage et métadonnées connexes. En général, on capture les mesures à des intervalles réguliers.

Navigation guidée – Peut être mise en œuvre avec un assistant virtuel, un avatar, un assistant intelligent, un robot conversationnel ou une autre méthode.

Journal – Données en format texte non structuré créées à intervalles irréguliers. Il peut y avoir de multiples journaux pour chaque application ou chaque composante de centre de données.

Événement – Donnée asynchrone à un moment donné qui indique que quelque chose s'est produit.

Temps réel – Se rapporte à un système dans lequel les données d'entrée sont traitées en quelques millisecondes, de sorte qu'elles sont disponibles presque immédiatement sous forme de rétroaction.

Reconnaissance optique de caractères (ROC) – Technologie de numérisation des documents physiques et des photos. La ROC peut également reconnaître du texte et convertir des documents en différents formats, par exemple un document physique en PDF.



Apprentissage machine (AM) – Théorie concrétisée selon laquelle les systèmes peuvent déterminer des modèles et apprendre à partir de données sans intervention humaine. Ce processus permet aux logiciels d'apprendre par la reconnaissance de modèles plutôt que de devoir être programmés individuellement et précisément pour chaque nouvelle situation.

Modèle d'apprentissage machine – Algorithme logiciel entraîné à simuler les réponses de l'intelligence humaine afin d'obtenir un résultat donné, et qui peut généralement être entraîné de nouveau avec des données nouvelles ou supplémentaires pour améliorer les résultats souhaités.

Plateforme de développement de l'automatisation – Logiciel qui permet aux utilisateurs de créer des flux de travail automatisés sans avoir besoin de connaissances approfondies en matière de codage.

Environnement d'exécution de robot – Groupe de serveurs et d'ordinateurs de bureau (y compris les machines virtuelles et les conteneurs) qui hébergent le logiciel robot qui exécute les flux de travail.

Gestion du cycle de vie du robot – Fonctionnement contrôlé de versions de travail distinctes de processus automatisés, comme le développement, les essais, l'acceptation et la production.

Capacités d'augmentation de l'automatisation (CAA) – Capacité d'améliorer les flux de travail automatisés par l'inclusion de modèles d'apprentissage machine. Certains modèles sont fournis par la solution, mais il est également possible d'utiliser des modèles définis par l'utilisateur.

Secrets d'authentification – Désignent un élément d'information privé qui sert de clé pour déverrouiller des ressources protégées ou de l'information de nature délicate, lesquelles peuvent être nécessaires pour exécuter un flux de travail d'automatisation robotisée des processus (ARP) à l'aide d'un robot. Exemples de types de secrets : authentifiant des comptes avec privilèges, mots de passe, certificats, clés SSH, clés API, clés de chiffrement.

Outils d'exploration et de découverte des processus – Permettent d'extraire des connaissances à partir de journaux d'événements facilement disponibles dans les systèmes d'information existants pour découvrir, surveiller et améliorer les processus tels qu'ils existent (par opposition à ce qui est supposé) afin d'obtenir des renseignements objectifs « fondés sur des faits » qui appuient la vérification, l'analyse et l'amélioration des processus opérationnels existants.

Multilocation – Une seule instance du logiciel et de son infrastructure de soutien utilisée par plusieurs clients. Chaque client partage l'application logicielle ainsi qu'une base de données unique. Les données de chaque locataire sont isolées et restent invisibles pour les autres locataires.

Fournisseur – Désigne l'entrepreneur qui fournit la solution dans le cadre de ce contrat.

3.2 Exigences minimales viables

Les sections suivantes décrivent les capacités minimales escomptées de la solution. Elles décrivent ce que la solution doit être en mesure de faire (exigences fonctionnelles) et la manière dont elle interagit avec l'environnement et les autres dispositifs (exigences non fonctionnelles).

En mesure – Expression qui fait référence à une fonctionnalité ou à un composant de la solution qui doit pouvoir être actionné par les utilisateurs.



1. La solution doit comprendre un environnement de **développement de l'automatisation (AD)**.
 - AD1** : La solution doit inclure un environnement de **développement de l'automatisation** qui est en mesure de simuler un environnement opérationnel pour permettre aux développeurs de tester et de valider les flux de travail sans nuire à l'environnement opérationnel réel.
 - AD2** : Le développement de l'automatisation doit être en mesure de capturer la session clavier et souris d'un utilisateur, et de traduire la session enregistrée en une composante du flux de travail d'automatisation.
 - AD3** : Le développement de l'automatisation doit être en mesure de permettre à l'utilisateur d'importer du contenu prêt à utiliser, provenant du fournisseur ou non.
 - AD4** : Le développement de l'automatisation doit être en mesure de permettre à l'utilisateur d'accéder aux composantes à partir d'un dépôt de flux de travail partagé.
 - AD5** : Le développement de l'automatisation doit être en mesure d'effectuer un débogage et des essais en temps réel et de traiter les exceptions.
 - AD6** : Le développement de l'automatisation doit être doté d'une interface utilisateur graphique (GUI) qui permet aux **développeurs citoyens** de glisser et déposer des composantes de tâches de flux de travail pour créer des flux de travail.
 - AD7** : Le développement de l'automatisation doit être en mesure de fournir **une navigation guidée** pour guider le **développeur citoyen** vers les étapes suivantes suggérées lors du développement du flux de travail.
 - AD8** : La composante de **navigation guidée** du développement de l'automatisation doit déterminer ou il convient d'envisager un **traitement des exceptions** et doit émettre une recommandation au **développeur citoyen**.
 - AD9** : Le développement de l'automatisation doit être en mesure de permettre à l'utilisateur d'exporter le contenu du flux de travail vers un emplacement non fourni par la solution.
 - AD10 (modifié)** : Le développement de l'automatisation doit être en mesure de réessayer ou de se rétablir des exceptions du flux de travail et de prendre des mesures correctives telles que le redémarrage ou la poursuite à partir de l'étape où il s'est arrêté.
 - AD11** : Le développement de l'automatisation doit être en mesure de découvrir les éléments de flux de travail détériorés et de programmer la résilience en cas de défaillance.
 - AD12** : La solution doit être en mesure de permettre la collaboration sur un flux de travail entre utilisateurs avant le déploiement du flux de travail.
 - AD13** : La solution doit fournir un dépôt d'automatisation contenant des exemples prêts à l'emploi.
2. La solution doit inclure un environnement d'**exécution de robot (BOT)**.
 - BOT** : La solution doit être en mesure d'exécuter des types de flux de travail **assisté (BOT-A)** et **non assisté (BOT-U)**.



- BOT-U1** : La solution doit disposer d'une **orchestration** du flux de travail non assisté.
- BOT-U2** : La solution doit être en mesure de mettre à jour les identifiants de sécurité utilisés par des flux de travail non assistés sans devoir reconstruire le flux de travail.
- BOT-A1** : La solution doit être en mesure d'exécuter des flux de travail assistés qui interagissent avec le bureau de l'utilisateur.
- BOT-A2** : À la demande d'un **développeur citoyen**, la solution doit être en mesure de partager les flux de travail d'un robot avec d'autres développeurs citoyens.
- BOT-A3** : La solution doit être capable de surveiller les processus des flux de travail du robot actif.
- BOT-A4** : La solution doit être en mesure d'exécuter des flux de travail assistés en utilisant les identifiants de sécurité fournis par le **développeur citoyen**.
3. La solution doit inclure un **console complète** pour la gestion des robots.
- OCPG1** : La solution doit être en mesure d'exécuter plus de 2 instances d'un même flux de travail.
- OCPG2** : Le console doit être en mesure de surveiller les processus à l'aide de **tableaux de bord**.
- OCPG3** : La solution doit être en mesure d'utiliser l'**authentification LDAP (Lightweight Directory Access Protocol)** comme méthode de connexion.
- OCPG4** : La solution doit être en mesure d'appliquer le **contrôle d'accès basé sur les rôles (RBAC)** aux utilisateurs.
- OCPG5** : La solution doit être en mesure de générer des journaux d'erreurs et des journaux d'audit pour les sessions utilisateur, les mises à jour des flux de travail et l'activité d'exécution.
- OCPG6** : La solution doit être en mesure de consigner les décisions prises par les fonctions d'intelligence artificielle (IA) et d'apprentissage machine (ML) d'un **flux de travail intelligent**.
- OCPG7** : La solution doit être en mesure de créer des journaux d'erreurs et des journaux d'audit exportables vers d'autres services de stockage de journaux.
- OCPG8** : La solution doit être en mesure de créer des environnements ou un bassin de ressources à utiliser pour un flux de travail spécifique.
- OCPG9** : La solution doit permettre de planifier et de déclencher un flux de travail en fonction de variables heure, événement et file d'attente de la solution.
4. La solution doit inclure une **gestion du cycle de vie des robots (BOTLM)**.
- BOTLM1** : La gestion du cycle de vie des robots doit être en mesure de placer en file d'attente les mises à jour des **flux de travail non assistés** en production pour permettre leur examen et leur acceptation avant leur mise en œuvre.
- BOTLM2** : La gestion du cycle de vie des robots doit être en mesure de suivre les versions des flux de travail des robots et de revenir aux versions antérieures sur demande.
5. **Capacités d'augmentation de l'automatisation (CAA)**



CAA1 : La solution doit être en mesure d'ajouter **des modèles d'apprentissage machine (AM)** dans des flux de travail qui ne sont pas créés par la solution.

CAA2 : La solution doit être en mesure d'ajouter des modèles d'apprentissage machine provenant de fournisseurs de services infonuagiques dans les flux de travail.

CAA3 : La solution doit être en mesure d'utiliser des flux de travail pour la formation supervisée et non supervisée de modèles d'apprentissage machine.

CAA4 : La solution ne doit pas extraire les données de formation des modèles d'apprentissage machine.

CAA5 : La solution doit être en mesure d'ajouter le traitement du langage naturel à un flux de travail.

CAA6 : La solution doit être en mesure d'ajouter la vision par ordinateur à un flux de travail.

CAA7 : La solution doit être dotée d'une fonctionnalité intégrée de reconnaissance optique de caractères (ROC) et être en mesure d'ajouter une fonctionnalité de ROC fournie par d'autres solutions.

CAA8 : La solution doit être en mesure d'analyser les données provenant de sources structurées, semi-structurées et non structurées.

CAA9 : La solution doit disposer d'une interface visuelle pour former les modèles d'apprentissage machine fournis par la solution.

CAA10 : La solution doit conserver l'historique des versions des modèles d'intelligence artificielle et d'apprentissage machine qui ont été fournis avec la solution.

CAA11 : La solution doit être en mesure d'utiliser les versions antérieures des modèles d'intelligence artificielle et d'apprentissage machine.

6. La solution doit comprendre des **rapports et des tableaux de bord (RD)**.

RD1 : La solution doit être en mesure de générer des rapports sur les performances des robots.

RD2 : La solution doit être en mesure de générer des rapports sur l'historique des accès de sécurité des robots.

RD3 : La solution doit être en mesure de générer des rapports sur l'historique des transactions des événements des robots.

RD4 : La solution doit filtrer les données des rapports en fonction du rôle de l'utilisateur.

RD6 : La solution doit être en mesure d'exporter les données des rapports vers un fichier de type CSV.

RD7 : La solution doit proposer des modèles de rapports.

RD8 : Le tableau de bord des rapports de la solution doit être en mesure d'afficher les rapports programmés, terminés et archivés.



7. Sécurité (SEC)

SEC1 : La solution doit être en mesure de chiffrer l'accès des utilisateurs.

SEC2 : La solution doit chiffrer le trafic réseau entre toutes ses composantes.

SEC3 : La solution doit être en mesure d'utiliser le protocole **Lightweight Directory Access Protocol (LDAP)** pour l'authentification et l'autorisation des utilisateurs.

SEC4 : La solution doit être dotée d'un coffre-fort de clés d'identification pour la gestion des **secrets d'authentification**

SEC5 : La solution doit utiliser des paramètres d'autorisation RBAC configurables pour limiter l'accès au système aux utilisateurs autorisés.

SEC6 : La solution doit être en mesure d'utiliser des renseignements d'identification dans les flux de travail sans révéler les **secrets d'authentification**.

8. Intégration et interaction avec les logiciels (INT)

INT1 : La solution doit être en mesure de se connecter aux applications en utilisant les normes API des services Web.

INT1 : La solution doit être en mesure de se connecter aux sources de données à l'aide des normes courantes de connectivité des données telles que ODBC, JDBC, OLEDB, etc.

INT2 : La solution doit être en mesure d'utiliser un émulateur d'écran vert de l'ordinateur central.

INT3 : La solution doit être en mesure de se connecter aux applications de planification des ressources d'entreprise (ERP) Oracle, SAP et PeopleSoft.

INT4 : La solution doit être en mesure de se connecter aux applications de gestion des relations avec la clientèle (GRC).

INT5 : La solution doit être en mesure d'utiliser les types de connexion suivants lors de la création de flux de travail en arrière-plan :

- directement avec l'interface de programmation d'applications (API)
- par le biais de l'interface utilisateur (IU) de l'application

INT6 : La solution doit être en mesure de se connecter aux applications bureautiques de productivité Microsoft Office comme Outlook, Excel, Word et PowerPoint.

9. Environnement de déploiement et d'exploitation (ENV)

ENV1 : La solution doit être en mesure d'automatiser les processus et les tâches des utilisateurs sur les ordinateurs de bureau, les centres de données, nuage privé et le nuage public du gouvernement du Canada là où la solution n'a pas été installée.

ENV2 : La solution doit être en mesure d'automatiser les processus et les tâches des utilisateurs développés par le gouvernement du Canada, les logiciels commerciaux standard et les logiciels en tant que service (SaaS).



ENV3 : La solution doit être en mesure de se connecter aux applications sans devoir les modifier.

ENV4 : La solution doit être en mesure d'offrir une disponibilité de 99,9 % 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par année.

Taux de disponibilité

Objectif de disponibilité	Pannes permises par année	Pannes permises par trimestre	Pannes permises par mois	Pannes permises par semaine	Pannes permises par jour	Pannes permises par heure
90%	36,5 jours	9 jours	3 jours	16,8 heures	2,4 heures	6 minutes
95%	18,25 jours	4,5 jours	1,5 jours	8,4 heures	1,2 heures	3 minutes
99%	3,65 jours	21,6 heures	7,2 heures	1,68 heures	14,4 minutes	36 secondes
99,5%	1,83 jours	10,8 heures	3,6 heures	50,4 minutes	7,2 minutes	18 secondes
99,9%	8,76 heures	2,16 heures	43,2 minutes	10,1 minutes	1,44 minutes	3,6 secondes
99,95%	4,38 heures	1,08 heures	21,6 minutes	5,04 minutes	43,2 secondes	1,8 secondes
99,99%	52,6 minutes	12,96 minutes	4,32 minutes	60,5 secondes	8,64 secondes	0,36 secondes
99,999%	5,26 minutes	1,3 minutes	25,9 secondes	6,05 secondes	0,87 secondes	0,04 secondes

ENV5 : La solution doit satisfaire aux normes et aux certifications de sécurité FedRamp et de l'industrie des cartes de paiement (PCI) .

ENV6 : La solution doit être en mesure d'offrir la **multilocation**.

ENV7 : La solution doit être en mesure de définir des paramètres minimum et maximum pour la capacité de la charge de travail.



3.3 Fonctionnalités additionnelles facultatives

Les définitions de la pièce jointe 1 de l'annexe A paragraphe, intitulé *Exigences minimales viables*, s'appliquent également à cette section.

La liste ci-dessous répertorie les fonctionnalités facultatives de la solution. Toutefois, le Canada reconnaît leur valeur et peut en tenir compte dans son évaluation de la solution. La liste n'exclut pas que d'autres fonctionnalités soient jugées utiles par le Canada et qu'elles soient prises en compte dans l'évaluation de la solution.

NAF1-BOT : La solution doit être en mesure de montrer les tâches exécutées par un robot dans un but de conformité à l'audit PCI.

NAF2 : La santé de la solution doit pouvoir être surveillée à distance par un système de gestion des services de technologie de l'information (GSTI).

NAF3 : La solution doit être en mesure d'évaluer les performances des robots au fil du temps.

NAF4 : La solution doit fournir l'accès à un portail Web communautaire de développeurs soutenu par le fournisseur et contenant des renseignements centralisés et des exemples, un outil de clavardage, des forums de collaboration communautaire ouverte, des espaces de projet partagés avec accès contrôlé, et des formations virtuelles gratuites.

NAF6-BOT : La solution doit fournir un robot conversationnel comme assistant pour contribuer au développement des robots.

NAF7-SEC : La solution utilise l'authentification unique (SSO) pour éviter aux utilisateurs des connexions manuelles répétitives.

NAF9-BOT : La solution dispose de modèles de robots fournis par le fournisseur ou d'un dépôt de robots contenant des exemples prêts à l'emploi.

NAF10-SEC : La solution doit être en mesure de répondre aux normes du gouvernement du Canada en matière de données Protégé B/haute intégrité/haute disponibilité (PBHH).

NAF11-ENV : La solution doit être en mesure de déployer des mises à niveau sans gêner les activités, y compris le retour à l'étape de travail précédente au besoin.

NAF-ENV : Les robots de la solution doivent être en mesure d'exécuter du code développé dans des langages tels que Java, C, Python, PHP, MS, .Net., etc.

NAF-ENV8b (fractionné) : La solution doit être en mesure d'assurer la conteneurisation des données et l'isolement des panes.

NAF-ENV9 : La solution doit être en mesure se connecter aux API REST Microsoft Graph et aux bibliothèques clientes pour accéder aux données sur les services d'infonuagique Microsoft ci-dessous, dont :



- Services Microsoft 365 : Delve, Microsoft 365 Compliance eDiscovery, Excel, Microsoft Bookings, Microsoft Search, Microsoft Teams, OneDrive, OneNote, Outlook/Exchange, Planner, SharePoint, Workplace Analytics;
- Services de mobilité et de sécurité d'entreprise : Advanced Threat Analytics, Advanced Threat Protection, Azure Active Directory, Identity Manager et Intune;
- Services Windows 10 : activités, dispositifs, notifications, impression universelle;
- Dynamics 365 Business Central.

NAFBOT10 : La solution doit être en mesure de demander l'aide de l'utilisateur pour traiter les exceptions sur les robots non assistés.

NAFBOT11 : La solution doit être en mesure de poursuivre le flux de travail en utilisant des renseignements fournis par l'utilisateur.

NAF-INT12 : La solution doit être en mesure de se connecter aux applications de productivité basées sur le nuage Microsoft 365 OneNote, Outlook, Excel, OneDrive, Microsoft Teams, Planner et SharePoint.

NAF-ENV13 : La solution doit inclure/prendre en charge l'équilibrage des charges (sur site et dans le nuage).

Exploration et découverte de processus (PMD)

NAF-PMD1 : La solution doit disposer de **capacités d'exploration et de découverte des processus**.

NAF-PMD2 : La solution doit disposer d'une analyse prédictive, d'une analyse prescriptive, d'essais de scénarios et d'une simulation pour l'automatisation des processus.

4 ARP – Services professionnels, remue-ménages au sujet des exigences minimales réalisables

Configuration de la solution RPA (implémentation logicielle)	Le fournisseur de solutions met en œuvre la solution de bout en bout (clé en main)		Solution <u>Integrator</u> implémente la solution de bout en bout (clé en main)		GC responsable de la mise en œuvre de la solution avec le fournisseur / intégrateur de RPA sous contrat Services professionnels (PS)	
	Vendeur	GC	Intégrateur	GC	GC	PS
Installation et opérationnalisation de la solution	R	C	R	C	R	A
Assume le risque d'installation	R	I	R	I	R	A
Obtenir la certification du fournisseur	R	I	R	I	R	A
Éléments d'infrastructure (pare-feu, réseau, matériel VM / serveur, connectivité cloud)	A	R	A	R	R	C
Ressources pour la mise en œuvre de la configuration	R	C	R	C	R	A
Développer la documentation technique de la solution sur l'installation	R	C	R	C	R	A
Fournit la documentation technique de la solution sur l'environnement	R	I	R	I	R	C
Certification SA&A et ATO	A	R	A	R	R	C
Approbation de la solution	R	C	R	C	R	C

RACI (responsabilité, imputabilité, consultation, information)

La bordure rouge représente une solution clé en main responsable

2



Types de services professionnels

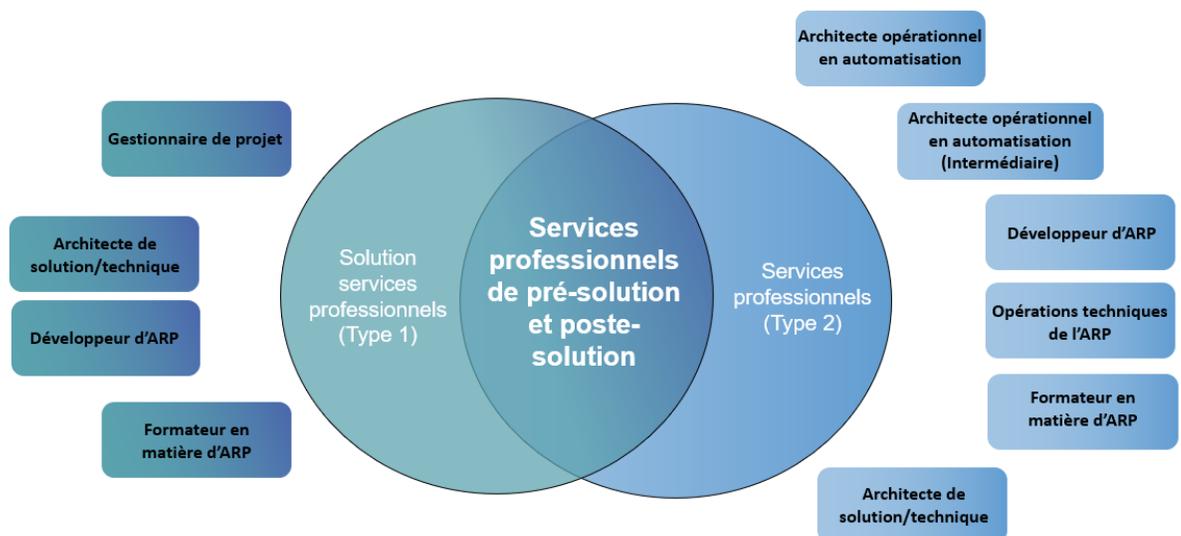
Dans l'écosystème de l'ARP, il y aura deux types de services professionnels.

- Type 1 – Les experts aideront le Canada à faire fonctionner la solution correctement. Les experts requis seront chargés, dans le cadre de l'offre à commandes, de fournir la solution d'ARP (fournisseur de solution d'ARP).
- Type 2 – Les experts aideront le Canada à utiliser la solution. Les experts requis seront sollicités dans le cadre de cette offre à commandes, mais également dans le cadre de l'offre à commandes pour la fourniture de la solution d'ARP (fournisseur de solution d'ARP ET fournisseur de services professionnels).

Volet des services professionnels

Tous les titulaires de postes devront être capables de :

- Travailler au sein d'équipes transversales/pluridisciplinaires.



Postes de Type 1 seulement :

1. Architecte de solution/technique

a) Principal

- L'architecte de solution/technique principal doit pouvoir :



- Donner des avis d'expert sur les tendances de l'industrie pour veiller à ce que les solutions s'inscrivent dans les orientations prises par le gouvernement et l'industrie en matière d'ARP.
- Analyser et évaluer les solutions technologiques de rechange permettant de répondre aux problèmes opérationnels.
- Relever les politiques et les exigences qui valident la nécessité d'une solution d'automatisation des processus robotisés et qui appuient une telle solution.
- Élaborer une architecture technique, des cadres et des stratégies d'ARP pour satisfaire aux exigences opérationnelles et d'application, au niveau de l'entreprise. L'entreprise est définie comme comportant plus de 5 000 utilisateurs.
- Élaborer une architecture technique, des cadres et des stratégies d'ARP pour satisfaire aux exigences opérationnelles et d'application, au niveau de l'application.
- Guider l'intégration de toutes les personnes, de tous les processus et de tous les aspects technologiques des solutions d'ARP.
- Effectuer des évaluations des répercussions liées aux processus et aux solutions d'automatisation et documenter les conclusions dans une évaluation des répercussions de l'automatisation.
- Diriger l'élaboration d'analyses de l'environnement et d'analyses des lacunes.
- Fournir des conseils d'expert sur le rendement et la fiabilité de la solution d'ARP et formuler des recommandations d'amélioration.
- Veiller à ce que l'application soit installée et maintenue conformément aux recommandations et aux directives du fournisseur.
- Réviser la conception d'application et de programme ou la conception d'infrastructure technique afin d'assurer la conformité avec les normes et de recommander des améliorations au chapitre du rendement. Aider les gestionnaires de projet dans la préparation des documents de projet, des chartes de projet, des énoncés de travail, des plans de projet et des calendriers.
- Collaborer avec les gestionnaires de projet dans l'exécution des processus qui soutiennent les domaines de planification de la gestion de projets, comme les processus de contrôle des changements, le suivi des questions, la gestion des risques et les processus d'établissement de points de contrôle de Services partagés Canada.



2. Développeur d'ARP

a) Principal

- Le développeur d'ARP principal doit pouvoir :
 - Élaborer de nouvelles solutions d'automatisation – soutien à la détermination des exigences, à la configuration du développement de la conception de la solution et aux essais.
 - Soutien aux opérations de production, y compris la gestion des incidents et la résolution des problèmes, le cas échéant.
 - Parachever les DDP d'après la rétroaction, organiser une séance d'examen, obtenir la signature des DDP remplis et l'approbation opérationnelle pour commencer la configuration.
 - Parachever les documents de conception des systèmes (DCS) d'après la rétroaction, organiser une séance d'examen, obtenir la signature des DCS remplis et l'approbation opérationnelle pour commencer la configuration.
 - Remplir la liste de vérification de l'état de préparation technologique, obtenir les données d'essai requises pour configurer le processus dans l'outil d'ARP et fournir une approbation technologique pour commencer la configuration.
 - Effectuer une évaluation de la compatibilité des systèmes pour valider la facilité d'interaction entre l'outil d'ARP et les applications qui entrent dans le champ d'application.
 - Configurer/modifier les flux de processus et les flux de travail entrant dans le champ d'application pour l'environnement de développement de l'outil d'ARP. Mener des essais unitaires itératifs des flux de processus configurés pour valider la fonctionnalité. Apporter des modifications en conséquence.
 - Planifier des réunions récurrentes avec l'unité opérationnelle pour valider la logique du processus tout au long de la configuration/développement et mettre à jour les DDP, au besoin.
 - Enregistrer une démonstration vidéo de l'automatisation et planifier une séance de travail aux fins d'examen avec l'unité opérationnelle et obtenir de la rétroaction.



- D'après les exigences fonctionnelles relevées, élaborer un plan d'essai de solution (PES) et se procurer toutes les données d'essai requises pour valider la solution configurée.
- Effectuer un traitement par lots pour mettre à l'essai la capacité de l'automatisation des processus robotisés d'exécuter avec succès des transactions dans le monde réel et de surveiller des scénarios.
- Relever les améliorations de la configuration et mettre à jour les flux de processus, au besoin; mener des essais unitaires itératifs des flux de processus configurés pour valider leur fonctionnement.
- Élaborer un plan de lancement de la production (PLP) pour effectuer la transition vers les opérations courantes.
- Organiser une séance de travail pour transmettre les résultats des EAU à l'unité opérationnelle, confirmer qu'il n'y a pas d'autres ajustements à effectuer et parachever les résultats.
- Redéployer l'ensemble des versions mises à jour dans l'environnement de production pour un traitement contrôlé.
- Exécuter le déploiement de HyperCare, y compris le traitement accéléré avec validation à quatre yeux et distribuer les résultats quotidiens aux équipes de projet et aux responsables de l'unité opérationnelle.
- Relever tout problème exigeant un renouvellement de la configuration, exécuter les processus d'assistance en cours ou effectuer de nouveaux EAU, au besoin.
- Remplir les documents sur la version requis et obtenir l'autorisation de promouvoir l'environnement de production.

3. Gestionnaire de projet

a) Principal

- Le gestionnaire de projet principal doit pouvoir :
 - Assurer la supervision de la gestion des projets pour toutes les initiatives d'ARP et les modules d'automatisation et transmettre les risques et les questions au directeur du Centre d'excellence en passant par la voie hiérarchique.
 - Travailler avec différents intervenants opérationnels clés, par exemple, les personnes chargées des finances, de la gestion du changement, des risques et de la conformité, etc., pour aider à réaliser une planification efficace et à livrer la solution d'ARP.



- Gérer les membres de l'équipe et les activités de l'unité composée d'équipes multidisciplinaires engagées dans la livraison et la maintenance d'une solution d'ARP.
- Gérer l'examen des DDP sur l'ARP, les évaluations des répercussions de l'automatisation, les cartes des processus et d'autres rapports techniques.
- Préparer les documents de projet, les chartes de projet, les plans de projet, les calendriers de projet et les diagrammes de Gantt, les registres de risque associé au projet et les tableaux de bord sur les projets.
- Élaborer des documents de gestion de projets, comme des dossiers de présentation et d'autre matériel de présentation de projet en veillant à ce qu'ils cadrent avec l'analyse de rentabilisation et la charte du projet.
- Gérer les documents sur le projet dans un dépôt central.
- Définir les exigences en matière de participation (p. ex. temps requis pour remplir le questionnaire de saisie des possibilités offertes).
- Planifier les activités d'évaluation et les échéances souhaitées.
- Superviser le travail des équipes chargées de l'ARP en effectuant des observations en direct des processus prioritaires, en validant l'estimation des avantages et en élaborant un document de qualification du processus (DQP), en collaboration avec l'unité opérationnelle.
- Examiner et approuver le plan de projet, la charte de projet et l'analyse de rentabilisation actualisée de l'entreprise, le cas échéant.
- Organiser une séance d'examen et obtenir l'approbation du document rempli sur le plan d'essai de la solution et l'approbation de l'unité opérationnelle avant de commencer les EAU.

4. Gestionnaire de projet

b) Intermédiaire

- Le gestionnaire de projet intermédiaire doit pouvoir :
 - Planifier et superviser la livraison de bout en bout des projets assignés.
 - Définir la portée du projet, les produits livrables et les exigences, en collaboration avec les parties prenantes.



- Recueillir des données initiales grâce au questionnaire de saisie des possibilités offertes, élaborer des plans de projet et s'engager auprès des experts en la matière pour obtenir les renseignements manquants.
- Élaborer les besoins en ressources et les exigences en matière de budget, réaliser des estimations des coûts et établir des calendriers tout en relevant les risques liés au projet, les mesures d'atténuation et les plans d'urgence.
- Surveiller la livraison du projet et s'assurer de son parachèvement en temps opportun.
- Superviser les activités des membres de l'équipe du projet, surveiller l'achèvement des tâches liées au projet et communiquer l'état d'avancement du projet aux parties prenantes concernées.
- Veiller à ce que les projets soient livrés à temps, dans le respect de la portée, du budget et des exigences, et se conformer à toutes les exigences réglementaires, environnementales et de santé et de sécurité.
- Établir et maintenir des relations efficaces entre les parties prenantes du projet, résoudre les problèmes et gérer les attentes.

5. Formateur en matière d'ARP

a) Principal

- Le formateur en matière d'ARP principal doit pouvoir :
 - Élaborer un plan de formation et agir en tant que partenaire du fournisseur pour offrir une formation en matière d'ARP.
 - Créer des outils de formation comprenant des cours magistraux, des documents à distribuer, des exercices et des lectures et documents supplémentaires.
 - Créer la formation d'après les cadres d'ARP et les meilleures pratiques en usage.
 - Mesurer et rendre compte de la participation à la formation et du taux de réussite.
 - Transmettre aux apprenants une expérience pratique liée à la détermination des processus qui conviennent le mieux à l'ARP et aux processus opérationnels automatisés.
 - Adapter la formation pour qu'elle soit alignée avec les besoins d'apprentissage opérationnels.



Responsabilités de SPC/GC

- Évaluateur/conseiller en matière de sécurité.
- Préposé aux EAU (utilisateurs réels).
- Dirigeant du centre d'excellence.
- L'équipe opérationnelle interne aura besoin de soutien pour pouvoir exécuter et bâtir le modèle de soutien.
- Développeur citoyen.
- Équipes de l'infrastructure.
- Propriétaire opérationnel/propriétaire.
- Analyse des processus opérationnels (responsabilité partagée).

Responsabilités de l'entrepreneur

- Gestionnaire de comptes techniques.
- Ingénieur pour effectuer le dépannage de la solution, le cas échéant – Fonction d'aide à l'utilisation du logiciel.
- Type 1 – Soutien particulier du fournisseur de la solution – Pousseur de solution.
- Élaborer les documents, comme :
 - Plan de mise en œuvre de l'ARP.
 - Plans de gestion du projet conformes au cadre ministériel.
 - Documents de gestion du projet conformes au cadre ministériel.
 - Carte de processus opérationnel/flux de travail concernant l'état actuel du projet.
 - Carte de processus opérationnel/flux de travail concernant l'état futur du projet.
 - Analyse coût-avantages.
 - Documents sur les rôles et responsabilités pour les nouveaux processus opérationnels.
 - Plans de transition du travail/de gestion du changement.
 - Leçons retenues.



- Présentations aux cadres supérieurs.
- Plans de communication et de formation.
- Matériel de formation et documents en anglais et en français.
- Documents de description du processus (DDP).
- Document de conception de la solution (DCS)/document de spécification du développement (DSD).
- Livret de conception.
- Dossier d'exploitation.
- Liste de vérification de l'examen de code.
- Questionnaire de saisie des possibilités offertes.
- Outil d'évaluation des processus.



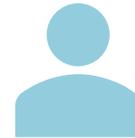
L'automatisation robotisée des processus – Solution

Annexe 2 - Persona

Approvisionnement agile de l'ARP

Ingénieur / Développeur de processus d'automatisation

Nom de persona : Dave



Démographie :

- SPC et chaque ministères auront un ingénieur des processus: ENG-2, ENG-3; CS-02, CS-03.
- Travaille avec l'analyste d'affaires (BA) et l'architecte d'automatisation pour comprendre clairement les exigences de l'entreprise et le processus actuel.
- Comprend le développement de l'ARP et l'analyse de rentabilisation. Exécute le développement de l'ARP basé sur une maîtrise solide de l'entreprise; travaille avec l'analyste d'affaires (BA) pour traduire les exigences et les flux de travail numérique de l'entreprise en code réel.
- Travaille au niveau de l'entreprise pour identifier les utilisations de l'automatisation dans le ministère et dans tous les ministères.
- Axé sur l'automatisation des processus au niveau départemental.
- Conçoit, valide, teste et exécute les processus automatisés.
- Travaille avec les utilisateurs finaux pour affiner et valider la conception des processus.
- Exécuter le flux de production numérique.
- Travaille avec les équipes pour se connecter aux systèmes en arrière.
- Nécessité de bien comprendre les capacités du logiciel pour l'appliquer.
- Types de flux numérique: surveiller, sans surveillance - plus impliqués dans des longs processus sans surveillance qui ont une portée d'entreprise.
- Soutient et conseille ceux qui ont moins d'expérience avec l'automatisation. Fournit des conseils et des conseils au développeur citoyen.

Buts	Défis
<ul style="list-style-type: none">• Automatiser les processus avec précision• Comprendre chaque exigence et d'assurer son inclusion dans les flux de production numérique dans l'outil de l'ARP• Pour minimiser les exceptions qui surviennent afin que les processus soient plus autonomes et automatisés• Sans friction!• Pouvoir accéder à l'outil et réutiliser autant de code ou d'exemples que possible grâce à des approches orientées-objet, des cadres compris et des bibliothèques	<ul style="list-style-type: none">• Manque de connaissance des options d'automatisation• Incapacité de voir ce que fait le système en arrière• Préoccupé par le fonctionnement de l'automatisation - en arrière-plan du processus, il faut avoir accès• Besoin de diverses solutions de contournement si le logiciel de l'ARP ne s'intègre pas avec d'autres logiciels• Essayer de développer un flux de travail numérique sans affecter la production



<ul style="list-style-type: none">• Pour réutiliser et partager le travail pour gagner du temps, éliminer la duplication des efforts• Pour construire des modules réutilisables	
Valeurs <ul style="list-style-type: none">• Facilité d'utilisation• Compatibilité du logiciel de l'ARP• Automatisation• Documentation en ligne• Être capable de modéliser et de programmer en temps réel• Faire partie d'une communauté de développement, un forum pour partager des idées, obtenir des exemples• Contrôle des versions• Assurance que le travail ne sera pas perdu pendant la construction - fiabilité du système. Si le système tombe en panne, mon travail est-il sauvegardé?• Contrôle de version	Craintes <ul style="list-style-type: none">• Perte de travail et problèmes de contrôle de version• La solution ne répondra pas au besoin du client, a raté la cible• Les attentes de la gestion sûre qu'est ce qui va bien au-delà de la capacité du logiciel de l'ARP• Ne pas atteindre les objectifs• Échecs de processus• Ne pas recevoir des bonnes exigences partager par les unités organisationnelles et les échecs avec des tests utilisateurs
Attentes <ul style="list-style-type: none">• L'environnement sera toujours là• Le logiciel est robuste et possède de nombreuses fonctionnalités• Ne commencer pas avec rien, le fournisseur propose de nombreuses fonctionnalités pour limiter le travail manuel• Système en arrière - on s'attend à ce que ce logiciel nous informe des changements• Que tous les gadget logiciel et les mises à jour du système ne change pas significativement et régulier à chaque mise à jour - cycle d'apprentissage• Les mises à jour ne n'interrompent pas les flux de travail numérique ou les fonctionnalités existant ou précédents• Les mises à jour / modifications du logiciel ne ralentissent pas le développement ou n'ont pas d'impacts sur le développement actuel ou antérieur• Fonctionne dans la langue de votre choix: interface française et anglaise	Mesures de succès <ol style="list-style-type: none">1) Environnement fiable et disponible2) Facilité d'utilisation, réutilisation des objets, déploiement rapide et facile <ul style="list-style-type: none">• La vitesse à laquelle je peux me développer augmente avec le temps• Complexité de l'outil - facilité d'utilisation• Réutilisation d'exemples et de code existants (si nous pouvons réutiliser beaucoup de code, c'est d'une grande valeur ajoutée)• Diminution du temps de création du flux de travail numérique au fil du temps• Moins de composants défectueux dans le flux de travail numérique (au fur et à mesure que nous le construisons, le débogage et les tests, le produit final a moins d'erreurs programmées car l'environnement est intuitif et fournit des commentaires - identification des échecs au fur et à mesure que vous tapez sur le clavier)• Accélération de l'automatisation• Augmentation du nombre de robots et de processus automatisés en cours de mise en œuvre• Pour chaque développement d'un robot, cela prendrait moins de temps• Possibilité de créer une bibliothèque• Performances du robot, le processus de l'outil accélère-t-il le processus• Si le développeur de processus souhaite à utiliser cet outil en premier - il est suffisamment robuste



	<p>et sûr qu'il permettra au développeur de faire ce qu'il a imaginé de faire</p> <ul style="list-style-type: none">• Qualité du logiciel: stabilité, fiabilité, solution éprouvée, testé, résilience• Fait tout ce dont le développeur a besoin de faire• L'utilisateur adopte l'utilisation de l'outil - adoption des robots• Capacité à utiliser l'ARP pour évoluer rapidement et peut gérer des pics élevés• Rapidité de déploiement de l'ARP - l'outil nous permet-il d'accélérer la mise en œuvre du programme?• Accepté par la communauté, considéré comme valeur ajoutée• Le code est utilisé, facilité de déploiement en production• Disponibilité: durée de fonctionnement minimum (99%)• Évolutivité: les robots, les logiciels peuvent fonctionner à grande échelle• Facilité d'utilisation qui accroît l'adoption, l'efficacité• Accès à tous les outils, bibliothèques, environnement de pré-construction et travail dans la même cadre à chaque fois; outils et bibliothèques toujours accessibles - cohérence• Peut importer et exporter du code
--	---



Approvisionnement agile de l'ARP

Persona : Le responsable des processus opérationnel

Jamie



Persona

- Responsable des deux fonctions et le processus.
- Identifier les besoins, les points de pression dans notre entreprise et d'identifier les meilleurs processus à automatiser.
- Identifier les fonctions requis pour livrer un processus.
- Identifier les coûts, les avantages et obtenir le financement pour automatiser un processus.
- Une partie importante du rôle consiste à gérer le changement à tous les niveaux et à résoudre les problèmes liés à l'adhésion de l'utilisateur, liés à l'utilisation des robots assistés et à réduire des anxiétés des utilisateurs par rapport à l'automatisation et remplacement.
- S'engage à tous les niveaux de l'organisation, du niveau exécutif jusqu'à les opérations de première ligne.
- Gère la capacité de l'ARP au complet.
- S'assurer que toute automatisation répond à toutes les exigences de l'entreprise telles que les exigences législatives, de sécurité et d'audit grâce à des essais et une surveillance continue.
- Impliqué dans l'aspect de l'entreprise et technique de l'ARP.
- Gère les files d'attente; entre dans le système pour ouvrir le robinet, fermer le robinet, gère l'utilisation et le calendrier du robot dans le planificateur programmer.
- Souhaiterait plus de contrôle pour être en mesure de créer eux-mêmes des processus automatisés, avec surveillance ou sans surveillance, sans dépendre sur les fournisseurs sous-traitants.
- Une partie du problème de la mise en œuvre réside dans les rôles et responsabilités clairement définis et dans certaines situations une « guerres de territoire » peut développer.
- Travaille avec des équipes intégrées et multifonctionnelles avec une représentation croisée des parties prenantes.
- Naviguer nombreux niveaux de gouvernance.

Démographie :

- FI-3 – FI-04, PM-03 – PM-06

Buts	Défis
<ul style="list-style-type: none">• Augmenter la productivité• Diminue les charges de travail• Augmenter la vitesse de traitement• Réponse rapide des processus aux clients externes	<ul style="list-style-type: none">• Gestion du changement organisationnel (souvent les employés se sentent menacés que la technologie puisse les remplacer)• Identifier les processus qui bénéficieraient de l'automatisation et produiraient RCI• Friction avec nos ancien systèmes hérités: aspects juridiques, législatifs, d'audit



<ul style="list-style-type: none">• Répondre à la demande croissante de diverses populations canadiennes en créant plus de capacité grâce à l'automatisation• Réduire les tâches administratives et à faible valeur ajoutée afin que les employés puissent se concentrer sur les tâches à valeur ajoutée nécessitant du jugement• Alléger les pressions sur le réseau: normes de processus, traitement• Rendement du capital investi (RCI) et économies mais pas le facteur principal• Incuber une nouvelle technologie et un cas d'utilisation solide pour pouvoir livrer la technologie au lieu de simplement compter sur plus de personnes	<ul style="list-style-type: none">• Limitations de la technologie de l'ARP existante qui peut répondre aux besoins du GC en matière d'audit, juridique et de sécurité• Déploiement au bon moment afin de minimiser toute interruption des opérations en cours• Identifier les ressources pour vous aider dans les tâches liées au déploiement• S'assurer qu'aucune interruption des services aux Canadiens en raison du processus d'automatisation se manifeste• Pour les robots qui ne sont pas utilisés; utiliser le nouveau processus automatisé assistée et amener les gens à utiliser ce processus est un défi; moins pour les processus qui comptent zéro surveillance - pourquoi? Un mélange de gestion du changement, d'adhésion, de changement du processus réel et de confiance que le robot fera ce qu'il faut• Perte de contrôle de votre ordinateur lors de l'utilisation d'un processus assisté (les nouvelles versions ont peut-être « photo dans la photo » pour résoudre le problème, il faut donc une solution où l'ARP s'exécute en arrière-plan)• Automatisation assistée - un composant énorme pour la gestion de changement organisationnelle
Valeurs <ul style="list-style-type: none">• Données ou réponses cohérentes, concises et précises• Fiabilité: le processus ne tombe pas en panne tout le temps• Stable• Rapide et facile à mettre en œuvre (temps et argent)• Calendrier de 3 à 4 mois; pas des années... pour le développement de nouveaux processus automatisés, bots, solutions• Intégrité des données, pistes de vérification, conformité à la législation et aux exigences du GC• Une solution qui répond à nos exigences d'audit, de sécurité et juridique• La faisabilité de pouvoir répondre, configurer des fonctionnalités pour respecter la conformité (par exemple, système de journal d'audit du BVG généré dans un format non manipulable; seuls certains formats sont acceptables)• Avoir la certitude que le robot couvrira tous les scénarios possibles en production, élimine l'élément de surprise	Craintes <ul style="list-style-type: none">• Échoue souvent, pas stable• Livrer une solution et performance dans les échéances indiquées• Temps d'arrêt et impact• Ne pas attraper quelque chose dans UAT (essai d'acceptation par l'utilisateur)• Que se passe-t-il lorsqu'un robot échoue en production?• Erreur d'utilisateur provoque des échecs (par exemple, ne pas appliquer la convention d'appellation appropriée pour un fichier)• Les robots ne sont pas utilisés• Quel est le processus quand les robots sont développés et l'effort du travail et temps n'est pas réellement plus court comparé à un humain qui fait le travail – simplement changer qui fait le travail (robot ou humain) n'est pas une amélioration• Fourni à l'utilisateur des accès suffisants qui s'occupe du robot et est-ce que les utilisateurs ont des rôles appropriés? Ils ont trop d'accès qu'ils n'ont besoin ou qu'ils n'auraient dû avoir. Activité reliée en fonction des rôles• Lorsque nous introduisons de nouvelles technologies et des ajouts, le support est abandonné des fournisseurs à long terme et coincé avec la technologie et aucun moyen de mettre à jour, de faire l'entretien• De nombreux processus s'exécutent simultanément et un état constant des appels



	<p>d'offres et doivent changer de technologie, incapable de régler avec un seul produit</p> <ul style="list-style-type: none">• Possédant de nombreuses solutions de l'ARP différentes
Attentes <ul style="list-style-type: none">• La solution de l'ARP doit répondre à tous les scénarios• Les processus assistés n'affectent pas l'utilisation de l'ordinateur de l'utilisateur (s'exécute en arrière-plan)• L'automatisation génère moins d'efforts, moins de temps, moins d'erreurs• RBAC granulaire (contrôle de l'accès en fonction des rôles)• Être compatible avec les applications, logiciels, systèmes et technologies existants disponibles pour les utilisateurs et leur travail quotidien• Peut combler l'écart avec les anciens systèmes hérités (par exemple, basés sur l'informatique en nuage, actuels - anciens systèmes que nous ne voulons pas toucher)• Répond aux besoins de l'entreprise comparé à une solution qui demande l'entreprise d'ajuster• Répond aux divers besoins des différents secteurs d'activité, départements• Réponds aux besoins des unités organisationnelles de l'entreprise et des ministères• Élargir à d'autres technologies; que la solution de l'ARP est compatible avec les autres ou offre un ensemble d'outils pour progresser dans l'automatisation	Mesures de succès <ol style="list-style-type: none">1. Être en mesure de configurer le système pour répondre aux besoins du GC (p. Ex. législatif, vérification générale); des besoins de différents niveaux*****2. Compatibilité avec l'application existante et échange informatique entre les solutions *****3. Améliorer réellement les processus en place: réduction du temps; valeur ajoutée **4. Évolutive basée sur les demandes de l'entreprise5. Matériel de formation pour les utilisateurs : compréhensible, utilisable, complet6. Prototype réussi: toutes les exigences sont satisfaites par le responsable du processus d'énoncé des travaux7. Prix

Approvisionnement agile de l'ARP

Persona



Nom de la personne : Crimsone

Âge : 45

Valeurs personnelles :

- Le « rush » de résoudre les problèmes !
- Dépannage !



Scénario typique en tant qu'agent de support technique

Quel est le travail :

- Le travail consiste à faire l'entretien du système et d'assurer que le système est dans un état de satisfaction.
- Surveillance constante - surveillance à tous les niveaux de la structure; en regardant le panneau de commande du programme d'automatisation pour évaluer le déroulement des processus.
- La santé du service et du système est primordiale. Il s'agit aussi de configurer le modèle de fonctionnement des services. Le fournisseur de logiciels doit avoir des guides de dépannage robustes; une capacité de support et d'appelle pour les ressources nécessaires. La personne doit avoir accès au support, qu'il s'agisse des chefs d'équipe de l'entreprise, du réseau, des ingénieurs et du fournisseur de logiciels.

Gérer les enjeux :

- Abordez tous les problèmes avec la même intensité jusqu'à ce que nous puissions les catégoriser ... problèmes de triage.
- L'approche que nous voulons, c'est de limiter les pertes de temps tandis que nous pouvons déterminer le problème et résoudre.
- Il existe plusieurs niveaux de réponses: certaines sont assez sensibles au temps, d'autres moins. Cependant, tous sont importants car si le système ne le fait pas, alors un humain doit le faire.

Communications avec les acteurs principaux :

- Utiliser des systèmes de billetterie vidéo; Microsoft Teams.
- S'engager avec l'équipe de soutien pour les serveurs (par exemple, consultant de programme, sauvegarder et analyser les journaux électroniques, surveiller le système de suivi et finalement actionner les résolutions; participer aux mêlées quotidiennes); s'engager avec les membres de l'équipe; coordonner avec l'équipe de la direction générale de l'innovation, de l'information et de la technologie (DGIT) (avec les développeurs pour identifier la solution).
- D'un point de vue opérationnel, nous avons des réunions hebdomadaires ou bimensuelles avec l'équipe de développement pour l'infrastructure numérique; nous produisons et fournissons aux supérieurs et aux clients des rapports hebdomadaires sur l'état du système, les incidents problématiques, les analyses des causes profondes, les rapports automatisés, les statistiques sur les transactions, les escalades et à qui. (par exemple : le fournisseur, ingénieurs, etc.).
- Ces informations servent à la gestion opérationnelle et à justifier les besoins en ressources.

Journée de crise :

- Débogage de code, en examinant les processus automatisés pour voir où se produit un problème.
- Parcourir les journaux électroniques pour identifier la source du problème. Cela peut prendre du temps car nous devons identifier ce qui cause réellement le problème. Les fichiers informatiques détaillés sont excellents, mais une fonction de recherche est plus utile.



POSITIONNEMENT de l'ARP pour le soutien du système

1. En tant que développeur citoyen :
 - Créer des processus qui automatiseront les tâches qui ramasseront et centralise les fichier informatique pertinents, sans avoir à exécuter de nouvelles requêtes; automatiser la création d'un billet d'incident pouvant être lié au problème; cela dépend des activités quotidiennes de la personne et de ce qu'elle trouverait redondant et souhaiterait automatiser.
2. Pour prendre en charge du système en tant que plate-forme qui fournit des services à d'autres :
 - Développer le modèle de support - qui est essentiel pour le développeur citoyen - par exemple, nous ne voulons pas qu'il appelle le 2ème ou 3ème niveau de support ... nous avons besoin d'un centre d'appels pour filtrer cela. L'équipe de soutien des serveurs regard à l'horizon de l'écosystème et non pas à chaque tâche individuel.
 - Qu'est-ce qui exigera l'attention l'équipe de soutien du serveur? Demande sur le système, capacité et ressource, traitement de l'information numérique, planification; le risque des applications développées par les citoyens peut créer des impacts en aval sur l'équipe de soutien du serveur; l'équipe de soutien du serveur et les équipes de développement d'infrastructure surveilleront le développement des applications par des citoyens pour les signe d'avertissements et hors ligne - ce qui pourrait avoir un impact sur le système numérique de l'entreprise.

Buts <ul style="list-style-type: none">• Pour garder le système en ligne• Fonctionner comme prévu• Gestion et surveillance proactif• Minimiser le nombre d'incidents• Temps moyen de résolution• Temps moyen de reprise de service• Pour rester largement identique, dans le cadre de votre modèle de service	Défis <ul style="list-style-type: none">• La dépendance sur les autres équipes affecte notre capacité à récupérer le système• Du point de vue de support des services, nous devons avoir une compréhension de l'ensemble de la plate-forme numérique - et de comprendre à un niveau profond - son fonctionnement afin de dépanner• Soutenir le flux de formation opérationnelle sur le logiciel - pour pouvoir passer «sous le capot»• Dépendance des fonctionnalités d'installation• Si le sous-traitant ne peut pas cerner les questions souligner, afin que l'agent de soutien du serveur exige la capacité d'entrer et de faire une enquête• La fonction du panneau de commande doit fournir des pages ou des fenêtres avec des accès élevés pour résoudre le problème; ou des accès granulaire pour identifier le problème - il est bien conçu pour prendre en charge les petits détails de notre système• RBAC (contrôle de l'accès en fonction des rôles)• En tant que l'équipe de soutien du serveur, ce sont les l'agent de soutien du serveur qui seraient chargés d'accorder l'accès au système
Valeurs	Craintes



<ul style="list-style-type: none">• Plus il y a d'automatisation, plus il y à suivre• Système d'alerte de piège• Bons journaux électroniques• Visibilité sur les composants des systèmes (quels sont tous les éléments que je dois surveiller)• Si c'est bien articulé et exécuté, je peux lire les journaux électroniques; menant à moins de perte de temps et d'analyse d'arbre de défaillances• Prenez ces informations visuelles pour effectuer des vérifications rapides - un indicateur de santé des dimensions clés sur le panneau de commande	<ul style="list-style-type: none">• Plus de surveillance !• La capacité de soutenir la compréhension de l'environnement, en connaissant les différents problèmes de mise à l'échelle qui peuvent causer des problèmes• La mise à l'échelle de l'infrastructure au fur et à mesure que l'ARP entre en jeu: serveurs; rapport• Capacité• Capacité à mettre à niveau les serveurs d'une manière qui se rapporte sans difficulté et sans impact sur l'environnement actuel• Capacité à effectuer des changement de licence: selon le modèle de licence, on pourrait allouer par robot, par utilisateur, etc., sans atteindre le maximum nombre de licence• Diverses approches sont acceptables, p. ex., la notification des limites de licence – et nous allons accorder une rémunération de valeur xx ci-dessus avant de nous couper; l'entreposage à long terme, p. ex., payer le pourcentage x % pour obtenir des licences supplémentaires• N'UTILISEZ PAS l'ARP comme mécanisme de surveillance
<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none">• Avoir un accès direct au personnel spécifique du fournisseur, tel que leur système ou cadre d'escalade est bien établi• Personne technique principal (gestionnaire de compte exécutive) responsable de notre compte – un ingénieur de solution• Accès au support de troisième ligne du fournisseur• Accès à un système de surveillance et à des rapports appropriés pour évaluer la performance et efficacité• Intégration avec un Bureau de service d'entreprise tel qu'un service de surveillance des applications) - la solution aurait besoin d'intégrer les alertes pour le centre de service. Il faut recevoir les alertes 24h / 7j• Fournir des notes techniques et des conseillers en sécurité - effectuer la transparence sur ce qui est en jeu: par exemple, les mises à jour du logiciel en rapport de la sécurité, la publication des solutions informatique. Pas de surprises !• La licence n'a pas d'impact sur la prestation des services	<p>Mesures de succès</p> <ol style="list-style-type: none">1. Un système d'alerte (si vous ne nous dites pas le problème, vous êtes le problème) qui répond au accords de niveau de service établi. +++2. Avoir une formation opérationnelle - un continuum au fur et à mesure que le produit évolue. ++3. Visibilité et transparence des composantes technique pour voir toutes les relations et comment ils interagissent - respect du Temps moyen de résolution.+4. Réduction des temps d'arrêt5. La capacité de déterminer le niveau de soutien / entente avec le fournisseur retenu : Bronze-Argent-Or



Approvisionnement agile de l'ARP

Nom de persona :

Champion de l'ARP – Otto



- Responsable de l'adoption organisationnelle et de l'entretien tout au long du cycle de vie du projet (et par la suite dans certaines organisations). Capable de surmonter les obstacles et les défis.
- Transition après que le projet est en production – transition pour une adhésion continue.
- Formation: utilisateurs professionnels, où l'ARP peut être utilisée, équipe technique (comment ils peuvent l'apprendre et l'utiliser).
- Évangéliste en chef (expliquer, démystifier les concepts).

Démographie :

- Niveau directeur - avec un appui solide du DG et du SMA; parfois gestionnaire.
- Bon communicateur (pour passer en revue des processus du changement organisationnel - beaucoup de résistance au changement), « genre de Marketer ».
- Le changement c'est une grande responsabilité.
- Amener les gens à penser à l'automatisation lors de la révision des processus / développement.
- Possède une formation technique et peut facilement comprendre le fonctionnement de l'ARP. (Être capable, être en mesure d'expliquer dans une feuille de route la transformation numérique où l'ARP et la connectivité s'intègrent.)
- Avoir une expérience en développement de système aidera - il y a beaucoup de traduction requise pour la terminologie technique pour les personnes non techniques.

Buts	Défis
<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que les obstacles de l'entreprise sont surmontés• Certification - aide la sécurité informatique à comprendre les normes de l'industrie utilisez pour développer les composants dans le logiciel qui ont été respectées• Rapports - avoir des résultats réussis en façons réguliers et cohérents (veux connaître le succès pour une adhésion continue)• Avoir des journaux informatiques pour la transparence, les suivis et pour expliquer les problèmes	<ul style="list-style-type: none">• C'est bon d'obtenir le support de la haute direction, mais il doit être acheminer vers le bas (niveau opérationnel) - poussée vers le haut et vers le bas pour le faire avancer• Audit d'évaluation et d'autorisation de sécurité (authentification et robots) – la mise en œuvre du produit est une grande effort et devra respecter les contrôles de sécurité énoncé dans le « ITSG-33 » qui viens du centre canadien pour la cybersécurité



<ul style="list-style-type: none">• Mesures de style commercial - efficacité au fur et à mesure que nous automatisons (peut-être le tableau de bord) - c'est-à-dire avec un effort réduit par les ETP, des heures réduites, des coûts évités• Savoir l'ARP (ce qu'il fait et comment il peut aider)• Transition lisse de l'entreprise (peut avoir la résistance en raison de l'inconnu)	<ul style="list-style-type: none">• Les responsables de la sécurité informatique ne comprennent pas l'ARP (la réponse anticipée peut donc être non pour commencer)• Nuage informatique plutôt que sur site - assurez-vous qu'il résiste à l'épreuve du temps. Si le GC se dirige vers le nuage informatique, ça doit être dans un avenir proche• Capacité - les clients s'empilent qui souhaitent d'utiliser l'ARP ainsi que les clients réguliers• Stratégie de financement (pour l'équipe) en particulier au moment de le soutien et support• La communication entre l'infrastructure et le logiciel d'une façon fiable, peut nous inspirer la confiance dans le produit
Valeurs <ul style="list-style-type: none">• Logiciel fiable pour prendre en charge les métriques pour vendre l'ARP (en interne)• Gestion du changement au niveau de l'entreprise cohérente et régulier• L'ARP est un changement de culture (besoin de démontrer la valeur)• L'apprentissage machine - où les robots peuvent apprendre en lissant à partir de l'écran - pourrait être une exigence dans l'avenir• Développement de la feuille de route: traitement automatique du langage naturel – pour la mise en œuvre dans l'avenir et dans le cadre de l'apprentissage machine• Modèle de licence basé sur la consommation• Formation pour la haute-direction - formation personnalisée et sessions d'information pour les dirigeants d'une organisation (facilitera la vente en interne)	Craintes <ul style="list-style-type: none">• Peur que l'ARP affecte l'intégrité des systèmes actuels• Perception de retirer des emplois des employées
Attentes <ul style="list-style-type: none">• Accès à la documentation / présentations• Assistance dans la partie de conception du processus• Communauté en ligne (au sein du gouvernement et à l'extérieur)• Démonstration / une carte de leur fonctionnement et des capacités dont ils disposent• Une capacité de faire la connexion avec les anciens système (peut-être par une interface de programmation d'application (IPA)) – aide à vendre les idées reliées au système, lorsque nous ne souvient pas des décisions prises ou les processus opérationnels dans les applications – exposer la logique du processus and des anciens systèmes – réduire les risques associés à la transformation numérique• Si l il y a des composantes situer dans le nuage informatique, nous avons besoins des garanties	Mesures de succès <ol style="list-style-type: none">1. Compréhension du modèle de licence et une clarté sur le coût pour évaluer le retour sur investissement2. Feuille de route stratégique pour les entreprises - c.-à-d. apprentissage machine, automatisation intelligente, interface de programmation d'application, nuage informatique,.... (Pour voir comment cela se déroule avec les plans et la vision du GC) c.-à-d., 3 à 5 ans <ul style="list-style-type: none">• Efficacité (l'argent économisez, mais nous réalisons que c'est peut-être difficile de produire ses chiffres ainsi que d'autres mesures telles que le nombre de robots dans l'environnement de production, les nombres d'efficacité introduits pour le service, moins d'erreurs dans les processus automatisés, le bonheur des utilisateurs, le temps de traitement plus rapides, une meilleure santé



<p>que toutes les composantes sont situées au Canada (il faut garantir que les données ne sont pas soumises aux lois américaines, la souveraineté des données est canadienne)</p> <ul style="list-style-type: none">• Support technique disponible 24h et 7j (les robots fonctionnent à toute les heures)• Évolutivité - augmentez et diminuez les bots si nécessaire (c'est-à-dire en fonction de la période de l'année) sans téléchargement majeur• Flexibilité - lors de la mise à l'échelle, les robots ont la flexibilité de faire fonctionner sur des machines virtuelles et des ordinateurs physiques c'est bon de pouvoir dire aux gens qu'il est facile de déplacer des environnements)	<p>mentale des employées qui travaille dans les processus)</p> <ul style="list-style-type: none">• Mesure du coût total de possession• Accès aux services professionnels• Formation abordable - formation pour les utilisateurs de logiciels - avoir accès au matériel de formation et pouvoir l'utiliser dans une stratégie de formation organisationnelle• Capacité à nous soutenir• Augmenter la satisfaction du travail• Taux d'attrition plus faible (et retraite anticipée)• Possibilité de dépassement de licence pour les licences (c'est-à-dire, si nous arrivons à 20% de plus, qu'ils peuvent revenir et facturer plus tard)
--	---

Approvisionnement agile de l'ARP - Développeur citoyen sans expérience de codage :

Êtes-vous positive qu'il y a une façon plus facile ou meilleure de travailler? Vous utilisez probablement de petites astuces comme les règles de la boîte de réception pour vous aider à gérer vos tâches quotidiennes. Peut-être, vous êtes quelqu'un qui prends avantage déjà des macros dans Word et Excel et peut-être vous êtes quelqu'un qui ajoute des extension dans votre navigateur web. Souvent, vous souhaiteriez avoir les outils pour automatiser des activités simples comme les invitations de calendrier, les calculs répétitifs et continus ou dans des systèmes de suivi du temps. Nous aimerions vous apportez des outils qui vous aideront à automatiser certaines de vos tâches ennuyeuses et répétitives. Ces outils sont conçus pour être faciles à utiliser, fonctionne principalement par glisser-déposer et sont faciles à démarrer avec peu ou pas d'expérience de la programmation. Nous voulons comprendre à quoi ressemble votre réalité.

Possibilités d'utilisation de l'ARP (imite l'interaction humaine) à travers :

- Grattage d'écran
- Écriture du code
- Widgets – modules

Nom de la personne : Développeur citoyen sans expérience de codage

Timely Tim



Démographie :

Variété de postes (EC-07, PM-05, CR-04, AS-04)



Je n'aime pas être dans des boîtes

Buts <ul style="list-style-type: none">• Simplifiez-vous la vie, gagnez du temps• Pour automatiser les tâches répétitives - p. ex., accueillir des nouveaux employés et de s'assurer que les cases à cocher sont terminées - l'information d'un courriel pourrait être envoyé à un certain nombre de personnes et communiquera les résultats (l'automatisation du flux)• La détection linguistique bilingue• Assez intelligents pour détecter la langue de travail et être en mesure de continuer à travailler dans cette langue• Afin de mieux comprendre où notre temps se passe (p. ex., la création d'une liste à partir d'une autre liste prend beaucoup de temps)• L'information en temps réel et des solutions en temps réel basée sur les défis exprimé – fournir des solutions adaptées	Défis <ul style="list-style-type: none">• Fournir ce que la haute-direction veut sans répéter les mêmes étapes• Parfois, le travail est difficile parce que nous devons trouver les information à des endroits différents et c'est difficile de recueillir tous les renseignements• Les processus ne sont pas bien documentés• Beaucoup de demandes ad hoc• Ne peut pas communiquer les systèmes (souvent, nous ne sommes pas les responsables des systèmes et nous ne savons pas comment établir des liens entre eux)• Toute circulation (p. ex., les paiements) avec des choses comme le courriel, Excel et Word pourrait en profiter des amélioration comme des rappel automatiser et des suivi• Capacité de relier les points entre les systèmes et de savoir où vous en êtes dans le processus (surtout lorsque vous n'avez pas accès ou visibilité à toutes les parties du système) – concilier tous les outils et systèmes• Souvent, les outils faciles n'ont pas une capacité suffisante et au contraire, trop difficile à adopter – manque une capacité moyenne dans les outils (avec des guides satisfaisant pour l'outil)• Pour la formation nous ne savons pas ce que nous ne savons pas• Prend trop de temps pour installer des morceaux• Pour les processus qui ont des obstacles déjà identifié, nous voulons voir la solution adapter aux obstacles et non dans le sens contraire• Lorsque ce sont des systèmes que nous utilisons à tous les jours, ils devraient être faciles à utiliser et si nous ne les utilisons pas fréquemment, ils devraient être encore faciles à se rappeler
Valeurs <ul style="list-style-type: none">• Lorsque quelqu'un apprend un outil, ayant reçu la formation, des aide-mémoire et un libre-service établi sont essentiel• Ayant la capacité d'appeler quelqu'un pour obtenir de l'aide (temps réel, rapide, consulter sans avoir à Google)• Avoir une communauté ou un système de jumelage (précis / un endroit réserver où aller pour obtenir plus d'exemples, aide et être en mesure de voir ce que les autres ont fait) – une personne ayant un emploi semblable peut montrer la façon donc il la fait	Craintes <ul style="list-style-type: none">• Des restrictions nombreuses• Si un outil est fourni, être en mesure d'utiliser la totalité des fonctions (Le verrouillage de certain aspect de l'outils le rend moins efficace pour automatiser)• Ça n'économiser pas du temps• Ne pas être en mesure de partager dans l'ensemble des ministères• Lorsqu'il y a tellement de potentiel avec l'outils, sa prend du temps à apprendre et à mettre en œuvre• Oublier des fonctions dans le système (parce que vous ne l'utilisez pas tout le temps)



<ul style="list-style-type: none">• Être en mesure de voir le plein potentiel de l'outil (idéalement, une personne qui a utilisé l'outils dans un rôle similaire)• Avoir quelqu'un pour passer en revue avec l'outil lorsque nous avons besoin de l'appui• Soutien par téléphone pour obtenir le support - délai court• Des exemples de travaux antérieurs, développés par autres personnes qui ont déjà automatisé la tâche ailleurs (être en mesure de rebâtir ou de tirer à partir des expériences des autre personnes)• Être capable de l'utiliser où que vous soyez• L'apprentissage es intuitif• Communiqué comment les bénéfice (comment nous surmonterons les obstacles est moins d'emphase sur les avantages)• Réduit les erreurs humaines• Être en mesure d'automatiser ce qui est fait régulièrement (c.-à-d., courriel – le lire, être en mesure de traiter et classer en fonction de ce qu'il lit)• La coordination des systèmes à l'extérieur du gouvernement et les plate-forme (c.-à-d. Slack,...)	<ul style="list-style-type: none">• Quelque chose qui a été créé, nous ne voulons pas l'exécuter d'une façon inattendue et des répercussions négatives sur ce que nous travaillons• Quel est la trousse de suivi? Ou est-ce que vous avez besoin d'autre frais
<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none">• Être en mesure de mettre dans un dépôt pour que d'autres puissent l'utiliser (ou le consulter à titre de référence, la méthode et ce qu'il faut faire)• La distribution et le partage des robots et la mise à l'échelle des robots• En mesure de surmonter les obstacles• Capable de dire quelle processus sera automatisé, être en mesure de la faire fonctionner (facile à mettre en œuvre)• Nous permettrons de gagner du temps• Besoin d'une façon de valider les actions (à contre-vérifier système)• Capacité à réutiliser• Ne demande pas constamment de l'aide / du soutien• Suffisamment de souplesse pour répondre aux besoins	<p>Mesures de la réussite</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'obligation d'économiser du temps (et démontre comment cela permettrait de gagner du temps – « je ne sais pas ce que je ne sais pas ») et être en mesure de comprendre rapidement2. Être en mesure d'utiliser l'application constamment sans aller voir le fournisseur ou l'équipe de technologie de l'information (pour un deuxième, troisième fois,...) pour le Soutien3. Aider à tirer parti de ce qui existe déjà (simplifie l'automatisation des autres outils déjà en place) – peut-on obtenir les outils dont nous avons besoin et les rendre utile et fonctionne correctement <ul style="list-style-type: none">• La possibilité d'avoir des données de base en temps réel• Souple - avec seulement 5 à 15 minutes de recherche, adapter un processus automatisé; une solution souple pour s'adapter à l'évolution des besoins ou des tâches imprévues +• Évaluant le coût initial de mettre un processus ensemble – mettre les efforts pour voir ce qui peut être automatisée (avant l'installation de l'outil – aider à évaluer les processus)• Inciter nous et convaincre nous d'adopter (une façon de démontrer l'avantage pour une personne qui l'utilise) – plutôt que de pousser l'outil, mettre l'emphase sur la valeur de l'adoption (pourquoi leur outil est tellement bon)



- Voir comment nous pouvons utiliser l'outil et la façon donc l'outil peut influencer la charge de travail
- Le fournisseur sera payé selon le pourcentage des gens qui ont adopté
- Une vaste gamme de composantes à utiliser (les connecteurs pour le courriel, les pages de l'internet, les fichiers PDF)
- Équilibre entre flexibilité et l'utilisation facile du system
- Identifier où ils effectuent des tâches répétitives (les tâches qui sont prêts pour l'automatisation) – c'est-à-dire, avec les robots assisté, propose des options pour l'automatisation
- Être en mesure de déterminer ce qu'il faudra faire pour automatiser – c'est-à-dire, vous avez besoin de deux heures pour compléter la tâche

Approvisionnement agile de l'ARP

Persona : Développeur citoyen

Chris



Persona

- Élaborer des scripts ad hoc.
- Rédiger des scripts pour l'automatisation, automatiser les tâches simple et répétitives comme répondre à des questions ou de dépôt courriel.
- Cherche une solution pour intégrer les scripts avec GCDOCS, comme il s'agit d'une partie importante des tâches quotidiennes.
- Trouve une façon d'intègres les systèmes qui ne se parlent pas comme le carnet d'adresses ministériel.
- L'ARP leur permet, en tant que personne non techniques, à automatiser les processus.
- Exécute les robots sur leurs propres identifiants d'accès, ce qui pourrait limiter ce que nous pouvons automatiser en fonction de l'accès.
- Lorsque vous commencez, la crainte et le risque de ne pas vraiment comprendre l'impact que votre script pourrait avoir.

Démographie :

Classification des postes: AS, IS, CR, EC; les personnes le plus près de l'entreprise des travaux



Buts <ul style="list-style-type: none">• Réduire les actions répétitifs• La précision et l'uniformité• Connecter les systèmes déconnectés:<ul style="list-style-type: none">• p. ex. feuille de calcul Excel• Réaffecter les tâches des employées à valeur ajoutée• Capacité d'interagir avec des grands ensembles de données pour atteindre un extrait ou résultat voulu• Accroître la productivité et l'efficacité (moins d'erreurs, plus de précision, 24/7/365 – lorsqu'il est bien construit)• Atteindre les résultats commerciaux qui ne peuvent pas être mis en œuvre au cours de l'étape de développement	Défis <ul style="list-style-type: none">• Compétences techniques minimales• Services de gestion de l'authentification et des justificatifs d'identité, la gestion de l'infrastructure secrète• Si le travail est mal fait dans le développement de l'automatisation d'un processus, cela peut nuire la productivité• Si utilisé sans vérifier les impacts de l'automatisation, on peut rencontrer des difficultés avec la sortie du script• Fabriquer quelque chose qui est réutilisable• Gérer le roulement élevé du personnel (p. ex. pour attribuer le responsable d'un document)• S'assurer que la solution peut appuyer la documentation au même endroit que le script
Valeurs <ul style="list-style-type: none">• Capacité à exécuter en arrière-plan (afin que nous puissions continuer à travailler tout en exécutant un robot)• Visuelle, facile à utiliser et intuitive• Services de gestion de l'authentification et des justificatifs d'identité (plus gros que seulement la solution de l'ARP)• La possibilité d'avoir des composant réutilisable, partageable• Transparence – savoir ce qui va se passer• La prévisibilité, la visibilité en ce que le système fait: voir comment cela se passe en cours et qu'il fonctionne réellement comme prévu• La documentation – documentation automatique• Que la direction accorde l'importance du temps pour la création des macros et des scripts, plutôt que d'en faire une activité sur le coin de notre bureau; finalement allouer du temps aux développeurs citoyens dans le cadre de notre travail• Une communauté d'apprentissage et de travail grâce à partager des scripts, la formation avec la communauté• L'ouverture du système, ouvert par rapport à des éléments de la solution sous licence; partageable, ne dépend pas sur le fournisseur pour créer la fonctionnalité additionnelle; capacité de créer des ajouts au catalogue, bibliothèque des objets• Capacité d'intégrer des systèmes déconnectés	Craintes <ul style="list-style-type: none">• La sécurité d'emploi – le remplacement automatique• Perdre le sentiment d'être utile• Faire confiance à un développeur citoyen pour automatiser les processus avec des compétences limitées, une compréhension des solutions informatique d'arrière-scène, etc. ne pas attribuer les privilèges appropriés en fonction des capacités de développement des citoyens• Donner trop d'accès aux gens, sans vraiment savoir s'ils peuvent faire le travail• Que la solution ne soit pas appuyée et soutenu une fois que la personne qui a créé le robot ou macro quitte l'organisation• Est-ce que tout le monde est en mesure de construire un script et exécuter (sans erreurs)?• Incapacité à l'essai avant la mise en production Représailles – faire d'erreurs



Attentes	Mesures de la réussite
<ul style="list-style-type: none">• Se comporte de la même façon à chaque fois• Un niveau minimum de formation auprès du fournisseur.• Langage simple, communications directe qui avance les efforts de l'utilisateur• Une licence qui ne deviendrait pas un obstacle au stage de l'utilisation• Capacité de mise à l'essai avant d'aller en production• Un environnement de bac à sable pour essayer des fonction• La fiabilité en termes de solution est disponibilité; quand j' ai besoin, de la façon dont j'en ai besoin pour fonctionner• Voir les résultats des scripts et valeurs qui sorte, démontrer les progrès réalisés et de communiquer l'erreur• Visibilité de l'état en cours et au-delà. p. ex., si quelque chose échoue, indique précisément ce qui a échoué	<ol style="list-style-type: none">1. Facile à utiliser **<ul style="list-style-type: none">○ Approachable – temps de commencer **○ La conception de l'interface pour les utilisateur - convivial○ Comment il communique ses fonctions○ Ce qu'il faut pour écrire et publier un « plug-in » pour le logiciel et d'automatiser un processus2. Une augmentation de la productivité *3. Solution : Séparation de multiples locataires *4. Facile à embarqué *5. Accès aux License – aucun obstacle, ouvert *6. Réduire ou élimine les erreurs *7. Réduit le temps8. La solution utilisée et atteindre les objectifs souhaités (p. ex. efficacité accrue ou certaines fonctions habilitantes)9. Capacité de créer votre propre flux de travail10. Mise à l'essai de l'authentification et des justificatifs d'identité11. Travaille dans l'ensemble des ministères, répond aux divers besoins12. Ne renforce pas les silos

Approvisionnement agile de l'ARP

Persona – Sécurité (rôle d'évaluation de la sécurité)



Sam - Persona

- Aider à traduire les attentes de l'entreprise en exigences de la sécurité qui définissent ce qui sera évalué tout au long du processus.
- Fait des liens avec les exigences de la sécurité à haute niveau et de bas niveau et développer une conception pour identifier les évaluations des menaces.
- Évaluer si les mesures de protection ont été mises en œuvre.
- Produire des rapports de statu pour la mise en œuvre.
- Voudrais avoir des conceptions détaillé (pour comprendre comment chaque composante se communique avec le system en arrière).
- Comprends comment l'ARP fonctionne et savoir si les opérations sorte des frontières. Lors d'une exécution, si une opération mauvaise est retrouvée, la solution peut résoudre le problème (protéger, identifier, répons).
- Catégoriser - déterminer les critères de préjudice de l'information (éléments de données) - la sensibilité est déterminé au seins du ministère (le pire des cas dépend du ministère et nombre de support dans le bureau de sécurité).



- Le résultat de la solution c'est un ensemble d'évaluations et une recommandation pour accepter le risque et aller d'avant.

Démographie :

- CS-02 – CS-04

Buts <ul style="list-style-type: none">• Processus d'évaluation précis et répétable• Défini clairement la portée de l'évaluation et les exigences supplémentaires• Démontrer le résultat de l'évaluation (une évaluation déficiente reste une bonne évaluation)• Identifier les risques inhérents avec la solution, peu importe qui l'utilise	Défis <ul style="list-style-type: none">• Les processus sans surveillance accéderont aux systèmes d'arrière - le niveau de sensibilité varie en fonction du département et des systèmes• Assurez que les mesure de protection soient en place à tous les niveaux• Une menace peut être une menace pour plusieurs départements - si la technologie présente une vulnérabilité et qu'elle est déployée dans plusieurs départements, alors tous sont affectés• S'il se trouve sur le réseau GC, c'est du « fromage suisse »• L'état de sécurité sera essentiel – l'outils installer pourrait hériter des vulnérabilités de l'infrastructure si existe• Une faiblesse dans une ministère peut être une faiblesse générale dans tous les ministères (risque partagé)
Valeurs <ul style="list-style-type: none">• Demander aux fournisseurs de valider et de démontrer les fonction liées aux autorisations de sécurité - et de bien définir les attentes pour répondre à ces contrôles	Craintes <ul style="list-style-type: none">• Le montant de temps alloué pour garantir suffisamment l'évaluation de sécurité et pour l'autorisation de sécurité pour le déploiement• Reliez ou vérifiez par les agents de SPC que les processus sont autorisés par SPC - un point de contact• Les fournisseurs, les connecteurs et les mises en œuvre sont évalués (c'est-à-dire pour détecter les systèmes partenaires pour la mise en œuvre) - interrompre la sécurité pour le fournisseur de services et le consommateur de services• Nécessité de mettre en œuvre comme il a été évalué• Si des changements se produisent, ils doivent être évalués à nouveau• Cela pourrait être une menace pour tout• Certaines choses sont faites une fois, et d'autres doivent être différentes à chaque fois - parce que c'est spécifique au partenaire• Chaque couche est un delta



Attentes	Mesures de succès
<ul style="list-style-type: none">• Des informations claires sur les activités que nous attendons du fournisseur dans le cadre des évaluations de sécurité (c.-à-d. Artefacts pour x, y, z)• La certification de l'industrie autour de la sécurité serait utile - si le fournisseur choisit de présenter les mesures de protection, nous voulons avoir les vérifications à l'avance• Réponse aux incidents et récupération• Créer des journaux - où vont ces journaux• Réponse protégée - assurez-vous que la solution de l'ARP a un accès limité (c.-à-d. Si quelque chose ne va pas, les dommages causés au système sont minimes)• Assurez-vous qu'aucun accès pour modifier les journaux• Journaux facilement exportables pouvant être digérés par les systèmes de surveillance de la sécurité• Dans une seule vue, voyez ce que fait l'ARP sur plusieurs systèmes• Audit de version (pouvoir auditer le modèle d'hier) - recréez le même résultat en vous basant sur le modèle d'hier	<ol style="list-style-type: none">1) Quelles que soient les activités de sécurité sur lesquelles nous nous entendons sont entièrement exécutées (rien n'est laissé vider) - oui ou non (avec preuves) +1 +1 +1 +12) Comment chaque composant communique à un autre - être capable de voir comment l'un affecte l'autre - la logique et les relations entre les composants - voir où un changement dans un domaine pourrait avoir un impact sur un autre domaine (être en mesure de voir la situation dans son ensemble) +1 +13) Télémetrie +1 +1 <ul style="list-style-type: none">• Défini les critères de préjudices potentiels pour les actifs impliqués dans la solution +1• Protocole bien établi pour informer les clients des menaces et des vulnérabilités (pour gérer les risques de sécurité) - tout changement du côté du fournisseur (menaces, vulnérabilités, changement de sous-traitants pourrait changer la posture de sécurité du GC - les changements, les mises à jour et les ajouts peuvent changer la niveau de sécurité garanti) +1• Le résultat est moins important que le processus - doit être un processus répétable• Défini clairement les exigences de mesure et d'évaluation (reproductible et régulier)



Approvisionnement agile de l'ARP

Persona: Gestionnaire, Opérations et production (OPM)

Rebecca



Persona

- Le panneau de contrôle est la seule interface avec le système à laquelle l'OPM a accès.
- Exécute et examine les contrôles de santé: s'assure que le système fonctionne correctement; le panneau de contrôle avertirait l'OPM. Continu sur un cycle (par exemple à toutes les heures).
- Le panneau de contrôle alerte l'OPM en cas de panne, il n'est pas parfait (reçoit parfois de nombreuses alertes et peuvent se sentir un peu écrasant).
- Utiliser le panneau de configuration pour vérifier les files d'attente, s'il y a un inventaire ou non, pour s'assurer que le système extrait l'inventaire correctement.
- Surveille la performance des robots.
- Attribue un certain nombre de robots à un processus.
- Utilise les informations du panneau de contrôle pour établir des rapports afin de montrer au département comment nous faisons.
- Utilise un système interne pour créer des rapports mais espère de créer des rapports dans la solution; l'utilisation de la fonction pour générer des rapports dans la solution offre une meilleure solution.
- Planification
- Démarrer et arrêter les processus.
- Examiner les journaux informatiques.
- Dépannage lorsque les processus ne fonctionnent pas correctement.
- Travaille avec les développeurs pour aider au débogage (bien qu'ils ne soient pas programmeurs).
- Travaille avec les développeurs, consultant en programme PM-03, PM-04 et PM-05.

Démographie :

- PM-05, CS-03 (potentiellement CS-02)

Buts	Défis
<ul style="list-style-type: none">• Traiter autant de travail que possible pour réduire la tension sur le réseau de traitement• Pour garder les robots en marche, stables et fonctionnant correctement• Allouer la main-d'œuvre virtuelle en fonction de la charge de travail (par exemple, si plusieurs automatisations sont en cours d'exécution, si l'une a plus de charge de travail que l'autre, vous pouvez réaffecter les robots à la charge de travail la plus élevée - en optimisant les robots	<ul style="list-style-type: none">• Intégration avec l'infrastructure existante - avec les bases de données existantes, le système d'inventaire (par exemple Microsoft Dynamics) (très important et peut entraîner beaucoup de travail), l'interface avec les systèmes hérités• Faire fonctionner la solution avec nos anciens systèmes; pour amener les développeurs à faire en sorte que la solution communique correctement avec les systèmes existants



	<ul style="list-style-type: none">• Formation limitée des développeurs, donc les connaissances nécessaires pour utiliser la solution sont limitées (je ne sais pas ce qu'ils ne savent pas)• Une hausse de la charge de travail (dans le GC, de gros afflux de travail sur de courtes périodes)• L'interface peut être maladroite et change avec les mises à jour et nécessite des changements dans notre façon de travailler avec le panneau de contrôle• Des robots assistés et de nombreux utilisateurs rendent la gestion difficile - ajout et entretien d'un grand nombre d'utilisateurs• Utilisateur = un individu
Valeurs <ul style="list-style-type: none">• Confiance dans le système d'alerte• Un système d'alerte robuste: flexibilité• Expertise et formation appropriée pour l'utilisation du logiciel• Permettre aux utilisateurs de travailler avec la solution comme ils le souhaitent (par exemple, la personnalisation du panneau de contrôle en fonction des besoins et de la manière dont nous devons travailler dans le système)• Une solution mobile (par exemple, une application ou basée sur le Web pour pouvoir effectuer une vérification rapide pour s'assurer que tout fonctionne bien)• Si dans le nuage, comme le fonctionnement de Microsoft Teams• Génération de statistiques robustes sur le fonctionnement du système, par ex. la durée nécessaire pour terminer un processus, pour vider une file d'attente, etc.• Une capacité de produire des rapports dans la solution directement par contraire, à l'export des données hors de la solution et l'utilisation d'une autre solution pour générer des rapports• Intégration avec les outils de production de rapports existants ou capacité de produire des rapports direct, dans la solution• Simplifier les changements (par exemple à la volée sans interrompre tout le processus); changements modulaires; «hot swap »• Réponse du panneau de contrôle lui-même, si cela prend trop de temps ou est maladroite - travail sur un réseau moins fiable. Doit être léger - n'a pas utiliser beaucoup de ressources de l'ordinateur (par exemple, bande passante, rechargement de la page) pour fonctionner• Page Web au lieu de l'application sur le bureau afin que l'interface utilisateur puisse permettre le partage des activités de surveillance avec d'autres utilisateurs	Craintes <ul style="list-style-type: none">• Qualité, ne sachant pas si le robot a terminé correctement (nous avons dû créer notre propre programme d'assurance qualité pour vérifier la qualité)• Ne pas être averti quand quelque chose ne va pas, nous avons besoin de savoir mais pas si cela nous le dit toujours• Nous traitons peut-être des dizaines de milliers de comptes et ne savons pas si cela est fait correctement• Incapacité à évaluer la puissance de traitement requise pour une charge de travail donnée (incapacité à répondre aux flux et reflux de la demande et incapacité à terminer dans les délais impartis)



Attentes	Mesures de succès
<ul style="list-style-type: none">• Un système d'alerte personnalisable: paramètre et par processus (pour différents seuils)• Une capacité d'alerte réactionnaire si les choses échouent et peut arrêter le robot s'il échoue• Prêt pour l'informatique en nuage• Une interface rapide et élégante, personnalisable au niveau de l'utilisateur pour créer son propre tableau de bord et sa propre mise en page• Le robot fonctionne correctement et un moyen de faire des vérifications et contrepois• Active Directory - possibilité d'affecter de grands groupes d'utilisateurs finaux ayant des besoins d'accès différents• Maintenir une interface familière lors de l'émission de modifications• Gestion et allocation dynamiques des ressources en fonction de la charge.• Prend avantage le mémoire de l'ordinateur (RAM)• Vue basée sur le profil utilisateur (pas une vue générique)<ul style="list-style-type: none">○ par exemple la solution peut anticiper et vous ramener à l'écran de processus à partir duquel vous travailler○ interface utilisateur qui garde à l'esprit le flux de travail	<ol style="list-style-type: none">1. Évolutivité / extensibilité: allocation dynamique des ressources ***2. Facile à mettre en œuvre en termes de programmation et d'interface avec d'autres systèmes *3. Aspect et convivialité: disposition du panneau de commande, fonctionnalités de création de rapports, personnalisable / convivial pour l'utilisateur *4. Temps de mise en œuvre de la solution (déploiement initial) *5. Il est temps de configurer de nouveaux robots6. Assurez-vous qu'il peut fonctionner efficacement et rapidement sur notre système7. Possibilité d'ajouter ou de modifier des robots sans faire tomber le système

Approvisionnement agile de l'ARP

Persona : Analyste d'affaires (BA)

Betty Ann



Persona

- Se prépare pour l'ARP: créer un inventaire des processus actuel, consulter les équipes pour déterminer si le processus logique pourrait être automatisé, met de l'avant la décision pour automatiser, doit comprendre les activités de l'entreprise, le travail physique, le traitement des données, les enjeux et les fonctionnalités de l'outil de l'ARP.
- Deux rôles clés : écouter et informer les clients et le cadre supérieurs sur l'automatisation.
 - Écouter, effectuer des diagnostics, examiner les processus de l'entreprise et évalue le potentiel d'automatisé des processus
 - L'interaction avec les utilisateurs à comprendre dont la façon les processus fonctionnent
 - Élaborer ou valider les modèles du système – une esquisse du processus opérationnel



- Examiner « une journée dans la vie de quel qu'un... », les utilisateurs d'un processus (p. ex. citoyen, le fournisseur de services, etc.).
- Documentation : Souvent, les processus sont inadéquatement documentés; les analystes d'affaire posent la question, pourquoi les processus actuels sont mal établis? Alors, l'analyste d'affaire sont obliger à découvrir les lacunes pour mettre en œuvre une processus avantageux.
- Établir un processus optimisé et sa documentation après avoir consulté le responsable du processus, l'individu responsable de la conception de la solution et finalement avec les architectes.
- Articuler l'analyse de rentabilisation de l'automatisation : Détermine quel est l'avantage du processus automatisé et d'identifier les coût avant l'automatisation et après les automatisations.
- Pendant la phase de conceptions et développement du processus, on cherchera à optimiser certain processus.
- Assurer que les processus quotidiens sont en bonne fonctionnement.
- Répondre aux questions, résoudre les problèmes.
 - Pas nécessairement un expert dans la solution soulignée Acquérir des connaissances en collaborant avec d'autres personnes
 - Chargé de documenter l'état actuel et en travaillant avec les experts en la matière pour améliorer le produit final.
- Le responsable du produit et le responsable du processus à automatiser.
- Dans certaine scenario, nous n'avons pas de l'analyste d'affaires (BA) à l'internes qui sont responsable et nous devons donc engager des consultants; dans ce cas, nous serions propriétaires du processus et non l'analyste d'affaires (BA).
- On s'attend à ce que l'analyste d'affaires (BA) soit le responsable du produit.
- Travaile en équipe
 - Interactions avec les développeurs; les responsables des processus, avec différentes unités organisationnelles: les responsables des politiques, des procédures, accès au système; automatiser les lettres et collaborer avec plusieurs groupes différents.
- Responsable du produit = automatisation uniquement; n'est pas le responsable du processus.
- Les experts en la matière régionales: pour nous assurer que nous sommes sur la bonne voie avec eux, nous tirons à partir de leur connaissance, nous les intégrons dans le processus et voyons comment cela affecte les régions (nous ne supprimons pas le travail qu'un agent fait, nous voulons comprendre comment l'automatisation peut augmenter la qualité du travail).
- Pas des experts techniques.
- Les communications, un pont entre les utilisateurs d'évaluation et les développeurs.
- Facilitation et analyse.



Démographie :

Classification et niveau du poste: CS-03, AS-04, AS-05, PM

Buts	Défis
<ul style="list-style-type: none">• Essayer de créer une automatisation qui aide à accomplir les tâches fastidieuses rapidement et offre un retour sur l'investissement rapide• Utilisez les outils pour capturer des informations pour le document de conception de processus avec l'équipe commerciale• Réduire les pressions liées à la charge de travail; afin d'optimiser les processus• Pour assurer la cohérence dans la façon dont le processus a été effectué• Fournir une source de documentation autorisée et fiable - avoir tout ce dont ils ont besoin pour prendre les décisions dont ils ont besoin: par ex. Les essais nécessaires pour répliquer les processus afin de satisfaire les exigences avec les intervenants.• Lorsque vous partez, vous quittez un milieu de travail qui est fiable et qui reflète les exigences nécessaires• Les livrables et leur qualité• Faciliter le processus avec ceux qui utilisent le processus et identifier et documenter, prioriser (parfois par phases), itératif• Présenter aux utilisateurs finaux les contraintes avisées par l'équipe technique et travailler avec eux pour faire le meilleur choix ou solution• Cycle de vie de livraison de l'automatisation: lors de la conception du processus, nous travaillons avec les développeurs• Phase de test: comment il était censé être conçu et comment il fonctionne bien ou non• S'assurer que le client prend d'avantage les outils nécessaires pour utiliser la solution (par exemple, aide-mémoire et le matériel de formation)• Comprendre l'outil de l'ARP pour être en mesure de traduire ce qu'ils ont trouvé en discours de l'ARP• Automatisation et l'IA: évaluation de l'état de préparation, beaucoup veulent jouer avec l'IA, mais leurs systèmes ne sont pas prêts pour l'IA• L'évaluation nécessite une compréhension des outils• Précisez où et quand l'ARP est approprié• Réalisez-le projet (rôle chef d'équipe du projet)	<ul style="list-style-type: none">• Assurer d'automatiser quelque chose de valeur opérationnelle.• Obtenir les bonnes informations des départements• Surutilisation, trouver le bon équilibre• L'utilisation aveugle de l'ARP entraînera des problèmes• Lorsque le coût de l'automatisation dépasse de loin les avantages de celle-ci• Avoir des modèles de coûts pour rendre la prise de décision cohérente et déterminé si l'automatisation ayant un effet sur l'investissement ou non.• Trop d'automatisation• Traduire le problème : le processus dans la terminologie de la solution de l'ARP et comprendre suffisamment les avantages de la solution et retraduire le problème• Pour comprendre toutes les solutions, la solution est-elle assez simple pour que l'analyste d'affaires (BA) peut articuler le retour sur l'investissement• Connaître parfaitement la solution de l'ARP mais pas nécessairement avoir une formation technique• L'articulation à propos du retour sur investissement, cela dépend sur une compréhension approfondie de l'outil de l'ARP (besoin de s'appuyer les vendeurs pour l'expertise, cela apporte un coût)• Il faut avoir une bonne compréhension du moment où vous utilisez l'outils avant de signaler le fournisseur si l'équipe de soutiens à l'interne est disponible.• Enregistré les dépassements de coûts non-respecter des exigences exprimées• Beaucoup de travail de préparation• Manque de documentation sur le côté des clients à propos des processus actuels; possibilité de mettre sur papier• Certains processus ne sont pas aussi matures pour le document de conception du processus• Les robots ne lisent parfois pas la façon dont nous voulons qu'il lise certains écrans; pas cohérent dans la lecture et la validation; il s'agit parfois d'un problème de système d'entreprise• Quand les robots sont construits et quand il y a un changement, il y a beaucoup de retards pour effectuer les changements. Les changements peuvent prendre beaucoup de temps. (par exemple, le changement des politiques a un impact



	<p>sur le robot, mais ne peut pas se permettre d'avoir un long délai car le processus est déjà automatisé et fonctionne, donc ne peut pas simplement s'arrêter... les ressources ont été réaffectées par les changements</p> <ul style="list-style-type: none">• Parfois, nous nous précipitons pour apporter des modifications et devons nous assurer que le processus technique est bien documenté sans raccourcis qui peuvent causer des problèmes en route• Attention aux changements apportés aux systèmes d'entreprise et aux impacts sur les processus automatisés qui sont impactés (en particulier avec des cycles de développement plus longs)• Pour certaines solutions informatiques en nuage, tous les serveurs au Canada ont un composant - répondre aux exigences informatiques en nuage pour le GC
Valeurs <ul style="list-style-type: none">• Résoudre les besoins de l'entreprise• Moins préoccupé par l'outil, plus d'interaction humaine• La communauté de support et de développement des fournisseurs de logiciel• Accès à des experts• Communauté de soutien forte / large• Documentation au sein de l'outil; facilité d'utilisation• Progression du flux de travail, affichage graphique et traçabilité• Possibilité de créer un tableau de bord pour démontrer les avantages• Visualisation de la progression, statistiques, extraction de processus, extraction de flux de travail• Zone d'expérimentation, simulation sans affecter l'automatisation en direct• Contrôle de version, gestion des versions (interne), capacité de restauration• Cohérence et précision des résultats lors de la lecture des robots• Délai d'exécution plus court tout en conservant la qualité du robot pour tout changement de processus• Si vous apportez des modifications au robot, nous voulons avoir une visibilité sur ses impacts• Automatisation complète (capacité de l'outil à automatiser des processus complets)• Lecture de robot en langue naturelle• Communications avec le fournisseur (ce qui est fait du côté du fournisseur, développeur - clarté des rôles et des responsabilités entre le fournisseur et le client / développeur)• Confidentialité lorsque nous interagissons avec différents systèmes (par exemple, le document de	Craintes <ul style="list-style-type: none">• Numérisation de la bureaucratie• Ne pas développer de solution pour les processus qui ne sont pas bien développés ou qui changent fréquemment• Manque d'agilité - incapacité à modifier les choses rapidement• Le système ne nous permet pas de faire ce qu'il doit faire et de créer des solutions de contournement et d'enfreindre les règles• D'un processus bien développé devenant ou créant de nombreuses exceptions avec des changements au fur à mesure - devient un gâchis spaghetti, une dérive du processus• Pas de traçabilité des modifications• Ne pas être consulté dans le cadre du cycle économique• Ne pas attraper quelque chose auquel nous n'avions pas pensé dans le document de conception du processus et test d'acceptation des utilisateurs, scénario• Nombreuses demandes de changement: financement et implications en termes de temps• Compatibilité: par ex. Mise à niveau du système et ne plus fonctionner après une mise à jour - perte de gros efforts et ne pas connaître les interdépendances créées et si cela fonctionne avec les futures mises à jour; ne pas savoir quand le processus n'est plus compatible, ne pas savoir plus tôt• Exception avec le bilinguisme au sein du GC (par exemple «é» - un problème récurrent; caractères français)• Violation des renseignements personnels exposés



<p>conception du processus avec les clients, interaction avec les systèmes avec des autorisations de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none">• Respectez les protections à propos des renseignements personnels et tous les aspects de la protection des identificateurs personnel• Le fournisseur doit fournir des hypothèses sur la sécurité informatique de l'entreprise et la façon dont il travaillera avec cela - comment il utilisera son annuaire actif pour la connexion, les mots de passe et respecter les lignes directrices de la sécurité	
<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none">• Faire ce que vous avez l'intention de faire: ce que les règles dictent• Efficacité, pour accélérer le processus• Avoir une haute disponibilité• Résilient• Résultats cohérents• L'outil couvre toutes les exceptions• Scénario de test, répétabilité• Sécurité pour traiter les informations sensibles: fuite d'informations, accès non autorisé, pas de fuite vers le fournisseur• Si l'outil est hébergé, hébergé au Canada• Capacité à produire un document de conception de solution qui décrit, genre une cartographie des processus et la solution• Être en mesure de faire une démonstration du produit pendant que le produit est en développement• Fournisseur répond aux exigences pour l'informatique en nuage et les exigences pour le GC• Facile à réparer en cas de problème; facile à identifier le problème• Durée : dès le début jusqu'à la fin (utile pour l'automatiser)• Satisfait les exigences du vérificateur général• Conforme à toutes les politiques, lignes directrices, lois et procédures applicables des divers ministères du GC• Incorporer le bilinguisme• Les robots peuvent interagir avec nos systèmes d'entreprise et nos anciens systèmes	<p>Mesures de succès</p> <ol style="list-style-type: none">1. Répondre aux exigences de l'entreprise en fonction des processus qui leur sont présentés ***2. Disponibilité des robots avec et sans surveillance (certains n'en proposent qu'un) ***3. Le plus rentable * (le retour sur investissement) * (bataille avec la haute gestion)4. Disponibilité d'une formation pour cette solution (sans frais) *5. Maquettes6. Outil qui m'aide à faire mon travail en tant qu'Analyste d'affaires (BA) <ul style="list-style-type: none">• Mise à l'essai• Fait ce qu'il est censé faire: cohérent, fiable• Coût• Répondre aux besoins de transformation d'entreprise• Exigences de formation• Calendrier• Flexibilité du calendrier pour s'aligner sur le cycle économique et la disponibilité• Disponibilité de la documentation de cette solution (sans frais)• Disponibilité du système lui-même: tout le temps• Si le système tombe en panne, repousse notre processus dans l'environnement• La solution peut-elle être provisionnée pour répondre à la haute disponibilité?• Fréquence de mise à jour de la solution, impact de la mise en œuvre des processus• Structure des coûts de licence: taux de changement• Pouvez-vous acheter des licences pour une année sans de changement de coût?• Abordable : (par exemple, historiquement, problème avec une solution peu coûteuse mais la formation a été coûteuse)



Approvisionnement agile de l'ARP

Développeurs



Nom de persona : Morgan

Reproduire les étapes suivies par un utilisateur lors de l'exécution d'une tâche à l'aide d'un robot.

Démographie :

- Automatisation des processus, outils de développement dans leur ensemble.
- Comprendre les exigences, ce qu'il faut faire.
- Développement, débogage, documentation et déploiement de la solution.
- Prototypage - rotation rapide et agile.
- Faire le travail pour un client qui consommera le produit (peut être le développeur); rédacteur technique, équipe de débogage, c'est-à-dire pour l'analyste d'affaire (pour les exigences vis à vis un client directe).
- Parfois, 'client' n'est pas l'utilisateur réel - Le responsable de la processus.
- Utilisateur final du processus.
- Environnement « low code »: plus utile pour parler avec les utilisateurs du processus.
- Client = peut être un autre flux de travail numérique, enchaînant les flux ensemble.
- Définir les paramètres de performance.
- CS-01 – CS-03
- Peut aider à avoir une formation de programmeur.
- Préférable de connaître des langages de programmation (dépend de la plate-forme et quel langage de script).

Buts	Défis
<ul style="list-style-type: none">• Reproduire la façon dont un utilisateur interagit avec un logiciel• Utiliser les outils de développement de l'ARP pour transformer les idées en réalité• Comprendre le processus à automatiser - en travaillant avec un analyste d'affaires - le développeur doit être capable de comprendre pour créer l'automatisation. Cela pourrait également inclure l'observation des experts en matière par le développeur• Adhérer aux normes et aux pratiques exemplaires de l'ARP (normes de l'industrie)• Adapter un processus réel non automatisé à l'automatisation	<ul style="list-style-type: none">• Selon le système en cours de codage, le comportement du système peut être différent (production vs développement)• Mise en place des serveurs et des postes de travail pour les développeurs - c'est-à-dire que les postes de travail peuvent nécessiter un logiciel spécifique. Approbation requise pour le logiciel à installer et parfois le fournisseur a dû être appelé pour obtenir de l'aide• L'antivirus sur les systèmes peut être un problème• Admission appropriée pour les projets: assurez-vous que vous travaillez sur le bon projet - nécessite un apport approprié - doit être sélectionné pour être un bon ajustement de l'ARP



<ul style="list-style-type: none">• Pour résoudre un problème, pour améliorer le processus, réduire le travail• Mettre en œuvre un algorithme (codifier la recette du processus)• Mettre en œuvre le code pour atteindre un résultat• Capturer les nuances du processus manuel et déboguer le processus manuel: débogage et optimisation• Pourrait avoir, un changement à l'exécution et le processus lui-même• S'assurer que les processus sont optimaux (par exemple, ne pas mettre en œuvre les processus dont nous n'avons plus besoin; créer des processus supplémentaires non-nécessaires dans le contexte automatisé) - adapte le processus• Parfois, optimisation des processus• Automatiser des processus matures bien compris, stables	<ul style="list-style-type: none">• Les tâches exécutées par les utilisateurs ne peuvent pas avoir beaucoup de tâches cognitives - il est difficile de traduire des tâches non-répétables si ça consiste de plusieurs actions cognitives• En travaillant à partir de la maison, il est difficile de partager des écrans (les document indiqués protégés B pour l'application de vidéoconférence) - impossible de présenter l'environnement de production aux développeurs• L'intégration avec la plate-forme de messagerie pour envoyer des courriels peut se présenter des problèmes de sécurité (cela peut être un problème de configuration de messagerie interne)• Valider que la mise en œuvre est correcte• Comprendre les cas extrêmes (cas proches des limites où les processus sont plus susceptibles de se rompre), par exemple, calculs des années bissextiles• Gestion des exceptions• Déconnexion entre la documentation et ce que les gens font vraiment: ce qui a été documenté et comment cela est vraiment fait (à la fois pour l'entrée et la sortie)• Déconnexion entre le nouveau processus décrit et réel
<p>Valeurs</p> <ul style="list-style-type: none">• Avoir une solution résiliente - en production, si le bot ne peut pas effectuer une tâche, il peut récupérer• Délai d'exécution rapide - répond aux besoins des clients dans un court échéance• Facilité d'utilisation - identifier les éléments avec lesquels le robot doit interagir - identifier les éléments d'une interface utilisateur• Facile à extraire des données de diverses extensions de nom de fichier et ressources• Moins de codage requis - moins de compétences en codage - ont des modèles prédéfinis - des activités prédéfinies à l'intérieur de l'outil• Plus de capacité de manipulation des données - autant de connecteurs pour obtenir les données (en utilisant la reconnaissance optique de caractères « OCR », pour capturer les données dans les sites Web, Excel, Word - et les connecter ensemble)• Déploiement facile du code de processus sur la site Web ou une application Web• Possibilité d'intégrer avec divers connecteurs• Journaux numériques lisibles pour dépanner pendant le développement - du point de vue du débogage	<p>Craintes</p> <ul style="list-style-type: none">• Problèmes avec la répétition des activités - c'est-à-dire, copier et coller serait une fonction appréciée plutôt que de créer une nouvelle activité• Réinventer la roue - ne pas utiliser la bibliothèque appropriée• Avoir produit un code non soutenable / non lisible• Sécurité des applications - nous voulons protéger les informations - ne pas avoir d'informations exposées avec le script• Un seul développeur peut utiliser le code à la fois - souhaite que plusieurs développeurs puissent accéder au code• Solution de contournement maladroit, contraint par l'imagination du fournisseur de l'ARP• Flexibilité limitée des bibliothèques• Que fait-il sous le capot? Que fait-il maintenant?• Est-ce que ça va être assez rapide? Souvent brillant et scintillant...• Low code: que se passe-t-il si les coûts de licence augmentent et ne sont plus accessibles à l'avenir? devoir recommencer• Verrouillage du fournisseur• Disponibilité de personnes spécialisées, d'experts de la plateforme (consultants coûteux - problème avec les consultants)



<ul style="list-style-type: none">• Documentation automatique du processus comme dans le système (agréable à avoir), système d'auto-documentation• Capaciter d'imprimer le flux de travail numérique dans un représentation graphique• Sorties machine (par exemple, analyse différentielle) et lisibles par l'humain (par exemple, compréhensibles) (par exemple, une configuration, d'exportation d'un fichier de configuration (code bas) pour enregistrer le code créé• Parfois, il n'y a pas de propriété intellectuelle (certains cas c'est moitié propriété intellectuelle) - si tel est le cas, doit avoir un chemin de sortie• Réutiliser (modulariser et réutiliser les modules)• Lisibilité• Expérimentation rapide; répétition; Échouer rapidement• (Tous les ingénieurs ne peuvent pas apprécier cela) Démocratisation des tâches souvent réservé pour l'ingénieur (moins dépendance sur l'ingénieur)• Agilité: si vous construisez quelque chose à partir de zéro, vous pouvez tout faire; si vous utilisez quelque chose que quelqu'un d'autre a construit limiter à la bibliothèque, similaire aux cadres (collection de bibliothèques). Une solution « low code » vous obligerait à en faire autant en dehors des cas d'utilisation - travail maladroit• Possibilité de fournir des application d'extension• Communauté: communautés de développeurs• Construire, importer, emprunter, cloner: facile à importer et à partager	<ul style="list-style-type: none">• Parle-t-il aux systèmes existants, a-t-il besoin de dépenser plus pour les gadget numérique• Propriété intellectuelle: verrouillage à long terme, incapacité à convertir vers d'autres formats; et si l'entreprise faillite? Comment pouvons-nous nous en remettre?• Le système échouera et perdra du code• Mises à jour du système qui gâchent le code précédent• S'appuyer entièrement sur le fournisseur tiers pour les sauvegardes en vue de la restauration• Un code bas et pas de code encourage le comportement d'une technologiste de l'information dans l'ombre / « skunkworks »: tout le monde peut commencer à coder mais cela signifie aussi une perte de contrôle
<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none">• Capacité à identifier n'importe quel élément présenter sur l'interface numérique• Contextuel - informations avec menu - lorsque vous cliquez avec le bouton droit sur l'élément, vous obtenez une liste déroulante correspondant à cet élément pour agir• Recherche - c'est-à-dire qui fournit un guide de l'utilisateur interne (le manuel de l'utilisateur est correctement intégré dans la fonctionnalité de recherche)• Capacité à définir (et analyser) les normes de codage au sein de l'outil• Outil efficace de dépannage et de gestion des erreurs (s'il y a une mauvaise entrée dans le programme, il devrait montrer la solution à l'erreur - réactif instantanément) Proche du temps réel• Capable de s'intégrer à des outils tiers• Fonctionne tout le temps• M'aide à ne plus avoir à effectuer une tâche	<p>Mesures de succès</p> <ol style="list-style-type: none">1) Robustesse - solution stable qui ne plante pas et que vous développez, fournissent une solution robuste2) Facile à utiliser et facile à apprendre - tout le monde peut se lancer et l'utiliser avec un minimum de temps ou de formation (c'est-à-dire qu'un développeur expérimenté sur une autre plate-forme peut le récupérer et l'apprendre rapidement)3) Formation disponible4) L'outil est-il suffisamment large pour qu'il y ait peu de façons de tourner (impossible de créer ce que le client demande) - flexibilité pour s'adapter (par exemple, interface)5) Réutilisabilité, portabilité et interopérabilité<ul style="list-style-type: none">• Évolutif - qu'il s'agisse d'une solution simple ou qu'elle évolue vers des solutions plus complexes• Intégration avec les services Web et d'autres technologies



<ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas de comportements inattendus et émergents• Le processus de codage est beaucoup plus rapide, attendez beaucoup moins de temps sur l'ingénieur; Le spécialiste de l'ARP devrait le faire plus précisément et plus rapidement que l'ingénieur• Ayez apparence plus raffiné qu'un outil entièrement personnalisé• Apparence plus générique (familiarité), fonctionnalité similaire entre eux, apparence et convivialité (par exemple, si vous automatisez un processus dans un outil par rapport à un autre, il possède une apparence et une sensation communes pour la familiarité (sortie)• Avoir des capacités solides en débogage et de test, répétables avec un ensemble de données de test; ce qui ne fonctionne pas peut être débogué; possibilité de répéter le test avec des points de rupture pour pouvoir travailler tout au long du flux de travail numérique• Capacité à démocratiser le processus de test et de débogage (facile à utiliser, configurer, exécuter)• Une bonne collection de données et télémétrie sur le système en fonction (par exemple, en cas de panne, vous aimeriez savoir à quelle fréquence et pourquoi)• Données de performance: vitesse, consommations de ressources, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Modularité - peut voir visuellement au premier coup d'œil voire différentes parties du code, en utilisant un code réutilisable ou une bibliothèque• Intégration avec des outils tiers - c'est-à-dire un référentiel de code• Convivial - lorsque vous ouvrez une application, vous pouvez naviguer rapidement et facilement (solution / application bien structurée) - survolez quelque chose que vous ne connaissez pas et cela vous explique• Prend en considération plusieurs développeurs travaillant sur l'application à la fois• Rapidité de développement et de mise en œuvre (production rapide)• Capacité du système à répondre aux exigences du client et du système de l'ARP• À long terme: le système suit-il l'écosystème; capacité à évoluer au fil du temps pour répondre aux besoins des clients• La démocratisation fonctionne-t-elle réellement? Sont-ils engagés?• Les sorties des valeurs fonctionnent-elles correctement? Est-ce que ça marche?• Est-ce que ça casse souvent? Offre-t-il à l'utilisateur la possibilité de déboguer avec succès?• Facilité d'utilisation: les outils font ce qu'ils doivent faire• Démocratisation (largement utilisable, barrière basse à l'entrée); taux d'adoption, nombre d'utilisateurs; types et niveaux d'utilisateurs• Abordable !• Un chemin de sortie valide - réutilisabilité du code, portabilité, partage de code
---	--

Approvisionnement agile de l'ARP

Nom de persona : / Architecte de solutions et systèmes

Rodrigues



Démographie :

- Bâtir, déployer, modifier et de surveiller les scripts – pour déterminer combien de tâches ont été exécutées.
- Comment créer des scripts pour la prochaine génération.
- Les CS-03 sont des architectes de solution.



- Traitant de l'infrastructure est un rôle primordial - des robots sont disponibles pour les processus en cours de développement. Les robots doivent avoir des comptes d'utilisateurs (sans surveillance).
- Fournir une expertise technique à l'appui des développeurs (cela a été fourni par le fournisseur dans le passé).
- Utilisez la version la plus récente du logiciel fourni par le fournisseur.
- Coordinateur central pour organiser tous les robots.

Buts	Défis
<ul style="list-style-type: none">• Peu de programmation des scripts• Capable d'exécuter tout type de tâche qu'un utilisateur peut effectuer (flexibilité pour utiliser des technologies plus anciennes et plus récentes)• Gardez le logiciel à jour• Évolutivité – pour démarrer ou arrêter les robots à tout moment• Performances - vitesse des robots et à quelle vitesse ils peuvent commencer à travailler (retards dans l'automatisation - 1 minute ou plus n'est pas acceptable)• Discret pour les utilisateurs des robots surveillés - pour qu'il soit facile à utiliser les robots surveillés• Intégration et livraison continues (une fois que le code est engagé et que le pipeline démarre on peut ensuite commencer à déployer le processus - déployer et rendre disponible immédiate et de façon continue• Pour les robots sans surveillance - être en mesure de suspendre le processus si le bot ne sait pas comment interpréter les données - doit être en mesure de prendre en compte les commentaires d'experts commerciaux (PME) (afin qu'un processus puisse être conçu de A à Z et qu'une partie puisse être effectuée par le bot et une partie réalisée par des humains)	<ul style="list-style-type: none">• L'automatisation prend le contrôle de l'ordinateur - afin que l'employé ne puisse pas faire d'autre travail• De nombreux programmes et de nombreuses applications doivent être pris en charge (Web, bureau et ordinateur central (mainframe))• Certains navigateurs de Web ne prennent pas en charge de certaines technologies de l'ARP. Si un navigateur de Web est sélectionné pour l'automatisation et un navigateur est donc pris en charge et considération• Si l'interface de l'utilisateur est modifiée, il est nécessaire de reconstruire / modifier le processus existant pour tenir compte du changement• Les utilisateurs utilisent des ordinateur physique maintenant, si nous sommes sur une machine virtuelle - nous devons être plus précis avec la configuration de la machines virtuelles pour émuler pleinement le comportement des ordinateur physique• À l'intérieur des centres de données, ils n'ont pas MS Office, donc ces applications ne sont pas testées sur les serveurs - l'environnement gouvernemental pour les PC est verrouillé (c'est-à-dire, les fenêtres contextuelles ne peuvent pas modifier les préférences liées aux fenêtres contextuelles - les politique de groupe de Windows est stricte) alors que les ordinateurs ne sont pas déverrouillé - il est donc difficile de voir quelles parties de l'environnement se verrouillent et ne permettent pas l'achèvement de l'automatisation• Souhaite l'installation sans extensions de navigateur de Web• Maintenant, la plupart des gens utilisent un réseau privé virtuel (RPV) car ils travaillent à distance - exécuter un script contre des robots est plus difficile car les gens arrêtent leur ordinateur pendant la nuit ou ne possède pas une connectivité RPV stable



	<ul style="list-style-type: none">• Lors du déploiement, un robot surveillé doit être aussi simple comme nous en parlons (la gestion dans les ministères pour les réseau et l'approvisionnement des ordinateurs rend les choses plus compliquées)• La mise à jour des robots est fréquente en raison des ajouts et des modifications des fournisseurs• L'adoption est réduite lorsque le temps de démarrage des robots est plus lent que de le faire eux-mêmes• Passer d'un outil à un autre - faire la transition des processus d'un outil à un autre
Valeurs	Craintes <ul style="list-style-type: none">• Sécurité• Comment réagit les utilisateurs (point de vue humain)• Peur des utilisateurs craignant le robot
Attentes <ul style="list-style-type: none">• Lorsque les automatisations (et les investissements, y compris l'infrastructure et les compétences) sont en place, ils doivent réaliser des économies financières et améliorer la qualité du service aux citoyens canadiens - afin que les agents puissent effectuer des tâches plus utiles• Coût équilibré avec valeur reçue• Une documentation complète• Matériel de formation (et formation en ligne)• Groupes d'utilisateurs et forums disponibles en ligne	Mesures de succès <ol style="list-style-type: none">1) La mise en œuvre du logiciel doit être simple - installation, développement, exécution, déploiement....2) Intégration minimale - l'intégration doit être réalisable par les architectes de solutions (facile, intuitive, simple)3) Déploiement et soutiens faciles4) Passer d'un outil à un autre - faire la transition des processus d'un outil à un autre - être capable d'importer / convertir depuis une plateforme différente (compatibilité) <ul style="list-style-type: none">• Tirer parti de les norme de facto de l'industrie - être capable d'utiliser le nuage informatique plutôt que les serveurs (et un autre exemple est celui des outils qui serve de la programmation orientée d'objet et riches en fonctionnalités)• Ne voulons pas être confinés avec des technologies obscures qui prendra des mois à apprendre



L'automatisation robotisée des processus – Solution

Annexe 3: Exigences en matière de langues officielles

Exigences en matière de langues officielles

Pour être conforme aux dispositions de la *Loi sur les langues officielles*, la solution doit répondre, au minimum, aux exigences suivantes :

- a) Les utilisateurs doivent pouvoir saisir du texte personnalisable sur les tableaux de bord et dans les rapports en anglais ou en français.
- b) La solution doit inclure des fonctionnalités permettant aux utilisateurs de travailler pleinement en anglais ou en français.
- c) Les utilisateurs doivent pouvoir basculer entre l'anglais et le français à partir de n'importe quelle page ou interface de la solution.
- d) Les utilisateurs doivent pouvoir définir une langue officielle de préférence pour l'interface de la solution.
- e) Les utilisateurs doivent pouvoir sélectionner une langue officielle de préférence lorsqu'ils accèdent à la solution avant de la lancer.
- f) La solution doit pouvoir générer des courriels et des alertes aux utilisateurs dans les deux langues officielles.
- g) Les services de soutien de la solution (téléphone, télécopieur, courriel, Web) doivent être disponibles en anglais ou en français.
- h) La formation doit être dispensée dans les deux langues officielles.
- i) Les instructions et le matériel didactique doivent être disponibles en anglais ou en français, ou dans les deux langues, comme le précise le Canada.



L'automatisation robotisée des processus – Solution

Annexe 4: Exigences en matière d'accessibilité

Exigences en matière d'accessibilité

Pour être conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accessibilité*, la solution doit répondre, au minimum, aux exigences suivantes :

- a) Toutes les composantes des technologies d'information et de communications (TIC) de la solution doivent être conformes aux exigences d'accessibilité pertinentes de la norme EN 301 549 (2018). Ces composantes comprennent, sans s'y limiter, les tableaux de bord en ligne, les rapports produits par le logiciel, la documentation du produit et les services d'assistance.
- b) L'information présentée par l'intermédiaire de visualisations, de graphiques et de widgets de tableaux de bord, par exemple, doit être mise à disposition par des moyens non visuels. La fourniture d'extrants de rechange, qui présentent l'information sous forme textuelle, est suffisante pour satisfaire à cette exigence. La version texte doit fournir la même information que la version visualisée.
- c) Lorsque les documents sont fournis dans plus d'un format, par exemple, un rapport produit à la fois en PDF et en Excel, au moins un des formats doit être accessible. La version accessible doit présenter la même information que la version inaccessible, et un avis doit être affiché indiquant quel format est accessible.